

Université de Montréal

**À LA RECHERCHE D'ÉVÉNEMENTS CLÉS SUSCEPTIBLES D'EXPLIQUER
LE PASSAGE À L'ACTE DANS LE PARCOURS DE VIE
D'HOMMES UXORICIDES**

Par

Sarah Forgues-Marceau

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de maîtrise (M.Sc.)

en criminologie

Août 2011

Sarah Forgues-Marceau

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé

**À LA RECHERCHE D'ÉVÉNEMENTS CLÉS SUSCEPTIBLES D'EXPLIQUER
LE PASSAGE À L'ACTE DANS LE PARCOURS DE VIE
D'HOMMES UXORICIDES**

Présenté par

Sarah Forgues-Marceau

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Maurice Cusson, président rapporteur

Marie-Marthe Cousineau, directrice de recherche

Philippe Bensimon, co-directeur de recherche

Myriam Dubé, examinatrice externe

SOMMAIRE

Les différentes recherches portant sur les homicides conjugaux, et plus spécialement des uxoricides, plus documentés parce que plus fréquents, apportent de nombreuses informations pertinentes concernant le contexte entourant l'homicide, la relation entre les conjoints et son évolution et même, parfois, sur l'enfance de l'homme qui a posé un tel geste sur sa conjointe ou ex-conjointe. Toutefois, des incohérences ont été relevées dans les écrits sur le sujet faisant qu'il est difficile d'identifier la dynamique qui conduit des hommes à tuer leur conjointe. Le déroulement de la vie des hommes ayant enlevé la vie de leur conjointe, c'est-à-dire les événements qu'ils ont vécus tout au cours de leur vie et qui ont pris un sens particulier pour eux, nous est apparue une avenue qui, à notre connaissance, n'aurait pas été étudiée.

Il a dès lors été convenu que l'objectif principal de ce mémoire de maîtrise en criminologie consisterait à explorer s'il est possible d'identifier, dans la vie d'un échantillon d'hommes qui ont tué leur conjointe, un enchaînement d'événements qui pourrait contribuer à la compréhension de la dynamique conduisant à l'homicide conjugal. Plus précisément, il s'agissait d'identifier les perceptions qu'ont ces hommes des différents événements qu'ils considèrent comme ayant été marquants dans leur vie et les réactions qu'ont successivement produites ces perceptions.

Le devis de cette étude est qualitatif. Dix hommes incarcérés forment l'échantillon. Tous ont été reconnus coupables du meurtre de leur conjointe ou ex-conjointe. Suite aux entrevues semi-structurées de type rétrospectif et thématique, une reconstitution des lignes de vie inspirée de la théorie de Agnew (2006) ainsi qu'une analyse thématique des récits recueillis ont été effectuées.

Bien que les événements de la vie de chacun des hommes leur soient particuliers, il ressort néanmoins une structure commune aux lignes de vie. Cette structure est marquée d'un événement ou de conditions de vie marquants se rapportant à l'enfance, d'un événement porteur d'une remise en question survenue plus tard et d'un événement déclencheur conduisant au meurtre.

L'événement porteur d'une remise en question paraît occuper une place centrale dans la vie des hommes participant à notre étude. Cet événement porteur d'une remise en question vient modifier les comportements et attitudes de l'homme manifestés subséquentement. Ainsi, à la lumière des résultats de cette recherche, il apparaît que l'ensemble du développement de la vie des hommes uxoricides, et plus spécialement les événements qu'ils identifient comme étant marquants, leur enchaînement et, surtout, leur façon de percevoir ces événements et d'y réagir doivent être pris en compte dans l'étude de la trajectoire qui a finalement abouti au passage à l'acte homicide. Autre fait à considérer, plusieurs des hommes interviewés ont mentionné qu'ils sentaient qu'un événement de la sorte se préparait dans leur vie. Ceci suggère une certaine prévisibilité de l'acte qui pourrait être perceptible dans le récit que font les hommes de leur vie et de leur perception d'eux en relation avec les éléments qu'ils identifient comme ayant été marquants pour eux au cours de celle-ci. Il reste toutefois beaucoup à faire dans cette découverte d'un outil de prévention de l'uxoricide.

Mots-clés : Homicide conjugal, ligne de vie, violence conjugale

ABSTRACT

The different research concerning domestic homicides contribute numerous information relative to the context surrounding the actual homicide, the relationship between the spouses and the evolution, and occasionally on the childhood of the man who committed such an act towards his spouse or ex-spouse. However, certain incoherence's have been raised among the research making it difficult to identify the pattern which leads husbands to kill their wives. The development of the lives of the men, who have killed their spouses, more precisely the significant events in their lives, is an avenue, to our knowledge, that has not been studied.

The main objective of this Masters memoir in the field of criminology aims to explore, from a sample of men who have killed their wives, the possibility of identifying the chain of events that could contribute to the understanding of the pattern which leads to domestic homicide. More precisely, it aims at identifying the perceptions that men have of different events that they consider significant and the reactions which were caused by the said perceptions.

The methodology used in this study is qualitative. The sample consists of ten incarcerated men. They all have been found guilty of murdering their wives or ex-wives. Following the semi-structured interviews, which were retrospective and thematic, a reconstruction of their lives, inspired by Agnew's (2006) theory, was conducted. Finally, thematic analysis of the events were also conducted.

Although the significant events for each subject have their own specific characteristics, a common structure among the life lines is apparent. This structure is marked by an event or living conditions which had an impact on the subjects during childhood, hence an event which led the subjects to question themselves later on and an event which triggered the behavior leading to the murder.

The event leading to the subjects questioning themselves seems to be central in the lives of the men who participated in our study. This questioning modify's the behaviors and the attitudes manifested by the men. In light of these findings, it appears that the entire development of the lives of the uxoricides men, and more precisely the events they identify as significant and their chain reaction and, especially their self-perception during these events and the way they react must be taken into account when looking at the trajectory leading up to the homicide. Another factor to consider, is that many of the men interviewed mentioned that they felt that a dramatic event was about to take place in their lives. This suggests a certain predictability of the act that could be perceptible from their self-perception. There remains however much to do, in terms of transforming this discovery into a prevention tool applicable to uxoricide.

Key words : Intimate partner homicide, storylines, domestic violence

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont contribué à la réalisation de mon mémoire et je veux les en remercier. Je tiens tout d'abord à dire merci au Service correctionnel canadien sans qui cette recherche n'aurait pu être réalisée. Un merci particulier à Nadia Poulin, Nancy Chouinard, Claudine Moreau, Pénélope Cossette et Geneviève Maurais pour leur disponibilité et leur efficacité face à mes demandes.

Je tiens aussi à remercier cordialement les dix hommes que j'ai rencontrés, car sans leur participation, ce mémoire n'aurait pu être rendu possible. Merci de vous être ouverts à moi, d'avoir accepté de revivre des souvenirs difficiles et lourds en émotions et d'avoir voulu me raconter votre vie.

Merci à ma directrice Marie-Marthe Cousineau et à mon codirecteur Philippe Bensimon qui ont su me guider, me conseiller et m'éclairer dans les différentes étapes de réalisation de cette recherche. Merci d'avoir cru en moi et en mes capacités.

Un merci tout spécial à mon amie Amélie qui a pris de son temps pour m'aider grandement à mener à terme ce mémoire de maîtrise. Je te suis extrêmement reconnaissante. Sans toi je n'en serais pas là.

Merci à mon collègue Michel d'avoir pris de son précieux temps pour mettre à contribution ses connaissances de l'anglais puisqu'il nous faut bien produire un « abstract » en anglais...

Merci à ma famille pour le soutien et l'aide indéfectibles apportés tout au long de mes études. Merci à mon amoureux pour l'écoute et les conseils, mais surtout merci de n'avoir jamais douté de moi et de m'avoir supportée dans les moments de découragement.

Et merci au CRI-VIFF, pour avoir financé en partie la réalisation de ce mémoire, par l'octroi d'une bourse d'études qui a représenté non seulement un appui pécuniaire, mais aussi une forme de confiance dans la qualité et l'aboutissement probable de mes travaux.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
ABSTRACT	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : RECENSION D'ÉCRITS	5
1.1 Comment se définit l'homicide conjugal.....	6
1.2 Portrait statistique de l'homicide conjugal.....	8
1.3 Explication possible de la baisse du taux d'homicide conjugal.....	9
1.3.1 Un intérêt grandissant pour la prévention et la sécurité des victimes.....	9
1.3.2 La reconnaissance grandissante de l'égalité des sexes.....	10
1.4 Des facteurs de risque permettant d'entrevoir l'éventualité d'un homicide conjugal ...	12
1.4.1 <i>Des facteurs sociodémographiques</i>	12
1.4.2 Des facteurs individuels.....	14
1.4.3 L'attachement.....	17
1.4.4 Des facteurs criminologiques.....	18
1.4.5 Des facteurs contextuels et situationnels.....	19
1.4.5.1 Harcèlement et menaces.....	19
1.4.5.2 Séparation et infidélité.....	20
1.4.5.3 Antécédents de violence conjugale.....	22
1.4.6 Des facteurs circonstanciels.....	23
1.4.6.1 Consommation d'alcool et de drogues au moment de l'homicide.....	23
1.4.6.2 Possession d'arme à feu.....	23
1.4.6.3 L'éclatement d'une dispute.....	24
1.6 Deux façons de concevoir l'homicide conjugal.....	25
1.7 L'apport d'Agnew (2006).....	26
1.8 Problématique.....	28
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE	31
2.1 Les objectifs de recherche.....	32
2.2 La perspective théorique.....	32

2.3	Un cadre conceptuel de recherche qualitative	33
2.3.1	L'entretien	34
2.3.2	Négociation du terrain et processus initial de recrutement de l'échantillon	35
2.3.3	La cueillette des données	38
2.3.4	L'analyse des données.....	39
2.3.4.1	La reconstitution des lignes de vie.....	40
2.3.4.2	L'analyse thématique	41
2.3.4.3	L'analyse transversale.....	41
2.3.5	L'échantillon	42
2.3.5.1	Des informations sociodémographiques	42
2.3.5.2	Des informations criminologiques	42
2.4	Considérations éthiques.....	44
2.5	Les limites méthodologiques.....	44
CHAPITRE III : LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE		47
3.1	La vie jusqu'au moment du meurtre.....	48
3.1.1	Contexte familial dans l'enfance.....	48
3.1.1.1	La présence des deux parents.....	49
3.1.1.2	Le père absent	49
3.1.1.3	Des parents présents, mais sans lien réel	50
3.1.1.4	Une famille violente.....	51
3.1.2	Des événements marquants vécus dans l'enfance qui se répercutent sur l'ensemble de la vie.....	52
3.1.3	Des événements porteurs d'une remise en question	55
3.1.4	La relation avec la victime	60
3.1.4.1	Dynamique	61
3.1.4.2	Des relations problématiques	64
3.1.4.3	Des débuts de relations particuliers.....	66
3.1.5	Le contexte précédant le meurtre	67
3.1.5.1	Contexte de séparation.....	68
3.1.5.2	Des cas particuliers	70
3.1.6	L'événement déclencheur	70
3.1.6.1	Une dispute.....	70
3.1.6.2	Une altercation physique	71

3.2	Quelques éléments de compréhension du délit plus ou moins antérieurs à celui-ci	73
3.2.1	Abandon et rejet.....	73
3.2.2	Des caractéristiques personnelles	75
3.2.3	Explication du délit.....	75
3.2.4	La prévisibilité de l'événement	77
3.2.5	Ce qui aurait pu être fait	78
3.3	Les facteurs ordinairement associés à l'uxoricide	80
3.3.1	Consommation de substances psychoactives	80
3.3.2	Violence antérieure dans les relations intimes	81
3.3.3	Antécédents criminels.....	82
3.3.4	Image de la femme	83
3.3.5	Jalousie	84
3.3.6	Demandes d'aide	85
CHAPITRE IV : DISCUSSION		87
4.1	L'enchaînement événementiel	88
4.1.1	L'événement marquant dans l'enfance.....	89
4.1.2	L'événement porteur d'une remise en question	90
4.1.3	Événement déclencheur.....	91
4.2	L'analyse thématique	97
4.2.1	Des relations problématiques.....	98
4.2.2	Criminalité et violence antérieure dans les relations amoureuses	100
4.2.3	L'attachement	102
4.2.4	Séparation, infidélité et jalousie	104
4.2.5	Le contexte entourant le meurtre: Les disputes	105
4.2.6	Prévisibilité de l'événement	105
CONCLUSION.....		107
RÉFÉRENCES.....		112
ANNEXES.....		viii
ANNEXE A : AUTORISATION DU SERVICE CORRECTIONNEL.....		ix
ANNEXE B : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT		xi
ANNEXE C : FICHE SIGNALÉTIQUE.....		xiv
ANNEXE D : CERTIFICAT ÉTHIQUE (CERFAS).....		xv

INTRODUCTION

Présents dans nos sociétés, les crimes violents soulèvent une multitude d'émotions et de réactions parmi la population. Les homicides conjugaux, souvent appelés « crimes passionnels » par les médias, n'échappent pas à la vindicte générale et même l'exacerbent, car le lien unissant le meurtrier et la victime est particulier. On éprouve de la difficulté à comprendre comment un homme peut en venir à tuer la femme dont il est amoureux ou, du moins, l'a déjà été.

Ordinairement, lorsqu'un tel crime est commis, il est rapporté à grand bruit au public par les différents médias d'information. La plupart du temps, au Canada comme ailleurs, cette diffusion est présentée à travers le prisme du sensationnalisme, au point de laisser croire que ces événements sont plutôt fréquents. Or, dans les faits, ils demeurent relativement rares, tout en étant déjà trop nombreux. Les statistiques montrent, en outre, que les homicides en général et les homicides conjugaux en particulier sont en baisse au Canada, et ce, depuis les trois dernières décennies. Le taux d'homicides entre conjoints serait d'ailleurs, aujourd'hui, à son plus bas niveau depuis le milieu des années 1960 (Beattie, 2009). Or, malgré cette régression, la sensibilisation et la prévention doivent rester une priorité gouvernementale, car chaque année des personnes, le plus souvent des femmes, sont tout de même tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. D'où l'importance d'analyser ce type de crime afin de mieux en comprendre les éléments précipitants et facilitants pour en arriver à les prévenir (Roberts, 2009).

Les différentes études entourant le phénomène de la violence au sein du couple, et plus particulièrement de l'homicide conjugal, nous rappellent que ce crime existe, même si, dans la loi, il n'y a pas de catégorie spécifique qui en rende compte. L'homicide conjugal s'inscrit en effet, dans le Code criminel canadien, sous le couvert des catégories générales de meurtre au premier ou deuxième degré, d'homicide involontaire ou, encore, de voies de fait causant la mort. Le fait que les protagonistes sont ou ont été conjoints en relations amoureuses est maintenant considéré comme un élément aggravant de l'infraction. Le meurtre conjugal étant aussi considéré par certains comme la forme la plus grave de violence conjugale, on ne peut que souhaiter que des recherches sur le sujet contribuent à mieux le cerner.

Bien que plusieurs études aient été réalisées au cours des dernières années sur le sujet de l'homicide conjugal et que des constats aient été dressés concernant certains aspects de la problématique suscitant un certain consensus, notamment concernant le sexe des victimes et des meurtriers et différentes raisons du passage à l'acte, d'autres conclusions varient d'une étude à l'autre. Les antécédents criminels, la violence conjugale au sein du couple, l'enfance de l'homme ainsi que la consommation d'alcool et de drogues en tant que facteurs de risque pouvant conduire à l'homicide en sont des exemples. Il devient donc difficile de dresser un portrait des hommes qui tuent leur conjointe et des éléments qui expliquent le passage à l'acte, puisqu'il n'y a pas d'uniformité quant aux caractéristiques propres à l'homicide conjugal ou qui permettraient d'identifier les hommes violents qui finiront par tuer leur conjointe. De plus, en regard des écrits existants, on constate que les résultats des études portant sur l'homicide conjugal sont nettement plus descriptifs que compréhensifs.

La méthodologie adoptée pour la réalisation de notre recherche est de nature qualitative. En nous fondant sur la notion de « storylines » développée par Agnew (2006), nous avons questionné des hommes qui ont assassiné leur conjointe sur leur vie en général, en cherchant à cerner les événements marquants dans leur existence susceptibles de jeter un éclairage sur le meurtre de leur conjointe ou ex-conjointe. Pour nous différencier des autres études et pour ne pas nous restreindre à questionner les données anamnestiques habituellement colligées et souvent explorées isolément (vie dans l'enfance, histoire de consommation de substances psychoactives, comportements violents, problèmes de santé mentale...), les hommes rencontrés ont été invités à signaler et explorer les éléments ou moments de leur vie qu'ils identifiaient comme étant marquants. Ils ont ensuite été encouragés à expliquer, à partir de leur perception événementielle, la signification et les impacts de ces éléments ou moments dans leur existence. Une telle démarche apporte son lot de connaissances qui forment le cœur de ce mémoire, mais présentent aussi différentes limites qui seront présentées et dont il sera tenu compte dans la présentation des résultats.

Il importe de préciser que l'objectif n'est pas ici de décrire le profil des hommes qui en viennent à tuer leur conjointe ni de tenter de leur trouver des caractéristiques communes. Il s'agit plutôt d'établir des liens entre des événements séquentiels survenus dans la vie des hommes rencontrés et les perceptions qu'ils en ont, afin de voir si un enchaînement événementiel quelconque pourrait les avoir amenés à passer à l'acte.

Il s'agit d'envisager la vie de ces hommes d'une façon dynamique plutôt que d'examiner certains aspects de l'événement ou des périodes précises l'entourant, sans faire de liens. Il s'agit, en dernière analyse, de tenter de voir s'il se dégage dans les différentes trajectoires de vie, des éléments clés ou des caractéristiques communes conduisant, éventuellement, à l'homicide de la conjointe.

Ce mémoire se divise en quatre chapitres. Le premier, la recension des écrits, permet de faire état des connaissances actuelles sur l'homicide conjugal et d'en dégager la problématique de recherche. Le deuxième est consacré à la présentation du cadre théorique supportant l'étude, des différentes démarches de négociations de terrain effectuées en vue de sa réalisation ainsi que des éléments méthodologiques mis à contribution et des limites rencontrées. Les résultats de la recherche sont ensuite présentés dans le troisième chapitre puis discutés dans le quatrième.

CHAPITRE I
Recension des écrits

Ce premier chapitre, qui a pour objet de faire le point sur les écrits qui ont traité de l'homicide conjugal en vue de préciser la problématique qui sera à la base de notre étude, est divisé en plusieurs sections. On y trouve tout d'abord des définitions et un portrait statistique de l'évolution de l'homicide conjugal au Canada et au Québec, ainsi que des éclaircissements pouvant expliquer la baisse du taux d'homicides constatée depuis plusieurs années. Par la suite, les différents facteurs de risque sociodémographiques, individuels, criminologiques, contextuels et situationnels ainsi que circonstanciels identifiés par les chercheurs comme étant susceptibles d'expliquer la survenue de l'homicide conjugal sont présentés. Ces différentes explications amènent à l'identification de deux façons de voir l'homicide conjugal qui ressortent des écrits. L'apport potentiel du recours à la méthode des « *Storylines* » développée par Agnew (2006) à la compréhension de l'homicide conjugal est ensuite présenté. Finalement se dessine la problématique de recherche.

La recension des différentes recherches faites sur le sujet nous a permis d'identifier des caractéristiques pouvant être constantes dans les cas d'homicides conjugaux et d'autres qui ne font pas l'unanimité chez les chercheurs. Notre but était, d'une part, d'identifier où en sont les recherches actuelles et, d'autre part, de découvrir les sphères méritant d'être davantage explorées. De plus, nous voulions prendre connaissance des différentes méthodologies utilisées par les chercheurs pour réaliser leurs études sur ce type d'homicide, cela afin de mieux camper notre approche. Cette démarche avait en définitive pour but d'assurer l'originalité de notre propre travail portant sur l'homicide conjugal.

1.1 Comment se définit l'homicide conjugal

Le Code criminel canadien (2005, art 222) définit l'homicide ainsi : *Commet un homicide quiconque, directement ou indirectement, par quelque moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide peut être coupable ou non coupable. Par homicide coupable, on entend le meurtre et l'homicide involontaire coupable.*

Conséquemment, un individu peut être accusé de meurtre au premier degré, de meurtre au deuxième degré ou d'homicide involontaire coupable ou non coupable. Pour qu'une accusation de meurtre au premier degré soit retenue, il doit y avoir des éléments de préméditation et de propos délibéré¹. Le meurtre au deuxième degré diffère du meurtre au premier degré par le fait qu'il n'y a pas de préméditation apparente. L'homicide est généralement considéré comme étant involontaire coupable lorsqu'il est commis dans un accès de colère causé par une provocation soudaine ou un accident (Savoie, 2002).

L'homicide conjugal, bien que non-inscrit comme tel dans le Code criminel canadien, fait référence au meurtre d'un conjoint par l'autre (Martins Borges et Léveillé, 2005). Les individus qui commettent ces crimes se voient accusés de meurtre au premier ou au deuxième degré, ou encore, d'homicide involontaire coupable selon la reconstitution pré et post événementielle qui est faite de l'événement (Beattie, 2005). Entre 1995 et 2005, 49 % des auteurs d'homicide conjugal au Canada ont été accusés de meurtre au premier degré, 41 % de meurtre au deuxième degré et 5 % d'homicide involontaire coupable (Statistiques Canada, 2006).

Aux fins de ce mémoire, l'homicide conjugal signifie le fait pour l'homme d'avoir tué sa conjointe ou son ex-conjointe. Pour cette recherche, le terme conjoint(e) signifie un homme et une femme qui ont un lien amoureux, que ce lien soit officiel (voie du mariage) ou non officiel (union de fait). Pour des raisons d'homogénéité de la problématique à l'étude, les couples homosexuels et les jeunes vivant des fréquentations amoureuses sont exclus. Toujours aux fins de cette recherche, le terme ex-conjoint (e) signifie un homme et une femme qui ont déjà eu un lien amoureux officiel ou non officiel, mais qui ne sont plus un couple au moment du meurtre. Lorsqu'une femme est tuée par son conjoint ou ex-conjoint, le meurtre se nomme uxoricide (Wilson, Daly et Danièle, 1995, Léveillé et Lefebvre, 2010). Nous utiliserons indépendamment les termes meurtre ou homicide conjugal ou celui plus spécifique d'uxoricide.

Lors des homicides conjugaux, les meurtriers tuent une personne avec qui ils ont partagé ou partagent une partie intime de leur vie (Grenier, 1993, Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis, 2004). La relation entre la victime et le meurtrier est donc particulière et intime. C'est le lien affectif amoureux qui lie ou qui a déjà lié la victime au meurtrier qui caractérise en premier lieu ce type d'homicide.

¹ De « *propos délibéré* » signifie que le meurtrier, qui doit être pourvu d'une intelligence ou d'une capacité à comprendre les actes qu'il accomplit, a pris le temps de réfléchir à la portée de son geste

1.2 Portrait statistique de l'homicide conjugal

Au Canada et au Québec, les homicides, de manière générale, sont relativement peu fréquents. Au Canada, en 2007, ces crimes constituaient moins de 1 % de tous les crimes violents (Wallace, 2008). Cette même année, les homicides conjugaux représentaient 16 % des homicides élucidés et 47 % des homicides commis par des membres de la famille (Statistique Canada, 2009). En 2008, au Canada toujours, les femmes constituaient 24 % des victimes d'un homicide. Ce chiffre est le plus faible enregistré depuis que l'on collecte des données sur le sujet. D'ailleurs, le taux de victimes d'homicides de sexe féminin est à la baisse depuis la fin des années 1960 (Beattie, 2009). Cette diminution est associée au fait que le taux d'homicides entre conjoints est également à la baisse depuis environ 30 ans et que, dans ces meurtres, les femmes sont majoritairement les victimes. En effet, au Canada, le taux d'homicides entre conjoints suit une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 1970. Entre 1978 et 2007, ce taux a diminué de plus de la moitié : il est passé de 13 à 5,7 par million de conjoints (Statistiques Canada, 2009). En 2008, il y a ainsi eu 17 victimes d'homicides de moins que l'année précédente enregistrées dans les statistiques (Beattie, 2009). Accessoirement, l'augmentation des homicides attribuables aux gangs, dans lesquels cette fois les hommes sont généralement les victimes, pourrait contribuer aussi à l'explication de la baisse de proportion des femmes parmi les victimes d'homicides.

En 2008, c'est donc 45 femmes qui ont été tuées par leur conjoint au Canada, dont 13 par un ex-conjoint, alors que 17 hommes étaient aussi tués en contexte conjugal (Beattie, 2009). Au Québec, cette même année, dans 9 des 11 cas d'homicides conjugaux connus, c'est une femme qui a été tuée par son conjoint ou ex-conjoint (ministère de la Sécurité publique, 2008).

Il s'avère donc que, dans les cas d'homicides conjugaux, ce sont les femmes qui sont plus souvent tuées par les hommes, constatation qui est reprise par de nombreux auteurs (McFarlane, Campbell, Wilt, Sachs, Ulrich et Xu, 1999; Dobash et coll., 2004; Serran et Firestone, 2004; Statistique Canada, 2009; D'Alession et Stolzenberg 2010). Plusieurs mentionnent en outre que les femmes ont plus de probabilités d'être tuées par un partenaire intime que par un étranger (Boisvert, 1996; Smith, Moracco et Butts, 1998; Martins Borges et Léveillé 2005; Campbell, Glass, Sharps, Laughon, et Bloom, 2007).

Au Québec, 215 homicides conjugaux ont été commis entre 1989 et 2000, et dans 87 % des cas, le meurtrier était un homme (Martins Borges et Léveillé, 2005).

Ces différentes statistiques signalent la diminution du taux d'homicide conjugal tout en amenant à constater que, bien que ce crime soit de moins en moins fréquent, c'est le plus souvent, et de loin, la conjointe qui en est la victime.

1.3 Explication possible de la baisse du taux d'homicide conjugal

Il a été établi qu'au Canada, le taux d'homicides entre conjoints suit une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 1970. Devant ce constat, il devient intéressant d'en chercher l'explication.

1.3.1 Un intérêt grandissant pour la prévention et la sécurité des victimes

Une recherche réalisée en 2009 au Canada par Dawson Pottie-Bunge et Baldé soutient l'idée voulant que l'on retrouve de la violence conjugale répétitive au sein du couple avant le meurtre. Dans leur recherche, les auteurs se basent sur une approche de réduction de l'exposition pour expliquer la diminution du taux d'homicides conjugaux qui semblerait survenir en même temps que l'intérêt suscité par la prévention de ce type de crime ainsi que l'augmentation des ressources en matière de violence conjugale (Dungan, Nagin et Rosenfeld, 1999). Ainsi les ressources qui visent à éviter que la violence s'installe au sein des couples ou qui aident les partenaires violentés à quitter de façon sécuritaire le conjoint violent, le cas échéant, contribueraient à réduire la prévalence des cas de violence et d'homicides entre partenaires intimes.

Dawson et coll. (2009) ajoutent que la reconnaissance toujours plus grande de l'égalité des sexes, le changement des structures relationnelles, notamment dans les couples, tout comme le développement des différents services voués à contrer la violence conjugale sont des tendances sociales qui évoluent en même temps que diminue le nombre d'homicides entre conjoints.

1.3.2 La reconnaissance grandissante de l'égalité des sexes

D'entrée de jeu, les chercheurs Dawson et coll. précisent qu'autour de l'argument voulant que la reconnaissance grandissante de l'égalité de sexes contribue à diminuer la violence manifestée par les hommes envers les femmes, les études sont souvent en contradiction. Les auteurs avancent que des différences dans les modes de collectes de données ou dans les périodes de temps couvertes par les études empêchent de comparer les études. Nonobstant ces limites, Dawson et coll. (2009) constatent que les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, sont plus indépendantes financièrement et ont un plus grand accès à des ressources diverses. Ainsi, elles seraient plus en mesure de choisir le partenaire et, par conséquent, seraient moins à risque de se retrouver dans des relations de dépendance ou d'abus. Conséquemment, elles ne se retrouvent pas dans des situations où elles devraient quitter une relation devenue grandement problématique, situation identifiée comme étant hautement à risques d'entraîner la commission d'un homicide conjugal. Les chercheurs concluent que plus il y a d'égalité entre les hommes et les femmes, moins celles-ci risquent d'être tuées par leur conjoint. Toutefois, les chercheurs mentionnent qu'à l'inverse, l'indépendance des femmes peut produire chez l'homme une perception de menaces à l'égard d'une position de domination ayant comme conséquence une augmentation de la violence faite aux femmes afin de maintenir leur statut dominant.

1.3.3 Des changements dans le statut des relations intimes

Dawson et coll. (2009) identifient aussi des limites dans les recherches portant sur les changements dans les unions. Les chercheurs font ici référence à des unions officielles (mariage) et des unions de fait. Les critères de définitions des relations non officielles et les difficultés à « mesurer » ce type de relation en sont les principales. Les auteurs précisent aussi qu'au Canada, c'est seulement depuis quelque temps que des informations sur les unions non officielles sont colligées.

Dans une société, plus le taux de divorces est élevé et plus celui des homicides en général est également élevé soutiennent Dungan et coll. (1999) et Dawson et coll. (2009). Une telle corrélation suggère que le divorce ou le fait de quitter son conjoint ne diminue pas les risques d'homicides, au contraire dans certains cas. Des études montrent en effet que c'est souvent dans un contexte de séparation que les uxoricides sont commis (Aldridge et Brown, 2003; Johnson, Hotton, 2003).

Les conjoints qui ne sont pas mariés, pour leur part, sont souvent plus jeunes et moins à l'aise financièrement, facteurs pouvant être associés aux homicides. Les unions de fait et unions non officielles peuvent en outre être plus violentes que les unions dites officielles, affirment Dawson et coll. (2009). Reste qu'en 2007 au Canada, les femmes étaient proportionnellement presque aussi nombreuses à avoir été tuées par leur mari (38 %) que par leur partenaire en union libre (35 %) (Statistiques Canada, 2009).

1.3.4 L'augmentation des ressources en matière de violence conjugale et l'importance que la société accorde à la lutte contre la violence conjugale

Une recherche faite aux États-Unis par Dungan et coll. en 1999 sur le lien possible entre l'augmentation des ressources et la diminution du taux d'homicides conjugaux a donné des résultats surprenants. En effet, bien que les ressources en matière de violence conjugale aient augmenté substantiellement, le risque d'homicide d'une conjointe paraît avoir peu diminué. Il semble même qu'il soit demeuré stable alors que le risque qu'une femme tue son conjoint aurait, lui, diminué significativement. On pourrait ainsi croire que les ressources ont une influence significative sur le fait qu'une femme ne tue pas son conjoint. Ces femmes qui sont habituellement violentées seraient ainsi mieux outillées à quitter des relations violentes et subséquemment auraient moins recours au meurtre du conjoint pour se sortir de ces relations violentes. Ainsi, il semble que pour Dawson et coll. (2009), la séparation initiée par la femme placerait souvent celle-ci à haut risque de se faire tuer. Ainsi selon cette idéologie, le recours aux ressources pourrait placer les femmes en position dangereuse (Dawson et coll., 2009). Il n'en demeure pas moins qu'ériger des moyens de sécurité pour les femmes violentées est d'une importance majeure.

Toujours selon Dawson et coll. (2009), on s'attend néanmoins, au Canada, à ce que l'augmentation des ressources disponibles joue un rôle significatif dans la baisse du taux d'homicide conjugal. Cependant, ces chercheurs mentionnent que cet aspect a été peu étudié et qu'il faudrait continuer à s'y intéresser.

1.4 Des facteurs de risque permettant d'entrevoir l'éventualité d'un homicide conjugal

Les différents résultats des recherches présentées précédemment ont permis d'identifier des facteurs de risque tant sociodémographiques, individuels, criminologiques, situationnels ou contextuels que circonstanciels. Les plans situationnels et contextuels réfèrent à des facteurs plus généraux concernant le couple, alors que le plan circonstanciel se rapporte à des éléments caractérisant la phase pré crime.

1.4.1 Des facteurs sociodémographiques

Le premier résultat faisant l'unanimité au plan sociodémographique est que les femmes sont beaucoup plus à risque que les hommes d'être victimes d'un homicide conjugal (Brewer et Paulsen, 1999 ; Garcia, Soria et Hurwitz, 2007; Beattie 2009; Roberts 2009). Cette donnée fait non seulement consensus, mais elle semble perdurer depuis longtemps. Depuis 2003, les femmes se révèlent environ trois fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'un homicide conjugal (Beattie, 2009).

Les jeunes femmes seraient aussi plus à risque d'être victimes d'un meurtre conjugal (Wilson et Daly, 1996; D'Alession et Stolzenberg, 2010). Les meurtriers seraient aussi assez jeunes bien qu'on en retrouve des plus âgés (Stout, 1993). Nous reconnaissons que ces données remontent à quelques années, mais elles nous aident à tirer un portrait de l'homicide conjugal. La différence d'âge entre les acteurs agresseurs/victimes pourrait avoir une influence sur son avènement. En effet, plus la différence d'âge est grande entre l'homme et la femme, plus cette dernière court le risque d'être tuée, selon Garcia et coll.(2007).

Aldridge et Browne (2003) précisent que les jeunes femmes risquent plus d'être tuées quand leur conjoint a dix ans de plus qu'elles. Cependant, le risque d'homicide tendrait à diminuer avec l'augmentation de l'âge des partenaires (Shackelford, 2001). Selon une recherche de Garcia et coll. (2007), le groupe d'âge le plus à risque au regard de l'homicide conjugal serait celui de 20 à 29 ans. Une autre recherche, celle de Stout (1991), identifie que la moyenne d'âge des femmes victimes d'homicide conjugal se situe dans la tranche des 25 à 29 ans et que la moyenne d'âge des hommes qui tuent leur conjointe se situe entre 30 et 34 ans. Fox et Zawitz (2006) tout comme Renninson (2001) avant eux, affirment, quant à eux que le risque qu'un homicide conjugal survienne est à son apogée lorsque les partenaires ont en 35 et 49 ans.

Le type de relation unissant les conjoints pourrait aussi jouer un rôle dans la probabilité qu'un homicide conjugal survienne. Une recherche faite en 1991 par Stout présentait les résultats suivants : la majorité des femmes tuées étaient des femmes mariées (57,7 %), suivies des « amoureuses » (24,9 %), des conjointes de fait (7,9 %) et finalement des ex-femmes (4,9 %). Cependant, quinze ans plus tard, les auteurs s'entendent pour dire que les homicides conjugaux auraient tendance à survenir plus fréquemment dans des couples en union non officielle, c'est-à-dire chez les conjoints de fait (Wilson et Daly, 1996; Shackelford, 2001; Aldridge et Browne, 2003). Une augmentation du nombre d'unions de conjoints de fait au cours des dernières années pourrait expliquer cette divergence. De 1998 à 2007, 41 % des homicides entre conjoints impliquaient des victimes vivant en union libre (y compris les couples de même sexe), 35 % mettait en cause des personnes mariées, 22 % des partenaires séparés et 2 %, divorcés. Toujours au cours des mêmes années, on l'a vu, les femmes étaient proportionnellement presque aussi nombreuses à avoir été assassinées par leur mari que par un partenaire en union libre (38 % et 35 %). Par ailleurs, en 2008, les femmes ont été plus souvent victimes d'un mari (Beattie, 2009).

Même si certains auteurs comme Aldridge et Browne (2003) affirment que les homicides conjugaux se retrouvent dans toutes les classes sociales, la pauvreté et le faible statut socio-économique sont couramment cités parmi les principaux facteurs de risque de l'homicide conjugal.

Dans son étude, Boisvert (1996) constate que la majorité des auteurs d'homicides conjugaux appartiennent aux classes socio-économiques et socio-éducationnelles les moins favorisées. Ainsi, dans son échantillon, Boisvert note que les hommes occupaient souvent un poste d'employé, alors qu'une faible proportion d'entre eux (11 %) œuvraient dans le monde professionnel ou occupaient un emploi prestigieux.

Par ailleurs, il a été établi que l'homicide conjugal au sein du couple avait pour particularité à la fois de se retrouver dans tous les groupes ethnoculturels et d'opposer des protagonistes d'une même appartenance (Stout, 1991; Stout, 1993; Aldridge et Browne 2003; Belfrage, 2004).

Ainsi, on s'entend sur le fait que, dans le cas d'homicides conjugaux, les femmes sont plus souvent les victimes et les hommes les meurtriers. En ce qui a trait à l'âge, les différents résultats diffèrent d'une recherche à l'autre, mais il semble que les jeunes femmes soient plus à risque d'être victimes. De même, le type d'union, officielle ou non, ne paraît pas un facteur stable. De 1998 à 2007, la différence dans le statut des relations prenant place entre les femmes tuées et leur conjoint meurtrier est peu significative. Il importe alors de se demander si le statut matrimonial a réellement un effet sur la possibilité qu'un homicide conjugal survienne ou si cela ne fait que suivre les tendances relationnelles dans la société. Il pourrait être intéressant de croiser l'âge des victimes et le type d'union. En effet, les jeunes femmes ont peut-être plus de risque d'être tuées dans des unions non officielles que les femmes plus âgées dans des relations officielles.

1.4.2 Des facteurs individuels

Les études réalisées sur l'homicide conjugal conduisent à un portrait descriptif des hommes qui tuent leur conjointe. Généralement, ils sont dépeints comme étant des hommes sans histoire, c'est-à-dire des hommes qui, majoritairement, ne possèdent pas les caractéristiques couramment retrouvées chez les meurtriers ou même chez les criminels dits d'habitude.

Blackburn et Côté (2001) indiquent que les hommes qui tuent leur conjointe ont une bonne capacité d'adaptation dans la société et qu'ils ne présentent pas de maladies mentales diagnostiquées qui pourraient les empêcher, par exemple, de subir leur procès.

Les travaux de Dobash et coll., réalisés en 2004, abondent dans le même sens. En effet, pour eux, les hommes qui tuent leur conjointe sont des hommes ayant un emploi régulier, présentant une apparente stabilité, n'ayant pas de problèmes importants de consommation de substances psychoactives et ayant un passé sans problèmes prégnants, du moins en apparence. Il apparaît que ces hommes commettent un uxoricide une seule fois, dans des circonstances extraordinaires. Ils ne devraient pas répéter cet acte et ne constituent donc pas un danger pour de futures partenaires (Dobash et coll., 2004).

Cependant, dans cette même étude visant à comparer des meurtriers conjugaux et des meurtriers ayant tué d'autres hommes (Dobash et coll., 2004), les résultats montrent que les hommes qui tuent leur conjointe auraient vécu plus de peines d'amour, plus d'échecs relationnels et affectifs et auraient eu plus tendance à utiliser la violence envers leur partenaire que tout autre type de meurtriers.

Il ne paraît pas par ailleurs y avoir de consensus au sein de la recherche en ce qui concerne les antécédents de violence familiale de l'agresseur. Plusieurs résultats ne correspondent pas à ce à quoi on pourrait s'attendre, c'est-à-dire que les auteurs d'homicides conjugaux auraient été plus exposés à de la violence de la part d'un parent ou qu'ils auraient été eux-mêmes victimes de violence dans leur enfance.

Blackburn et Côté (2001) précisent que le fait d'avoir été exposé à de la violence durant l'enfance semble être une caractéristique associée à la commission d'actes de violence conjugale en général et non précisément à l'homicide conjugal. Par contre, ces deux auteurs mentionnent des études datant des années 1980, notamment celles de Showalter, Bonnis et Roddy (1980) et de Daniel et Holcomb (1985), qui suggèrent que les hommes qui ont tué leur conjointe auraient vécu, dans leur enfance, du rejet de la part de leurs parents.

Dans l'étude comparative de Dobash et coll. (2004), laquelle concerne des hommes ayant tué leur conjointe et des hommes ayant tué d'autres hommes, seulement 11 % des hommes qui ont tué leur conjointe avaient un père violent envers leur mère, tandis que 23 % des autres types de meurtriers disaient avoir été confrontés à ce type de violence dans leur enfance.

Stout (1993) mentionne que, parmi les 23 hommes de leur échantillon ayant tué leur conjointe, seulement quatre rapportaient avoir été victimes de violence dans l'enfance et deux signalaient un abus sexuel.

Plus récemment, Adams (2009) analysait l'enfance de trente hommes ayant assassiné leur conjointe et de vingt hommes ayant fait une tentative de meurtre sur leur conjointe. Ce chercheur a obtenu des résultats intéressants concernant l'enfance des hommes qui ont tué leur conjointe. La moitié des meurtriers ont rapporté avoir été victimes d'une forme d'abus dans leur enfance de la part d'un parent. La plupart du temps, les abus étaient perpétrés par le père (Adams, 2009).

Dans l'étude de Adams (2009), 55 % des hommes meurtriers disaient avoir été témoins d'actes de violence entre leurs parents et plus souvent, c'était le père l'agresseur. Autre fait intéressant, dans 42 % des cas, les parents des hommes uxoricides se sont divorcés ou séparés au cours de leur enfance.

Les principales raisons évoquées pour expliquer ces séparations et divorces sont la violence conjugale, l'abus de substances psychoactives de la part du père ainsi que des infidélités de la part d'un parent, plus souvent le père. Toujours selon cette étude, plusieurs hommes ont rapporté avoir grandi sans avoir de modèle adéquat dans le domaine des relations amoureuses. Certains hommes attribuent ce manque à la violence du père envers la mère tandis que d'autres l'attribuent à l'absence du père à la maison à la suite de la séparation ou du divorce (Adams 2009). D'un autre côté, plus du tiers des hommes ayant tué leur conjointe ne rapportent aucune forme de violence dans leur famille au cours de leur enfance (Adams 2009). Ainsi, 35 % des hommes ayant tué leur conjointe, rencontrés dans cette recherche, affirment que rien dans l'éducation reçue des parents a pu les rendre violents ou a contribué à la commission de leur geste meurtrier. La majorité des hommes ont défini leurs parents comme étant adéquats et disent avoir vécu une enfance heureuse. À partir des résultats de son étude, Adams (2009) conclut qu'il n'y a pas de facteur ou de combinaison factorielle touchant l'enfance de l'homme qui serait suffisamment significative pour expliquer les actions meurtrières.

Il importe de mentionner qu'il peut être difficile de déceler si l'homme a vécu de la violence psychologique ou émotionnelle au cours de son enfance de la part de l'un de ses parents. Dans un même ordre d'idée, si ces hommes ont été rejetés ou abandonnés par leurs parents ou encore, s'ils ne se sont pas sentis aimés par leurs parents, ils ont pu ressentir une privation engendrant une enfance problématique. Aussi, la définition que chaque homme se fait de l'abus dans l'enfance est différente; pour les uns, certains des gestes relèvent de la violence alors que pour les autres, ces mêmes gestes ne sont que de la coercition relevant de l'éducation (Adams 2009).

À l'âge adulte, plusieurs chercheurs s'entendent pour dire que les hommes qui ont tué leur conjointe sont de nature jalouse, ont un besoin de contrôler leur partenaire et sont possessifs envers elle (Cusson et Boisvert, 1994; Wilson et Daly 1996; Serran et Firestone, 2004; Martins Borges et Léveillée, 2005; Léveillé, Marleau et Lefebvre 2010). Toutefois, ces caractéristiques peuvent se retrouver chez l'ensemble des hommes violents envers leur conjointe. Or nous savons que tous les hommes violents envers leur conjointe ne deviennent pas tous nécessairement des meurtriers conjugaux.

En somme, les facteurs individuels qui pourraient caractériser les hommes qui tuent leur conjointe paraissent plutôt diffus. Certains d'entre eux semblent même avoir eu, jusqu'à cet événement funeste, une vie stable sans problèmes majeurs. Cependant, certains considérants comme des déceptions amoureuses ou le recours à la violence dans la gestion des relations interpersonnelles pourraient être des éléments prenant un sens différent dans la vie de plusieurs hommes ayant tué leur conjointe en comparaison aux des hommes qui ont tué d'autres hommes. Aussi, l'exploration de l'enfance des hommes qui ont tué leur conjointe apporte son lot d'informations, sans toutefois donner des pistes d'explications exclusives concernant la personnalité des hommes qui tuent leur conjointe.

1.4.3 L'attachement

Puisque l'homicide conjugal survient dans un contexte particulier, soit une relation amoureuse actuelle ou passée entre la victime et le meurtrier, il est possible que les hommes qui tuent leur conjointe éprouvent ou même montrent certaines difficultés au plan de l'attachement.

Carraud, Jaffé et Sillitti-Dokic (2007) ont réalisé une recherche sur l'attachement des hommes violents qui suggère que ce n'est pas la relation proprement dite qui cause la violence, mais plutôt la qualité du lien. Force est de constater que dans les cas d'uxoricides, le lien qui unit les deux conjoints ne constitue pas une protection vis-à-vis de la létalité du geste.

Carraud et coll. (2007) avancent que la qualité de l'attachement envers le conjoint ou la conjointe se définit à travers deux dimensions : l'anxiété face à l'abandon et l'évitement de l'intimité. En liant ces deux dimensions et selon leur méthode, les auteurs ont distingué deux types d'attachement : l'attachement *sécore* qui évoque un niveau faible d'anxiété et d'évitement, l'attachement *insécore* qui regroupe les attachements craintifs, préoccupés et détachés qui eux réfèrent à des niveaux élevés d'anxiété d'abandon ou d'évitement des relations intimes. Selon les résultats de leur recherche, Carraud et coll. (2007), suggèrent que les auteurs de violence conjugale auraient développé un attachement de type *insécore*. Dans leur échantillon, sur 19 hommes auteurs de violence, 47 % présentent un attachement *insécore* préoccupé, 37 % démontrent un attachement *insécore* craintif et 11 %, un attachement *insécore* détaché. Seulement 5 % des hommes de leur échantillon auraient développé un attachement de type *sécore*. En comparaison, 61 % des hommes non violents ont développé un attachement *sécore*.

Cette recherche retient notre attention, car elle tend à lier concrètement l'attachement et la violence conjugale. Cependant, elle porte sur des hommes violents envers leur conjointe, mais qui ne l'ont pas tuée. Il est donc incertain que chez la population des hommes qui tuent leur conjointe, les résultats seraient semblables d'autant, comme on l'a vu, que ce ne sont pas tous les hommes qui ont assassiné leur conjointe qui l'ont préalablement violentée. Qui plus est, les antécédents de violence conjugale ne sont pas toujours connus, le contrôle est souvent sous-évalué souvent, car la victime nie la violence ou la tient secrète ou encore, car le conjoint la dénie.

Dans une perspective criminologique, Godfredson et Hirschi (1990) ont introduit la notion de contrôle de soi. Pour ces auteurs, les gens qui ont un faible contrôle de soi sont plus impulsifs, plus insensibles et prennent plus de risques que les autres. Pour eux le contrôle de soi est stable dans le temps. Ils rapportent aussi que le faible contrôle de soi serait associé à la fois à un déficit dans l'attention parentale envers le jeune durant son enfance et à une propension à commettre un crime.

Le lien avec les différents types d'attachement paraît présenter une avenue intéressante, quoiqu'encore peu exploitée, à investiguer en matière de violence et d'homicides conjugaux afin d'aider à mieux comprendre ces problématiques.

1.4.4 Des facteurs criminologiques

Au plan criminologique, il a été mentionné précédemment que le portrait des hommes qui tuent leur conjointe ne paraît pas correspondre à celui des meurtriers en général pas plus qu'à celui d'autres types de criminels. Dans une étude comparant des hommes ayant tué leur conjointe et des hommes ayant tué un autre homme, Dobash et coll. (2004) ont constaté que les hommes qui ont tué leur conjointe présentent moins de facteurs de risque ordinairement associés aux autres meurtriers ou criminels tels l'appartenance à un milieu socioéconomique défavorisé, une enfance problématique, un style de vie et des emplois instables, un abus de substances psychoactives et une carrière criminelle (Cusson et Proulx, 1999).

Dobash et coll. (2004) ont aussi constaté que lorsque les hommes en arrivent à assassiner leur conjointe, ils présentent souvent des antécédents de violence à l'égard d'une femme. Ces mêmes auteurs suggèrent une spécialisation dans la violence envers les femmes. Cette prédominance ne constitue pas un facteur de risque dans l'agir criminel en général, mais peut en être un important s'agissant de risque homicide.

La difficulté à dresser un portrait exact des antécédents criminels des hommes qui tuent leur conjointe peut reposer sur le fait que, s'il s'agit d'antécédents de violence conjugale, ces crimes ne sont pas toujours rapportés aux autorités.

Des considérations méthodologiques peuvent également contribuer à expliquer la difficulté à identifier les antécédents criminels des agresseurs. Par exemple, dans certains cas, il est possible que ces hommes aient simplement omis, volontairement ou non, de donner ces informations étant questionné sur les antécédents de violence conjugale au sein de leur couple lors d'entrevues avec des chercheurs ou de suivis avec un psychologue par exemple. Il est aussi possible que certains de leurs agissements pouvant être considérés comme des actes de violence ne représentent pas pour ces hommes de la violence.

1.4.5 Des facteurs contextuels et situationnels

La recension des écrits a permis d'identifier certains facteurs contextuels et situationnels référant surtout à la dynamique du couple, entourant l'homicide. Ceux-ci sont : le harcèlement et les menaces, la séparation et l'infidélité et les antécédents de violence conjugale au sein du couple. Ces facteurs pourraient jouer un rôle très important dans la probabilité qu'un homicide conjugal survienne. Ils ne sont pas exclusivement explicatifs, mais plutôt contributifs à l'explication de l'homicide conjugal.

1.4.5.1 Harcèlement et menaces

Le harcèlement peut être défini comme une expérience d'attentions répétées par le harceleur non voulue par la victime et générant chez celle-ci de la peur (Logan et Walker, 2009). On peut le définir aussi comme le fait de « traquer ». À cet égard, l'individu suit avec une attention persistante et une obsession malade les faits et gestes d'une personne. Logan et Walker (2009) mentionnent que les harceleurs peuvent à titre d'exemple, surveiller, épier, menacer ou détruire des objets appartenant à la victime. Concrètement, on peut penser à des appels répétitifs, à des messages textes, à des lettres, à des visites, à la divulgation de rumeurs à l'égard de la victime, à des entrées par effraction ainsi qu'à plusieurs autres actions.

L'une des premières études faisant le lien entre le harcèlement et l'homicide conjugal a été réalisée par McFarlane, Campbell, Wilt, Sachs, Ulrich et Xu (1999). Les auteurs ont identifié les principales actions du harcèlement comme étant : suivre, espionner et surveiller à partir d'une voiture stationnée devant la résidence de la victime.

Dans leur échantillon, des témoignages de personnes proches de la victime ou de l'agresseur ont conduit les auteurs à conclure que dans 76 % des cas d'uxoricides, les femmes avaient été victimes de harcèlement de la part de leur ex-conjoint dans l'année précédant le meurtre (McFarlane et coll. 1999). La particularité du harcèlement de la part d'un ex-partenaire intime sous-tend que les protagonistes se connaissent intimement. Cela peut rendre ce mode d'action encore plus efficace puisque l'agresseur connaît bien sa victime et ses habitudes.

Selon Johnson et Hotton (2003), le harcèlement est fortement associé à l'homicide conjugal et les hommes qui harcèlent leur conjointe ou ex-conjointe sont souvent jaloux, possessifs et contrôlants.

Sans nécessairement harceler leur ex-conjointe, des hommes peuvent perpétrer des menaces claires ou afficher ouvertement qu'ils veulent la tuer. De tels propos devraient être pris au sérieux, car ils peuvent être précurseurs d'un homicide. Le fait qu'un homme verbalise à son entourage qu'il veut tuer sa conjointe ou qu'il lui fasse des menaces de façon directe ou par personne interposée démontre que cette finalité, le meurtre conjugal, est une option pour lui.

1.4.5.2 Séparation et infidélité

Blackburn (2001) mentionne que plusieurs études s'entendent pour dire que l'homme tue sa conjointe en réponse au désir de celle-ci de mettre fin à la relation ou en réponse à un événement ayant suscité de la jalousie chez l'homme.

En effet, même si plusieurs études ne font pas consensus concernant certaines variables entourant les homicides conjugaux, les motifs conduisant à l'agression sont plus largement partagés par les chercheurs. Ainsi la séparation désirée par la conjointe apparaît au premier plan, suivie de la jalousie sexuelle éprouvée par l'homme et, finalement, la tendance au contrôle obsessif de l'homme sur sa conjointe (Stout, 1991; Wilson et Daly, 1996; Boisvert et Cusson, 1996; Belfrage, 2004).

Plusieurs homicides conjugaux sont survenus après que la femme a mis fin à la relation amoureuse ou qu'elle s'apprêtait à le faire. Le meurtre devient alors la réponse de l'homme à la séparation désirée par la femme (Aldridge et Brown, 2003). Selon Wilson et Daly (1993), les trois mois suivant la rupture paraissent être les plus cruciaux. On peut ainsi penser que le désir de la femme de mettre fin à la relation ou ses tentatives pour y mettre fin entraînerait des situations qui la placent dans une position à risque d'être tuée. Ceci s'avère être encore plus vrai si celle-ci est en couple avec un homme jaloux ou qui tente de la contrôler.

Le fait de mettre fin à une relation ne serait donc pas un facteur qui protège les femmes contre l'homicide conjugal. Entre 1998 et 2007, la proportion de femmes tuées par un partenaire dont elles étaient séparées était de 25 % (Statistique Canada, 2009). Selon le comité d'études sur les décès dus à la violence familiale (2005), la séparation, qu'elle soit faite ou en voie de l'être, est réellement un facteur qui peut amplifier le risque d'homicide entre conjoints surtout pour les femmes (Statistiques Canada, 2009).

Johnson et Hotton (2003) mentionnent qu'il peut y avoir un risque de violence post séparation même chez les couples au sein desquels il n'y a pas eu d'histoire de violence conjugale, quoique la majorité des femmes rapportent des histoires d'abus émotionnels dans leur relation avec leur ex-conjoint (Johnson et Hotton, 2003). D'ailleurs le contrôle et la violence post séparation sont des éléments importants à considérer.

Sans être en désaccord avec la majorité des études, certains auteurs comme Dutton et Kerry (1999) et Campbell, Glass, Sharps, Laughon, et Bloom, (2007) ne sont pas d'avis que la séparation proprement dite soit liée au meurtre conjugal. Pour justifier leur propos, ces chercheurs s'appuient sur la réalité voulant que beaucoup de femmes ayant quitté leur conjoint, même celles ayant été victimes de violence conjugale, ne sont pas tuées pour autant. Ces auteurs soutiennent que d'autres aspects du couple s'ajoutent à la séparation du couple pour conduire à l'homicide conjugal.

Une autre situation à risque est celle où un homme soupçonne sa conjointe de lui être infidèle, et ceci, d'autant si l'homme est jaloux. L'exacerbation de la jalousie qui découle d'une telle situation, fondée ou non, paraît être un puissant motivateur pour ces hommes à commettre le pire. D'ailleurs, DeGreeff (1942), qui a tenté de mieux comprendre le passage à l'acte criminel, accorde une importance déterminante à la jalousie masculine dans les crimes dits passionnels.

Wilson, Daly et Daniele (1995) évoquent plus précisément la notion de « possessivité sexuelle ». Selon ces auteurs, ce concept réfèrerait à un mélange de jalousie, de présomption du droit de propriété sur la conjointe et de la tendance à contrôler physiquement ou mentalement la conjointe afin d'éviter qu'elle ait une aventure sexuelle avec un autre homme.

Dans leur recherche comparant des hommes présentant un profil dit d'état limite qui ont tué leur conjointe à des hommes violents envers leur conjointe, mais qui ne l'ont pas tuée, Blackburn et Côté (2001) ont constaté que 85 % de leur échantillon d'hommes ayant tué leur conjointe rapportent que l'homicide a été précédé d'une séparation, d'une menace de séparation, d'une infidélité (avérée ou perçue) ou d'une situation ayant provoqué une réaction de jalousie. Le meurtre est ainsi commis alors que l'homme état limite se sent rejeté ou abandonné. Bien que cette recherche porte sur un échantillon d'hommes rencontrant des critères du trouble de personnalité état limite, il est probable que certains éléments se retrouvent aussi dans une population d'hommes ne présentant aucun trouble dans leur personnalité.

En somme, dans bien des cas, il apparaît que le meurtre conjugal soit commis dans une situation de séparation, de jalousie ou d'infidélité. L'homme tuerait sa conjointe ou son ex-conjointe parce qu'il n'accepterait pas qu'elle le quitte ou qu'elle en aime un autre. La tendance au contrôle de l'homme ferait croire à celui-ci qu'il a des droits sur la vie et sur l'amour de sa conjointe. Le meurtre commis s'inscrirait alors ou comme un acte de vengeance face à l'abandon, ou encore un moyen d'empêcher la femme de se donner à un autre homme (Cusson et Boisvert, 1994).

1.4.5.3 Antécédents de violence conjugale

La présence d'antécédents de violence conjugale dans le couple manifestée par l'homme envers la conjointe a été identifiée par différents auteurs comme un des principaux facteurs pouvant mener à l'homicide conjugal (Campbell et Soeken, 1999; Campbell, Webster, Koziol-McLain, Blok, Campbell, Curry, 2003; Roberts 2009). Un nombre important d'études a remarqué que la majorité des femmes tuées par leur conjoint avaient subi de la violence conjugale de la part de celui-ci avant d'être tuées (Blok, 2000; Aldridge et Browne, 2003; Campbell et coll. 2003; Belfrage, 2004; Serran et Firestone, 2004; Martins Borges et Léveillée, 2005; Adams 2007). Serran et Firestone (2004) rapportent que la proportion de couples ayant vécu de la violence conjugale dans leur relation avant l'homicide dépasse les 50 %.

Cependant, un auteur, Belfrage, (2004) ne tire pas les mêmes conclusions. Il signale que le fait de vouloir prévenir les homicides conjugaux en se basant essentiellement sur les antécédents de violence conjugale ne constitue pas une bonne stratégie. Son raisonnement est uniquement basé sur le faible nombre de femmes victimes d'un homicide conjugal par rapport au nombre de femmes qui sont violentées à l'intérieur d'une relation de couple. Ainsi toujours selon Belfrage, il ne faut pas essentiellement considérer la violence conjugale antérieure dans le couple comme le facteur de risque premier dans la commission d'un homicide conjugal. L'auteur précise que la moitié des femmes qui ont été tuées par leur conjoint n'avaient, officiellement du moins, jamais été victimes de violence physique de la part de celui-ci avant le meurtre. Ce raisonnement ne tient par ailleurs pas compte des autres formes de violence que le conjoint aurait pu faire subir à la conjointe. En effet, l'auteur s'en tient à l'expression de la violence physique.

1.4.6 Des facteurs circonstanciels

Certains facteurs plus circonstanciels concernant le crime lui-même ont été reconnus dans les études consultées comme pouvant contribuer ou être reliés aux homicides conjugaux.

1.4.6.1 Consommation d'alcool et de drogues au moment de l'homicide

Hiroeh, Appleby, Mortensen et Dunn (2001) indiquent que les meurtriers et les victimes seraient plus souvent sous l'influence de l'alcool au moment du meurtre que dans le cas des autres crimes. Dans une étude réalisée au Royaume-Uni, 58 % des meurtriers et 50 % des victimes d'homicides avaient consommé de l'alcool au moment du meurtre (Shaw's, Hunt, Amos, Meehan et Robinson, 2006). Par ailleurs, Frye, Manganello, Campbell, Walton-Moss et Wilt (2006) ont constaté que la consommation d'alcool du partenaire est associée au contrôle de la conjointe qui, lui, est fortement relié à l'homicide conjugal.

1.4.6.2 Possession d'arme à feu

La présence d'une arme à feu dans la maison est aussi corrélée à l'homicide conjugal, celle-ci facilitant l'accès à un moyen pour commettre le crime. Dans la recherche de Stout (1991), 68 % des homicides conjugaux ont été commis à l'aide d'une arme à feu. Toutefois, cette donnée pourrait être contestée puisque différentes études n'arrivent pas aux mêmes résultats concernant les armes ayant servi à la commission du crime.

Selon certains, Belfrage (2004) en particulier, les homicides conjugaux commis avec une arme à feu ne sont pas les plus fréquents. Selon l'auteur, les hommes auraient davantage tendance à user d'une arme blanche pour tuer leur conjointe. Les deux recherches citées ont été menées dans des pays différents, soit aux États-Unis et en Suède, ainsi qu'à plus de dix ans d'intervalle. Ces deux éléments pourraient expliquer la divergence des résultats obtenus par ces deux études. Ces différents moyens pourraient aussi être associés à des particularités de l'échantillonnage.

Aldridge et Browne (2003), qui ont recensé plusieurs recherches, ont constaté qu'aux États-Unis les armes à feu sont plus fréquemment utilisées qu'ailleurs par un homme pour tuer sa conjointe. Ces mêmes auteurs indiquent que dans certains pays d'Europe et au Canada, c'est majoritairement à l'aide d'un couteau que les hommes tuent leur conjointe. Cette différence peut laisser entendre que l'accessibilité et la disponibilité des armes à feu aux États-Unis joueraient ici un rôle. Empiriquement, au Canada, entre 1998 et 2007, 30 % des femmes victimes de leur conjoint ont été tuées avec un couteau, 28 % avec une arme à feu, 22 % ont été étranglées et 16 % sont mortes à la suite de coups (Statistiques Canada 2009).

1.4.6.3 L'éclatement d'une dispute

Plusieurs crimes conjugaux seraient impulsifs et précédés d'une dispute entre les acteurs, dispute se terminant de façon tragique (Stout, 1991; Cusson et Boisvert, 1994; Léveillé et coll., 2010).

Au Canada, les principaux mobiles attribués aux homicides conjugaux commis entre 1994 et 2003 étaient : l'intensification d'une querelle ou d'une dispute (41 %), la jalousie (21 %) et la frustration (19 %) (Beattie, 2005).

1.5 Explication du passage à l'acte selon DeGreeff

Lorsqu'il est question de l'homicide conjugal, nous ne pouvons passer sous le silence l'apport de DeGreeff, psychiatre qui s'est intéressé au passage à l'acte criminel au début des années 1900. DeGreeff a étudié notamment l'homicide et il propose une explication du passage à l'acte pouvant s'appliquer ce type de criminalité. Bien que ses explications ne soient pas propres aux homicides conjugaux et qu'il traite essentiellement du *cheminement intérieur* de l'homme qui tue que des événements proprement dits, ses recherches apportent des éléments essentiels à la compréhension de l'homicide conjugal.

DeGreef (1942) distingue trois phases précédant le passage à l'acte.

La première est *l'assentiment inefficace*. Dans cette phase, la mort de l'autre apparaît comme une option lorsque l'individu se retrouve dans une situation problématique avec une personne. L'individu pense que l'autre pourrait mourir, mais ne considère pas qu'il pourrait lui-même jouer un rôle dans cette mort. Habituellement, ce stade disparaît de lui-même, car la raison, les valeurs de l'individu ou même l'empathie qu'il manifeste prennent le dessus.

La deuxième phase est appelée *l'assentiment formulé*. Lorsque des individus se rendent à cette phase, l'autre est dévalorisé et, en quelque sorte considéré responsable, des malheurs de leur propre malheur. La mort de l'autre devient alors justifiée. Le futur meurtrier est encore ici partagé entre le désir de voir l'autre mourir et ses valeurs personnelles qui devraient prendre le dessus. Toutefois, rendu à cette phase, certains éléments comme la consommation d'alcool ou de drogue peuvent aider le passage à l'acte.

La dernière phase est nommée *la crise*. À cette phase, les « bonnes » valeurs de l'individu ne sont plus dissuasives et la mort de l'autre est acceptée. C'est dans ce contexte que l'individu peut passer à l'acte.

Ces trois phases permettent de comprendre comment l'idée de la mort de l'autre vient et chemine dans la tête du futur meurtrier. Mais, on l'a vu dans le cours de la recension d'écrits, d'autres facteurs, externes à l'assassin, doivent être aussi pris en compte pour mieux comprendre l'homicide conjugal.

1.6 Deux façons de concevoir l'homicide conjugal

De l'ensemble des écrits consultés, il semble se dégager, comme nous l'avons déjà annoncé, deux façons de concevoir l'homicide conjugal.

Celle qui paraît la plus communément partagée place le meurtre conjugal sur un continuum de la violence conjugale, l'homicide constituant l'ultime fin d'une dynamique violente au sein du couple (Dugan, Nagin et Rosenfeld, 1999; Block, 2000; Campbell et coll., 2003; Adams, 2007). Pour les tenants de cette vision, l'homicide conjugal survient après de nombreuses manifestations chroniques de violence de la part de l'homme. L'homicide conjugal serait donc ici la forme la plus grave de violence conjugale. Selon cette vision, l'étude de l'homicide conjugal contribuerait à la compréhension de la violence conjugale en général tout comme l'inverse.

La deuxième vision affirme que le meurtre conjugal est spécifique et qu'il doit être étudié comme tel. Gelles (1991), entre autres, précise que le lien associant violence conjugale et homicide conjugal ne peut expliquer tous les cas d'homicides conjugaux. De leur côté, Aldridge et Browne (2003) signalent que plusieurs femmes, bien que violentées par leur conjoint, ne seront pas pour autant tuées. Dans l'échantillon de recherche de Gartner, Dawson et Gartner (1999), seulement 6% des homicides conjugaux s'expliquent par la notion de continuum de la violence conjugale. D'autres auteurs critiquent aussi la notion de continuum de la violence et suggèrent de parler plutôt de dynamique pour différencier les formes de violences, car peu d'hommes qui violentent leur conjointe vont finir par la tuer alors que certains hommes qui n'ont jamais été violents envers leur conjointe vont la tuer (Côté, Hodgins et Toupin. 1999 ; Blackburn et Côté, 2001).

Pour Blackburn et Côté (2001), il semble difficile de départager ce qui appartient à la violence conjugale et ce qui la différencie du meurtre conjugal. De nombreux facteurs de risque se constatent dans les deux cas. Cependant, les auteures admettent que ce n'est qu'une minorité d'hommes violents envers leur conjointe qui vont éventuellement la tuer. Il s'agirait alors de connaître les facteurs propres à ces hommes s'ils existent.

Blackburn et Côté (2001) partagent par ailleurs l'avis que Gelles (1991) reconnaissant que, bien qu'il arrive que l'homicide conjugal survienne dans un contexte de violence conjugale au sein du couple et soit précédé de disputes entre les conjoints, il est néanmoins difficile de prévoir l'homicide conjugal, car peu d'hommes violents en viennent à tuer leur conjointe malgré le fait que les caractéristiques attribuables aux violences conjugales non mortelles et mortelles sont souvent les mêmes.

1.7 L'apport d'Agnew (2006)

Agnew (2006), dans son texte *Storylines as a neglected cause of crime*, propose une nouvelle conception de l'étude de la criminalité.

Selon l'auteur, les « storylines » peuvent être traduites comme des trajectoires de vie. Ces trajectoires de vie sont composées d'une série d'événements et de conditions, limités dans le temps, qui augmentent la probabilité qu'un individu commette des crimes. Dans le repérage des trajectoires de vie, on trouve, d'un côté, des éléments objectifs composant l'événement et, de l'autre côté, les perceptions et les réactions de l'individu face aux événements.

L'événement en soi n'aurait somme toute que peu d'importance, c'est la perception qu'en ont les individus et les réactions que provoque cette perception qui seraient déterminantes dans la suite de la trajectoire. Ainsi, certains événements survenant au cours de la vie d'une personne peuvent avoir un effet sur la perception qu'elle aura de celle-ci, faisant que ce qu'elle vit à un moment peut l'amener à réinterpréter ce qu'elle a appris ou vécu dans son passé et peut conséquemment déterminer la suite de sa vie.

Agnew (2006) mentionne que certains éléments antérieurs qui sont réputés être stables au cours de la vie peuvent, au contraire, être influencés par ce qu'un individu peut vivre au cours de celle-ci. Donc, étudier les éléments liés à l'enfance de l'homme sans regarder ce qui s'est passé entre son enfance et le crime peut compromettre la compréhension de la trajectoire qui, ici, mène à la commission d'un homicide conjugal. S'intéresser à ce que l'homme a vécu entre son enfance et le crime, aux perceptions des événements qui ont marqué sa vie et aux réactions qu'elles ont provoquées, en tentant de tenir compte au mieux de l'enchaînement événementiel, pourrait aider à comprendre la dynamique ayant conduit à l'acte homicide.

Les facteurs plus situationnels, quant à eux, se différencieraient des éléments de trajectoire, car, souvent, l'explication à l'origine de l'événement serait loin des facteurs précédant ou entourant directement le crime, bien que ceux-ci donnent l'impression, à première vue, d'y avoir directement et expressément, voire exclusivement, contribué.

Dans son texte, Agnew (2006) propose cinq types de trajectoires de vie qui seraient les plus communes aux crimes. La première réfère à un besoin désespéré d'argent. Dans ce cas, une situation survient et l'individu perçoit un manque d'argent temporaire et il ne conçoit pas d'option légitime pour obtenir cet argent. Agnew suggère que le manque d'argent n'est pas souvent pour répondre à des besoins primaires, mais plutôt pour se payer du luxe.

Le deuxième type de trajectoire de vie s'articule autour d'un conflit non résolu. Il s'agit d'une situation où un individu fait ou dit quelque chose qu'un autre individu n'aime pas ou qui remet en question son statut, ses valeurs ou encore son bien-être. Celui qui est lésé, blâme l'autre pour ses expériences négatives et ressent des émotions négatives envers celui qui l'a blessé ou qu'il perçoit comme tel. Le crime devient alors pour lui la meilleure réponse pour ce traitement négatif.

Le troisième type de trajectoire de vie se développe autour de la rencontre et de la fréquentation de gens criminalisés. Ici, la personne rencontre des gens qui ont des valeurs criminelles et mettent de la pression sur elle pour qu'elle commette elle aussi des crimes.

Le quatrième type de trajectoire de vie réfère à une opportunité temporaire de commettre un crime qui surgit à un moment propice de la vie de la personne. Dans cette catégorie, quelque chose arrive dans la vie de l'individu faisant que lorsqu'il calcule les coûts/bénéfices de l'opportunité criminelle qui se présente à lui, celle-ci lui paraît avantageuse pour lui.

Finalement, le dernier type de trajectoire de vie présenté par Agnew se définit autour d'une cassure temporaire avec des pairs ou des institutions aux valeurs prosociales. Dans ce cas aussi, il devient gratifiant, aux yeux de l'individu, de se tourner vers le crime.

Dans la prochaine section, nous présenterons notre problématique et comment la conception d'Agnew se prête bien à l'étude de l'homicide conjugal.

1.8 Problématique

À partir de la recension des écrits des différentes recherches faites sur l'homicide conjugal depuis environ les 15 dernières années, nous avons pu observer que certains constats au sujet de ce crime font l'unanimité auprès des chercheurs alors que d'autres se révèlent contradictoires. Bien que les résultats d'études disponibles sur les homicides conjugaux apportent leur lot de connaissances sur le crime lui-même et sur les acteurs impliqués, ces connaissances restent descriptives et nous semblent peu contribuer à la compréhension de la dynamique conduisant à l'homicide. Certains manques ont notamment été relevés dans les écrits concernant les hommes qui tuent leur conjointe.

De fait, les recherches antérieures, essentiellement quantitatives, ont principalement porté sur les facteurs de risque entourant l'homicide conjugal sans toutefois chercher à leur donner un sens. Il nous est apparu qu'une approche qualitative pourrait permettre non seulement d'approfondir les connaissances sur les homicides conjugaux, mais aussi de cerner la dynamique menant à un tel crime.

Au plan méthodologique, différentes sources de données ont été utilisées par les chercheurs, telles les statistiques concernant l'homicide conjugal généralement bâties à partir d'informations trouvées dans les dossiers de différents corps policiers. Certaines recherches, comparant des hommes ayant tué leur conjointe à d'autres types de meurtriers ou d'hommes violents, mais non meurtriers envers leur conjointe, ont aussi été réalisées. D'autres recherches, plus qualitatives, sont basées sur des entrevues réalisées avec des hommes qui ont tué leur conjointe et qui sont incarcérés pour ce crime, ou encore sur des entrevues avec des proches de la victime et de l'agresseur.

Ces recherches s'appuyant sur une méthode qualitative, particulièrement celles faites auprès des hommes ayant tué leur conjointe, semblent avoir été menées de façon à recueillir des informations spécifiques. Les principaux thèmes abordés sont l'enfance et l'adolescence de l'homme, la dynamique de la relation entre les conjoints, le contexte entourant le crime ou les raisons immédiates du passage à l'acte. On peut alors parler de cueillette d'informations factuelles et précises concernant la situation des hommes auteurs d'uxoricide. À cet effet, certaines sphères de la vie de ces hommes, présumées en lien avec l'homicide, ont été retenues et examinées en profondeur.

À notre connaissance, aucune étude ne s'est intéressée au déroulement général de la vie des hommes ayant tué leur conjointe, en mettant l'accent sur les événements qu'ils ont vécus tout au cours de leur vie et qui ont pris un sens particulier pour eux.

Agnew (2006), et sa notion de trajectoire de vie, apportent une nouvelle conception de l'étude de la criminalité. L'auteur mentionne que, dans l'étude des crimes, les chercheurs ne se concentrent que sur deux types de facteurs : les facteurs antérieurs, comme l'enfance ou la supervision parentale, et les facteurs situationnels entourant le moment où le crime prend place. L'auteur mentionne que le fait de négliger la période se situant entre les facteurs se rapportant à l'enfance et les facteurs situationnels entraîne un manque dans la recherche liée à la criminalité. Agnew (2006) rapporte que lorsque les délinquants sont questionnés sur les raisons faisant en sorte qu'ils ont commis un crime, ceux-ci vont raconter une histoire immédiate qui explique comment ils en sont venus à commettre ce crime. Mais cette histoire prend possiblement assise bien plus tôt dans la vie de l'homme, et son dénouement doit alors être considéré comme un dénouement, et non pas un accident de parcours.

Dans notre recherche, nous nous sommes inspirée de la stratégie d'Agnew (2006) qui consiste à considérer la vie de l'homme comme une trajectoire faite d'un enchaînement événementiel s'étendant de l'enfance au crime. Nous nous sommes aussi intéressée, au-delà des événements mentionnés par les interviewés, à la signification que ces événements avaient prise pour eux et aux réactions qu'ils avaient, de l'avis des répondants, provoquées. Nous avons considéré qu'une telle approche pourrait amener à identifier un ou des éléments, voire un enchaînement d'événements, déterminants dans la vie des hommes interrogés et qui auraient finalement conduit ceux-ci au passage à l'acte.

Dans notre recherche, les éléments déterminants se définiront à travers les différentes séquences d'événements vécus par les hommes rencontrés en entrevue. En d'autres termes, il ne s'agit pas de tenter de voir si les homicides conjugaux entrent dans les catégories de trajectoires de vie les plus fréquentes, mais bien de prendre l'approche proposée par Agnew (2006) comme un cadre guidant l'analyse des données de cette recherche, quitte à découvrir l'existence de nouvelles trajectoires de vie.

En somme, à partir de la recension des écrits que nous avons réalisée, un constat important s'est imposé : il ne semble pas y avoir de données permettant d'appréhender la dynamique susceptible d'avoir conduit des hommes à tuer leur conjointe. La présente recherche, qui est exploratoire, a voulu contribuer à combler cette lacune, en postulant que les déterminants de la dynamique conduisant au passage à l'acte se retrouvent dans l'enchaînement des événements de la vie des individus et non dans une caractéristique ou dans la présence d'un facteur de risque en particulier.

Un regard sur l'enchaînement des différents événements de la vie de ces hommes, tel que dessiné par eux-mêmes à travers le récit rétrospectif de leur vie, nous est apparu être une approche novatrice pour ce type de crime violent. Nous avons pensé qu'une telle démarche permettrait de mieux connaître les hommes rencontrés dans le cadre de cette recherche et de mieux cerner leur vie d'une façon dynamique jusqu'au moment où se produit l'événement fatal de l'homicide de leur conjointe ou ex-conjointe. Il s'agit de constater la place que ces différents événements ont prise dans la vie de l'individu et ainsi connaître de quelle façon ceux-ci se répercutent dans leur quotidien et dans leurs façons de gérer leurs relations. En somme, il s'agit de découvrir le sens que ces hommes donnent à ce qu'ils ont vécu dans leur vie jusqu'au moment de l'homicide et d'en dégager, le cas échéant, des pistes de compréhension du passage à l'acte homicide. Ultimement, il s'agit d'en tirer des éléments de prévention.

Le prochain chapitre précise les objectifs de notre étude ainsi que la méthodologie qui a soutenu sa réalisation.

CHAPITRE II

Méthodologie

2.1 Les objectifs de recherche

Cette étude se veut avant tout exploratoire. Son objectif principal consiste à décrire, parmi les événements vécus au cours de la vie des hommes reconnus coupables d'homicides conjugaux, des éléments susceptibles d'éclairer la dynamique les ayant conduits à poser un tel acte.

Plus spécifiquement, cette recherche vise à :

- 1- identifier des événements dans la vie des hommes ayant tué leur conjointe qui, de leur point de vue, constituent des événements marquants de leur vie;
- 2- préciser la perception qu'ont les hommes de ces événements, les réactions qu'ils ont suscitées, ainsi que la place que ceux-ci occupent dans leur vie;
- 3- déterminer si un enchaînement des événements identifiés comme marquants par ces hommes paraît se dégager ou non dans la biographie prédélictuelle, en se basant sur la narration et l'interprétation que ces hommes qui ont tué leur conjointe en font.

2.2 La perspective théorique

Notre mémoire s'inscrit dans une perspective phénoménologique par le fait que nous nous intéressons au point de vue des hommes qui ont tué leur conjointe. L'approche phénoménologique envisage en effet les phénomènes sociaux selon l'interprétation que les acteurs se font de la situation dans laquelle ils se trouvent (Berthelot, 1999). Concrètement, nous nous intéressons aux différents événements qui, du point de vue des hommes rencontrés, auraient pu marquer leur vie, en mettant l'accent sur la manière dont ceux-ci interprètent ces événements et la façon qu'ils auraient eue d'y réagir.

Digneffe (1989) définit l'acteur social comme « un sujet qui, dans une situation déterminée, participe à la définition qu'il est possible de donner de cette situation, compte tenu des perspectives qui sont les siennes, de celles des autres, de la position qu'il occupe, et des caractéristiques objectives qu'elle présente ». Nous croyons, en effet, que chaque individu joue un rôle actif et déterminant tout au long de sa vie par les actions et les décisions qu'il prend. Nous croyons aussi que chaque action et décision aura une influence sur le déroulement de sa vie. C'est dans cette optique que nous avons voulu recueillir le témoignage des hommes interrogés.

Cette recherche repose sur une démarche de théorisation ancrée. L'objectif d'une telle démarche est la construction de théories empiriquement fondées à partir de phénomènes sociaux à propos desquels peu d'analyses ont été articulées (Laperrière, 1997). Selon Paillé (1994), la construction d'une théorie consiste à dégager le sens d'un événement en liant, dans un schéma explicatif, divers éléments d'une situation.

Ce mémoire sur les auteurs d'homicides conjugaux ne décrit pas ce type de crime ou encore, les caractéristiques sociodémographiques des hommes qui le commettent. Il propose des éléments de théorisation reposant sur le récit de leur vie. D'ailleurs, comme Laperrière (1997) le mentionne, la théorisation ancrée ne vise pas à informer sur l'étendue d'un phénomène, mais bien sur sa dynamique. Et c'est exactement ce que nous cherchons à faire autour des homicides conjugaux.

Une telle démarche correspond donc bien au sens que nous voulons donner à notre recherche. Plus spécifiquement, nous voulons revoir de façon rétrospective et chronologique, les différents événements de la vie des hommes ayant tué leur conjointe suffisamment importants pour qu'ils considèrent nous en parler, à partir d'une consigne très large qui les invite simplement à nous raconter leur vie en mettant l'accent sur les éléments qui l'ont marqué.

Nous cherchons ensuite à connaître la lecture qu'ils en font ainsi que le sens qu'ils leur donnent. Ce n'est pas tant les événements qui nous intéressent que leur possible effet les uns sur les autres. Nous cherchons, en somme, à dégager un possible enchaînement événementiel qui aurait pu, ultimement, conduire à l'homicide de la conjointe ou ex-conjointe.

2.3 Un cadre conceptuel de recherche qualitative

Puisque notre recherche est exploratoire et que les objectifs visent à retracer le parcours de la vie des hommes ayant tué leur conjointe à partir d'événements significatifs rapportés par eux et à découvrir le sens que prennent ces événements dans la vie de ces hommes, une approche qualitative nous a paru s'imposer. Pour Poupert (1997), l'approche qualitative, notamment la réalisation d'entretiens, constitue un moyen efficace pour rendre compte du point de vue des acteurs sociaux et considérer ceux-ci pour comprendre et interpréter leur réalité. Il sera ensuite possible de voir la place que ces différents événements ont prise dans la vie de ces individus et de chercher à connaître leurs répercussions dans la gestion de leur quotidien et de leurs relations.

En somme, il s'agit de mettre en lumière le sens que ces hommes donnent à ce qu'ils ont vécu jusqu'au moment de l'homicide dans le but de mieux comprendre l'avènement d'un tel événement.

2.3.1 L'entretien

L'entretien qualitatif est reconnu comme un excellent moyen pour saisir le sens que les acteurs donnent à leurs conduites, la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation, les acteurs étant vus comme les mieux placés pour en parler (Poupart, 1997).

Pour notre part, avons choisi de questionner directement les hommes sur leur vie en général. Nous cherchions ainsi à mieux connaître les hommes auteurs d'homicides conjugaux en considérant leur vie d'une façon dynamique, ceci en mettant l'accent sur la perception ainsi que les réactions qu'ils ont pu avoir face à certains événements de leur vie.

L'entretien de type rétrospectif est celui qui nous est apparu le plus approprié pour effectuer la collecte de données. Tout d'abord, une telle démarche permet de bien coller à la réalité de l'interviewé en le laissant libre de s'exprimer sur les sujets qu'il considère pertinents ou significatifs (Poupart, 1997) et en tentant, au mieux, de reproduire l'enchaînement événementiel tel qu'il s'est produit dans sa vie. Pour cette recherche, une telle démarche permet, à partir du récit des interviewés, de mieux saisir la perception qu'ont les interviewés de ce qu'ils considèrent être les événements les plus importants de leur vie pour ensuite constater la place que ces événements prennent et la façon dont cela se traduit dans leur quotidien.

Les relances faites par l'intervieweuse consistent surtout à s'assurer de la chronologie du récit. Il s'agit aussi de tenter de faire préciser la signification qu'auraient prise les événements évoqués dans la vie des hommes et les conséquences que ceux-ci leur prêtent selon leur interprétation.

Une telle méthodologie répond bien à l'objectif poursuivi dans le cadre de notre recherche, car elle nous permet d'obtenir l'interprétation personnelle que l'individu donne lui-même aux événements qu'il a vécus. Ainsi, les individus n'ont pas été questionnés sur des périodes précises de leur vie; ils étaient plutôt laissés libres d'aborder les événements dans l'ordre qui leur convenait, la reconstruction chronologique se faisant au fur et à mesure que les événements étaient contés, encouragés par les interventions de l'intervieweuse.

Nous avons surtout cherché à obtenir une description des événements marquants de la vie des hommes, et à faire en sorte que cette description soit la plus fidèle possible à la lecture qu'ils font de ce qui leur est arrivé.

Cette étude se présente donc comme étant novatrice du fait que les hommes ont été invités à livrer librement les aspects de leur vie qui leur paraissaient les plus significatifs et qu'ils estimaient avoir été déterminants dans leur vie pour ensuite tenter de tirer un sens de l'enchaînement de ces événements. Mettre en relief la perception et les sentiments qu'ont les hommes de certains événements de leur vie ainsi que leur impact les uns sur les autres, toujours du point de vue de l'interviewé, nous apparaissent le meilleur moyen de faire un portrait compréhensif, par opposition à un portrait descriptif, de l'évolution de la (ou des) situation(s) qui pourrait (ent) avoir conduit des hommes à tuer leur conjointe.

L'entretien constitue d'ailleurs notre seul moyen de collecte de données et cela par choix. En effet, nous voulions obtenir exclusivement les propos des interviewés et ne pas lire leur dossier d'incarcération, par exemple, ou encore les rapports de police pour ne pas comparer les écrits des autres et leur propos. Nous voulions que tout le contenu émerge des participants et que tout ce qui se retrouve dans ce mémoire ait été jugé assez prégnant dans la vie des individus pour que ceux-ci choisissent de nous en parler. Avoir accès à différents documents, rapport et autres sources de données aurait pu selon nous biaiser notre analyse ou même la collecte des données en nous faisant tenir compte de matériel ne provenant pas du récit des hommes rencontrés. Nous aurions pu, en outre, être tentée de confronter la version donnée par les interviewés avec celle relatée dans les différents rapports administratifs ou même dans les médias, puisque plusieurs causes avaient été largement médiatisées. Ceci n'était ni le but de l'exercice, ni la manière dont nous envisagions de le réaliser, puisque nous avons convenu de nous en tenir aux préceptes de la théorie ancrée exposés plus haut, lesquels n'énoncent pas la nécessité de la confrontation des sources de données.

2.3.2 Négociation du terrain et processus initial de recrutement de l'échantillon

Afin de pouvoir réaliser les entrevues avec des hommes incarcérés pour un homicide conjugal, nous avons dû présenter notre projet au comité de recherche du SCC pour approbation et passer une enquête de sécurité. Ces deux étapes passées, nous avons reçu les autorisations nécessaires du comité de recherche du Service correctionnel du Canada (SCC) nous permettant d'accéder aux différents pénitenciers où nous pouvions trouver des hommes uxoricides. (Voir lettre d'autorisation du SCC en annexe A)

Une fois les autorisations obtenues, il s'agissait de prendre contact avec la personne-ressource identifiée dans l'établissement de détention pour nous piloter dans la procédure de recrutement des

interviewés potentiels. C'est en discutant avec chacune de ces personnes-ressources que les stratégies de recrutement ont été décidées. Celles-ci ont varié d'un établissement à l'autre.

À l'Établissement Montée Saint-François (EMSF), établissement à sécurité minimale, c'est la personne-ressource identifiée par le SCC qui, aidée d'agents correctionnels, a établi le premier contact avec les détenus.

Après avoir pris connaissance des objectifs, de la méthodologie et des critères de sélection de notre recherche, la première étape pour la personne-ressource consistait à demander aux agents correctionnels s'il y avait, dans leur assignation, des hommes qui purgeaient une peine pour avoir tué leur conjointe ou ex-conjointe. La personne-ressource de cet établissement a informé la chercheuse qu'il y avait une possibilité de quatre participants. Elle a proposé de prendre contact avec ces quatre hommes afin de leur expliquer la recherche et de vérifier leur intérêt à y participer. Lors de la rencontre, la personne-ressource devait présenter notre recherche en expliquant aux interviewés potentiels qu'une étudiante de l'Université de Montréal aimerait venir les interviewer afin de parler de leur vie. La chercheuse avait demandé à la personne-ressource de préciser aux détenus que cette recherche n'était pas liée au SCC et, qu'au cours de l'entretien, c'est leur vie en général qui serait abordée et non uniquement le meurtre. Les participants devaient participer à l'étude sur une base volontaire.

La personne ressource n'ayant pu s'entretenir avec deux des détenus présentant les critères de sélection de l'étude, elle nous a proposé de procéder nous-mêmes à la première approche. Lorsque la chercheuse a elle-même fait cette première approche, le contact s'est initié comme suit.

Bonjour, je suis une étudiante à la maîtrise en criminologie de l'Université de Montréal et ma recherche porte sur les homicides conjugaux. Je cherche à mieux comprendre ce type de crime et la façon dont je souhaite le comprendre, c'est en regardant, avec vous, votre vie, les événements que vous avez vécus, ceux qui ont été marquants, qu'ils aient été positifs ou négatifs, du plus loin que vous vous souveniez. Moi, je vais vous poser des questions à partir de ce que vous allez me dire.

Votre participation consisterait donc en une entrevue, avec moi d'une durée d'environ une heure et demie qui aurait lieu dans le pénitencier dans lequel vous vous trouvez. Je serai au pénitencier cette semaine; alors si vous acceptez, nous allons prendre rendez-vous.

Cette recherche est confidentielle et n'est pas liée au SCC.

Voulez-vous participer?

Dans cet établissement, trois des quatre hommes sollicités ont accepté de participer à la recherche. Toutefois, un des trois s'est désisté en début d'entrevue en raison de graves problèmes de santé et

il n'a pas voulu reporter l'entrevue. Le quatrième homme a refusé en mentionnant qu'il n'était pas prêt à parler de son délit.

Au Centre fédéral de formation (CFF), autre établissement à sécurité minimale, c'est aussi la personne-ressource identifiée par le SCC qui, aidée d'agents correctionnels, a établi le premier contact avec les détenus.

Après avoir pris connaissance des objectifs, de la méthodologie et des critères de sélection de notre recherche, la personne-ressource demandait aux agents correctionnels s'il y avait, dans leur assignation, des hommes qui purgeaient une peine pour avoir tué leur conjointe ou ex-conjointe. À cet établissement, ce sont les agents correctionnels qui ont établi le premier contact et expliqué la recherche aux candidats potentiels.

La personne-ressource a informé la chercheuse que cinq hommes se portaient volontaires. Un de ces cinq hommes n'a toutefois pas été retenu, car il avait tué un conjoint de même sexe.

Finalement, c'est donc quatre hommes détenus au CFF qui ont participé à la présente recherche.

Au Centre régional de réception (CRR), établissement à sécurité élevée, le recrutement s'est fait, en partie, de façon différente. Au départ, la personne-ressource a consulté les agents correctionnels afin d'identifier des hommes ayant tué leur conjointe incarcérés à cet établissement. Par la suite, celle-ci a remis une liste des interviewés potentiels à la chercheuse qui a exposé elle-même la recherche aux hommes présélectionnés, et ce, directement dans l'aile réservée aux détenus qui ont commis des crimes intrafamiliaux.

Sur un total de six hommes rencontrés au CRR, trois hommes ont accepté de participer à la recherche. Un homme a refusé en expliquant qu'il portait sa cause en appel et les deux autres ne souhaitaient pas parler de leur crime.

L'établissement Sainte-Anne-des-Plaines (ESAP), établissement à sécurité minimale, s'est ajouté en cours de recherche étant donné le petit nombre d'interviewés recrutés dans les établissements originalement ciblés. À ESAP, c'est aussi la personne-ressource qui a demandé aux agents de libération conditionnelle d'identifier les détenus dans leur assignation répondant aux critères de sélection de la recherche. Ce sont ces agents qui ont présenté les objectifs et la méthodologie de la recherche aux détenus. La personne-ressource a ensuite confirmé à la chercheuse que deux hommes recrutés souhaitaient participer.

Les hommes rencontrés dans le cadre de cette recherche sont ainsi incarcérés dans trois différents pénitenciers à sécurité minimale de la région de Montréal et de ses environs : l'Établissement

Montée-St-François, le Centre fédéral de formation et l'Établissement St-Anne-des-Plaines. Le Centre régional de réception est un établissement de détention multi niveaux quant à la cote sécuritaire. Le Centre régional de réception (CRR) reçoit tous les hommes détenus nouvellement condamnés à une peine fédérale pour une période de trois mois visant à évaluer leurs besoins en matière correctionnelle et à déterminer le niveau de sécurité qu'exige leur incarcération aux fins de placement vers l'institution qui paraît le mieux convenir. Le CRR constitue donc une ressource privilégiée pour quiconque veut réaliser un échantillon à partir de la population des personnes détenues dans les institutions fédérales.

Aucun critère tel l'âge, l'appartenance ethnoculturelle, le type de condamnation, le type de sentence et le temps passé en prison n'a été retenu pour la sélection des participants. Les hommes recrutés devaient avoir été déclarés coupables uniquement du meurtre de leur conjointe ou ex-conjointe. Les hommes qui ont tué d'autres personnes comme les enfants ou un autre homme au moment du meurtre de leur conjointe ou ex-conjointe n'ont pas été inclus dans cette recherche. Cette exclusion est justifiée par le fait que lorsque d'autres personnes que la conjointe ou l'ex-conjointe sont tuées lors du crime, la dynamique peut être différente ou d'autres éléments peuvent entrer en jeu.

2.3.3 La cueillette des données

Au total, douze entretiens de type rétrospectif ont été réalisés en institutions pénitentiaires auprès d'hommes incarcérés pour avoir tué leur conjointe et ayant accepté volontairement de participer à l'étude. Avec la permission des interviewés, ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits de façon intégrale aux fins de l'analyse.

Chaque entretien a débuté par la lecture et la signature d'un formulaire de consentement agréé par le Comité d'éthique à la recherche de l'Université de Montréal et le comité de recherche du SCC – administration régionale (voir formulaire de consentement à l'annexe B). Comme il se doit, la chercheuse a remis une copie de ces consentements signés à chaque participant.

Lors de l'entrevue, la consigne de départ était la suivante:

Tout d'abord, je veux vous remercier d'accepter de participer à ma recherche. Si vous êtes d'accord, je vais enregistrer l'entrevue pour que je puisse réécouter ce que l'on va se dire pour pouvoir faire mes analyses. Il y a seulement moi qui vais avoir

accès au matériel enregistré. Je vais toutefois retranscrire toute l'entrevue et mes directeurs auront accès à ces verbatims pour m'aider dans les analyses. Je vais alors vous donner un nom fictif et m'assurer qu'il n'y aura aucune façon de vous identifier.

Donc, comme vous le savez probablement, je suis une étudiante à la maîtrise en criminologie et ma recherche porte sur les homicides conjugaux. Je cherche à mieux comprendre ce type de crime, à comprendre comment on peut en venir à poser un tel geste. La façon dont je souhaite le comprendre, c'est en explorant avec vous votre vie, les événements que vous avez vécus. J'aimerais que vous me racontiez, du plus loin que vous vous souveniez, des événements qui ont été marquants dans votre vie, qu'ils aient été positifs ou négatifs, et qu'on avance dans votre vie jusqu'au délit. Dans le fond, je n'ai pas de questions précises, c'est vous qui me racontez, et moi je vais vous poser des questions à partir de ce que vous allez me dire.

Toutes les entrevues se sont terminées en complétant une fiche signalétique dont on retrouve un prototype à l'annexe C afin de récolter des données sociodémographiques (âge, nombre d'enfants, scolarité, sources de revenus) ainsi que des données relatives au crime (type de condamnation, temps d'incarcération, programmes suivis en prison) afin de dresser un portrait général de la population étudiée.

Les entrevues se sont échelonnées sur une période de quatre mois et étaient d'une durée moyenne d'une heure quarante minutes. Elles ont toutes eu lieu dans les pénitenciers où les hommes purgeaient leur peine. Chaque fois, un bureau était mis à notre disposition pour que nous puissions rencontrer les interviewés en toute discrétion. Pour tous les pénitenciers, sauf le CRR, ces bureaux se trouvaient dans le secteur des agents de programmes, de libérations conditionnelles ou, encore, dans un espace réservé aux avocats et autres professionnels qui rencontrent les détenus. Au CRR, les entrevues ont eu lieu dans un bureau directement situé dans l'aile des détenus. Tous les bureaux avaient une porte qui se fermait, ce qui assurait une parfaite confidentialité des échanges.

Toutes les entrevues, sauf une, ont eu lieu durant le jour. L'entrevue qui fait exception s'est déroulée le soir, le participant n'étant pas au pénitencier le jour en raison de son travail.

2.3.4 L'analyse des données

Chaque entrevue a été transcrite intégralement. Chaque retranscription a été relue entièrement afin de s'imprégner du récit des interviewés. Par la suite, l'analyse du matériel s'est faite en trois

étapes différentes. La première analyse, verticale, a consisté à créer des lignes de vie pour chacun des participants respectant la chronologie du récit fait par l'interviewé en tentant de situer, au mieux, pour chacun, les événements marquants qui étaient soulignés, les perceptions s'y rattachant et les réactions s'ensuivant à travers le temps. La deuxième étape a constitué l'analyse thématique servant à faire ressortir des thèmes importants des entrevues qui ne pouvaient pas être situés sur la ligne de vie, par exemple la vision du monde. Finalement, la troisième étape a consisté à comparer transversalement les résultats obtenus pour chaque participant, qu'il s'agisse des lignes de vie, ou des différents thèmes ressortis des entretiens, ceci en vue d'identifier éventuellement des profils types d'individus ou d'événements ou d'enchaînement d'événements pouvant éclairer la survenue de l'homicide. Chacune de ces étapes sera maintenant précisée.

2.3.4.1 La reconstitution des lignes de vie

La reconstitution des lignes de vie, ou l'analyse verticale, consiste dans le traçage d'une ligne commençant aussi loin que l'interviewé peut remonter (à partir de sa naissance) pour se terminer au moment de l'entrevue. Nous avons cessé de positionner des événements sur les lignes de vie à la date d'incarcération de l'homme pour le meurtre de sa conjointe ou de son ex-conjointe.

Ces lignes de vie sont utilisées pour placer tous les événements rapportés par les hommes lors des entretiens en ordre chronologique et ainsi pouvoir dégager dans quelles périodes de sa vie l'interviewé a rapporté avoir vécu plus ou moins d'événements marquants. C'est à partir de la lecture des retranscriptions des entrevues que les événements sont identifiés et placés sur la ligne. Pour chaque participant, une ligne de vie a été créée. Une telle démarche permet de visualiser les événements marquants dans la vie de l'interviewé selon son point de vue.

Les événements qui sont placés sur la ligne de vie peuvent être un anniversaire, un déménagement, la mort d'un parent, la naissance d'un enfant, le début d'une dépression, une querelle, un mariage, un divorce, etc. Ainsi, on trouve, sur cette ligne de vie, tout ce que l'homme mentionne comme étant un événement marquant de sa vie.

Chacun des événements placés sur les lignes de vie était résumé à partir des informations que le participant avait lui-même données le concernant. Rappelons que ce que nous cherchions surtout à

découvrir était le sens que les hommes donnaient à ces événements, les conséquences qu'ils leur attribuaient ainsi que les émotions que l'événement avait suscitées chez eux.

2.3.4.2 L'analyse thématique

Une analyse thématique a aussi été réalisée pour chacun des entretiens. Lorsque les informations relatées par les participants ne pouvaient être rattachées à un événement, mais que celles-ci paraissaient néanmoins pertinentes en regard des objectifs de l'étude, elles étaient traitées de manière thématique. Les thèmes qui ont été dégagés sont : la consommation (alcool/drogue), la famille, l'image de la femme, la relation avec la victime, la violence antérieure dans les relations, l'abandon et le rejet, les gestes qui auraient pu être faits pour éviter le meurtre, les antécédents criminels et les caractéristiques personnelles.

2.3.4.3 L'analyse transversale

En dernière analyse, une comparaison a été effectuée entre les lignes de vie des différents interviewés afin d'identifier si un ou des enchaînements types d'événements semblaient se dégager dans le parcours ayant conduit les hommes interviewés à tuer leur conjointe.

Lors de cette étape, une comparaison a été effectuée, non pas entre les événements eux-mêmes, mais plutôt entre les différentes répercussions que ces événements vécus par les hommes interrogés ont eues sur leur vie.

Un peu de la même façon, une comparaison entre les entretiens a été réalisée à partir des thèmes repérés dans chacune des entrevues. Cette comparaison a permis de dégager les neuf thèmes mentionnés plus haut qui ressortent de manière particulièrement prégnante des récits des interviewés.

Finalement, les données se trouvant dans les fiches signalétiques remplies avec les participants à la fin de chaque entrevue ont été compilées afin de tirer un portrait plus descriptif et statistique des hommes rencontrés.

2.3.5 *L'échantillon*

L'échantillon est constitué de dix hommes incarcérés dans un pénitencier fédéral, pour avoir tué leur conjointe ou ex-conjointe. Au total, douze entrevues ont été effectuées, mais deux n'ont pas été retenues. Dans le premier cas, l'homme avait tué son conjoint de sexe masculin et nous avons choisi de nous concentrer sur les couples hétérosexuels. Dans le deuxième cas, l'homme n'a pas fourni beaucoup d'informations durant l'entrevue, ce qui rendait difficile l'analyse du matériel.

2.3.5.1 Des informations sociodémographiques

La moyenne d'âge des hommes interrogés est de 50 ans. Neuf sur dix ont déjà été mariés et quatre d'entre eux étaient mariés avec la victime au moment du drame. Au moment du meurtre, cinq hommes demeuraient avec la victime. Pour un des hommes, nous n'avons pas l'information à savoir s'il cohabitait ou non avec la victime lors du meurtre.

Sept hommes sur dix ont des enfants; quatre ne cohabitaient pas avec eux au moment du drame, un habitait uniquement avec un de ses deux enfants à ce moment et un avait un de ses enfants en garde partagée. Un homme ayant terminé sa peine pour le meurtre de sa conjointe a eu un enfant après le crime et il habitait avec lui avant d'être incarcéré une seconde fois.

Au plan scolaire, deux hommes disent avoir complété le niveau primaire, trois le secondaire IV, trois le secondaire V et deux sont allés à l'université sans toutefois obtenir de diplôme. Sept hommes sur dix étaient des salariés alors que les trois autres travaillaient à leur compte au moment du délit.

L'échantillon est constitué de sept Canadiens francophones, deux Canadiens anglophones et un Asiatique. Tous les hommes parlaient français lors de l'entrevue, mais deux hommes avaient un important accent ce qui, par moment, a rendu la compréhension de l'entrevue plus difficile.

2.3.5.2 Des informations criminologiques

Huit hommes parmi ceux que nous avons interviewés ont reçu une condamnation pour meurtre au deuxième degré, un pour meurtre au premier degré et un pour homicide involontaire coupable. Six se sont vus imposer une sentence à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 à 20 ans. Celui condamné pour un homicide involontaire coupable a écopé d'une peine de 15 ans. Les trois autres se sont vus imposer une sentence à perpétuité sans possibilité de libération avant 12 à 25 ans.

Lors des entrevues, huit hommes étaient incarcérés depuis une durée allant de 11 ans à 17 ans et demi alors qu'un neuvième était incarcéré depuis trois ans et demi et le dixième depuis deux ans et demi.

Individus	Âge	Temps passé en prison lors de l'entrevue	Condamnation reçue	Antécédents criminels
Bob	41 ans	3 ans et demi	<u>2^e degré</u> Vie admissible 10 ans	Non
Francis	35 ans	11 ans	<u>2^e degré</u> Vie admissible 12 ans	Non
Jean	64 ans	12 ans et demi	<u>1^{er} degré</u> Vie admissible 25 ans	Non
Léo	48 ans	11 ans	<u>2^e degré</u> 25 ans admissible 12 ans	Oui
Mathieu	44 ans	15 ans	<u>2^e degré</u> Vie admissible 10 ans	Non
Martin	54 ans	17 ans	<u>2^e degré</u> Vie admissible 30 ans	Non
Nick	50 ans	2 ans et demi	<u>Homicide involontaire</u> 15 ans	Non
Paul	50 ans	17 ans et demi	<u>2^e degré</u> 25 ans admissible 13 ans	Oui
Pierre	62 ans	11 ans	<u>2^e degré</u> Vie admissible 10 ans	Oui
Vincent	48 ans	11 ans	<u>2^e degré</u> Vie admissible 12 ans	Non
<u>Moyenne</u>	50 ans	11 ans	2 ^e degré	Non

Seulement trois hommes sur dix ont officiellement des antécédents criminels. Sur les trois, deux ont déjà fait de la prison alors que l'autre a fait des travaux communautaires. Seulement un de ces trois hommes a des antécédents de crimes contre la personne. Pour les deux autres, il s'agit pour l'un de complicité de vol à main armée, et pour l'autre, de vol à main armée, de conduites avec facultés affaiblies et de bris de probation.

2.4 Considérations éthiques

Toutes les recherches impliquant des participants humains et touchant un sujet sensible doivent porter une attention particulière à ces participants afin de s'assurer que l'intégrité des individus qui ont accepté de participer soit respectée. Notre recherche, qui touche un sujet extrêmement sensible, doit aussi s'y conformer. Celle-ci a été soumise à deux comités d'évaluation avant de pouvoir aller sur le terrain.

Le comité d'éthique de l'Université de Montréal a étudié la recherche afin de s'assurer que la participation des volontaires ne puisse mettre leur intégrité en jeu. Un certificat d'éthique nous a été remis par ce comité de l'Université de Montréal (CERFAS) (voir une copie en annexe D). La recherche devait aussi être soumise au comité d'éthique du Service correctionnel canadien (SCC). Ici, nous devons montrer que nous avons préalablement reçu un certificat d'éthique de notre institution universitaire.

Tout comme pour le comité de l'université, nous devons déposer une description du projet, expliquant les objectifs de la recherche, la stratégie d'échantillonnage souhaitée ainsi que les retombées possibles de l'étude. Le comité d'éthique du SCC tenait à s'assurer que la confidentialité et l'intégrité des détenus rencontrés seraient respectées. Après l'analyse de la demande, la Direction de la recherche du SCC, nous a donné l'autorisation d'effectuer notre collecte de données dans les établissements pénitentiaires ciblés dans notre projet. (Voir la copie en annexe A) C'est seulement après l'obtention de ces deux autorisations que la collecte de données a débuté.

2.5 Les limites méthodologiques

Cette recherche comporte certaines limites et il importe de les souligner. Aussi, quelques difficultés ont été rencontrées et nous trouvons utile de les exposer.

Tout d'abord, nous avons identifié que la saturation empirique déterminerait le nombre total d'entrevues à effectuer. Cependant, nous avons été contrainte par le nombre d'hommes répondant aux critères d'échantillonnage disponibles pour participer à l'étude. Aussi, il est difficile d'établir

dans quelle mesure l'échantillon constitué de dix hommes a permis d'identifier l'ensemble des trajectoires types. Ceci d'autant que les histoires qui nous ont été contées paraissent à première vue personnelle à chaque homme.

Toutefois, et nous l'avons vu dans le chapitre traitant de l'analyse des données, même avec un si petit nombre d'entrevues, il a été possible de trouver des points communs entre les histoires que nous avons entendues. En outre, il faut rappeler ici le caractère exploratoire de notre recherche.

Dans le même ordre d'idée, devant nous conformer au fonctionnement de la recherche dans chaque établissement de détention visité, il nous a été impossible de présenter la recherche à la totalité des hommes incarcérés pour le meurtre d'une conjointe ou ex-conjointe. Aussi, comme la première présentation de la recherche a été faite par des membres du service correctionnel, sauf au CRR, nous ne sommes pas certaine que tous les hommes incarcérés pour le meurtre de leur conjointe ont été sollicités pour participer à notre recherche. De même, étant donné que la recherche a initialement été présentée par des membres du service correctionnel, il est possible que cela ait pu jouer un rôle dans le refus ou l'acceptation de certains hommes de participer à la recherche.

Nous ne sommes pas à même d'estimer dans quelle mesure cette situation a pu jouer sur la constitution de l'échantillon. Nous pouvons toutefois assurer que nous avons eu une excellente collaboration de la part du personnel du service correctionnel.

Aussi, nous avons perçu une différence entre les hommes qui sont au pénitencier depuis plus de dix ans et les deux hommes qui sont incarcérés depuis deux et trois ans. Ces derniers ne semblent pas encore avoir pris du recul face à leur geste et affirment ne pas comprendre comment ils ont pu en venir là puisqu'ils aimaient leur femme. À l'inverse, dans le récit des hommes incarcérés depuis longtemps, il y a une certaine reconnaissance de responsabilité face aux gestes posés.

Il importe de préciser que cette recherche met en lumière un seul « côté de la médaille » sur le phénomène des homicides conjugaux. Les hommes interrogés ont abordé des éléments de la vie de leur conjointe ou ex-conjointe ainsi que des sphères de leur couple qui leur paraissaient « problématiques ». Il est possible que les hommes aient conçu cette vision, plus ou moins consciemment, pour la mettre à leur avantage. Il s'agit là d'une limite incontournable dans une recherche portant sur l'homicide: les victimes ne pourront jamais donner leur perception sur l'avant-événement et sur l'événement lui-même. Dans une recherche ultérieure, il pourrait

toutefois s'avérer intéressant de rencontrer des personnes de l'entourage du couple pour compléter l'étude.

Il faut aussi souligner que, puisque la seule source de données utilisée dans cette recherche provient des entrevues avec les hommes, nous devons nous fier à leur lecture de l'événement. Les hommes ont certes tous paru sincères dans leurs propos, mais il est impossible de savoir si ce qu'ils ont rapporté est plus ou moins près de la réalité, puisqu'il s'agit de leur lecture des événements qu'ils relatent. Or cette recherche cherchait précisément à recueillir la perception des hommes sur les différents événements de leur vie afin de cerner la façon dont ils ont construit leur réalité alors selon nous ce choix de méthodologie nous permettait d'atteindre les buts de notre recherche.

L'objectif était de voir si les perceptions et les impacts de cette construction face aux événements vécus pourraient, en quelque sorte, fournir des éléments explicatifs de leur passage à l'acte meurtrier envers leur conjointe ou ex-conjointe. Nous postulons que la façon dont les hommes ont perçu certains événements de leur vie pourrait avoir influencé leurs réactions, leurs comportements et même les gestes qu'ils ont posés. Nous supposons donc qu'il est possible de comprendre le cheminement de la vie des hommes qui ont tué leur conjointe en référant aux différentes perceptions de ce qu'ils ont vécu au cours de leur vie et de comprendre le sens que prend l'événement meurtrier dans cette vie. Nous croyons aussi que les acteurs sont les mieux placés pour parler du sens qu'ils donnent à leurs conduites, sur la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation (Poupart, 1997).

Dans le prochain chapitre, nous présentons les résultats de cette recherche tirés de l'analyse des entrevues effectuées en mettant l'accent sur l'enchaînement des événements dans la vie des hommes rencontrés et les grands thèmes qui s'en dégagent.

CHAPITRE III

Les résultats de la recherche

L'analyse des résultats est divisée en trois parties en lien avec les objectifs de recherche. Nous y explorons la vie des hommes avant le meurtre, en tentant de dégager ce que représentent pour eux les événements marquants survenus au cours de cette vie, les sentiments et réactions qu'ils ont entraînés, dans le but de trouver des éléments susceptibles d'éclairer la trajectoire qui a abouti au meurtre de la conjointe ou, dans certains cas, de l'ex-conjointe. Les éléments de compréhension du délit et les facteurs associés à l'homicide conjugal sont ensuite abordés.

3.1 La vie jusqu'au moment du meurtre

Cette partie réfère à des événements ou conditions de la vie des hommes que ceux-ci estiment avoir été marquants et ayant eu lieu avant qu'ils assassinent leur conjointe. Ces événements sont présentés ici chronologiquement et pourraient, du point de vue des hommes, même inconsciemment, avoir eu un rôle à jouer dans le passage à l'acte homicide. Nous présentons en premier lieu le contexte familial ayant prévalu dans l'enfance de ces hommes, incluant des événements marquants survenus au cours de cette période qui d'après le récit des hommes paraissent s'être répercutés jusqu'au moment où l'homme rencontre sa conjointe. Nous abordons ensuite la relation entre l'homme et la victime, un événement provoquant dans de nombreux cas une remise en question chez l'homme, et finalement nous tentons de retracer l'élément qui, de l'avis des interviewés, aurait été le déclencheur conduisant plus spécifiquement au meurtre. Tous ces éléments seront repris avec la théorie des trajectoires de vie proposée par Agnew qui veut que certains événements qui ont eu lieu entre l'enfance et l'élément déclencheur au meurtre puissent jouer un rôle important dans la commission du crime.

3.1.1 Contexte familial dans l'enfance

Le contexte familial dans lequel l'homme a grandi paraît intéressant à explorer dans la compréhension de la dynamique des hommes qui tuent leur conjointe. En effet, saisir la relation que les hommes avaient avec leurs parents peut donner des pistes pour savoir si les hommes ont, par exemple, été victimes de violence et permet de saisir dans quel climat familial leur enfance s'est déroulée. Quatre profils de famille paraissent se dessiner à partir des propos des hommes interrogés.

3.1.1.1 La présence des deux parents

Le premier profil qui se dégage des entrevues est celui où trois hommes rapportent avoir eu de bons liens autant avec leur mère qu'avec leur père. Jean mentionne qu'il n'a rien à reprocher à ses parents et qu'il a eu tout ce dont il avait besoin. Martin quant à lui énonce clairement qu'il a eu une belle enfance :

On a eu une bonne enfance chez nous, on a pas été mal traités. Mon père était sévère, mais c'était pas un homme qui battait ses enfants... de ce côté-là, j'ai jamais rien eu à leur reprocher. Ma mère était plus maternelle disons, fait qu'on se dirigeait plus du côté de ma mère quand on voulait obtenir des choses. On était pas riche, mais on était pas non plus dans ce qu'on appelle les familles pauvres ou sur le BS; (Jean)

Mon père a toujours travaillé et subvenu aux besoins de la famille... (Jean)

J'ai eu une enfance heureuse dans une famille aimante. (Martin)

Pour Bob, une séparation entre ses parents et un éloignement physique avec sa mère pendant un moment ne sont pas venus empêcher d'entretenir une relation avec ses deux parents:

On est retourné vivre dans le même village et plus proche d'elle [sa mère], alors on était capables de se voir plus souvent. Après, ma mère était là pour nous autres et ça a pas arrêté... On a bâti une autre relation... Elle était là pour l'amour pour nous autres pis on a passé des bonnes années. On était aussi vraiment proche avec mon père pis eh... on faisait beaucoup des choses ensemble. (Bob).

Force est de constater que plusieurs hommes ont un bon souvenir de leur enfance et que rien ne semble avoir affecté négativement la relation avec leurs parents durant leur enfance.

3.1.1.2 Le père absent

Le deuxième profil est celui dans lequel le père est absent, mais l'homme a un bon lien avec sa mère. Les raisons expliquant l'absence des pères mentionnées par les interviewés sont souvent les mêmes. Nick explique que son père était peu à la maison en raison de son travail. Mathieu et Pierre rapportent que leur père avait un problème de dépendance à l'alcool ou aux drogues, l'empêchant de remplir son rôle paternel adéquatement. Certains hommes se rappellent avoir eu quelques contacts avec leur père alors que d'autres ne se souviennent d'aucun :

Mon père, il travaillait fort, il était garagiste, et il n'avait pas beaucoup de temps pour jouer avec moi... il jouait avec moi quelques fois par année. Il n'avait pas vraiment le temps de s'amuser avec moi [...] À cause de la drogue, à cause de la cigarette, à cause du gambling, il a perdu son business, pis il prend de l'alcool, il prend la drogue, pis on a tout perdu. (Nick)

Moi chu né d'un père alcoolique. Mon père a jamais été présent dans ma vie... Quand qui était là, c'était pour faire des problèmes à ma mère. (Mathieu)

J'ai aucun souvenir de mon père, de m'avoir pris par la main, m'amener au parc, me dire on va aller écouter une game de balle ensemble. J'ai pas de souvenir pantoute de ça parce qu'il était pas là. (Pierre)

Deux constatations ressortent de ces dynamiques décrites par les interviewés dans lesquelles les pères sont considérés comme étant absents : tous les trois mentionnent que leur père vivait un problème de consommation - de drogues, d'alcool ou de jeu – et, dans tous les cas, la mère paraît être celle qui donnait les soins et l'amour et qui compensait les comportements négligents de son conjoint envers les enfants.

On a beaucoup d'amour avec ma mère. Elle prend soin beaucoup de nous. Ma mère est bonne, elle prend toujours soin de nous, elle nous donne ce qu'on a besoin. (Nick)

Les sorties que je faisais, c'est avec ma mère. Une chance elle était là parce que les sorties à mettons pour aller voir un spectacle ou quoi que ce soit, c'est ma mère qui me sortait... aller aux vues, au cinéma, des dîners au restaurant des patentes de même. (Pierre)

Cet aspect sera repris plus loin, mais signalons dès maintenant que la suite du récit montrera que, pour les hommes vivant cette situation, l'absence du père paraît avoir eu des effets pendant longtemps dans leur vie.

3.1.1.3 Des parents présents, mais sans lien réel

Dans les récits de Vincent et de Léo, on constate qu'ils vivaient avec leurs deux parents. Ceux-ci n'ont pas mentionné que leurs parents avaient des problèmes de consommation d'alcool, ou de drogue ou d'autres dépendances, ou encore un travail les éloignant de la maison. Cependant, au fil de leur discours, on note qu'il ne semble pas y avoir de liens significatifs ou de relations affectives entre les parents et l'enfant. Tous les deux disent avoir freiné la relation avec leurs parents choisissant de ne pas parler avec eux de ce qui se passait dans leur vie :

De toute façon ils [les parents... Je faisais de la gymnastique un moment donné, sont jamais venus voir une compétition, sont jamais venus voir quoi que ce soit. Quand il y avait des rencontres entre parents et professeurs, sont jamais venus. Fait que, pourquoi que je leur dirais quoi que ce soit de qui se passe dans ma vie... Pour moi, c'était pas de leurs affaires. (Vincent).

J'ai jamais été capable de leur dire ce que je ressentais, ce que je vivais. Ils le savent pas... À une certaine époque je pensais que j'étais plus un étranger dans cette famille-là. (Léo)

Les hommes qui se retrouvent sous cette rubrique disent avoir eu l'impression que leurs parents n'étaient pas impliqués dans leur vie. Un manque de communication entre eux et leurs parents paraît avoir créé une distance entre eux.

3.1.1.4 Une famille violente

Francis et Paul mentionnent avoir vécu dans un climat de violence familiale dans leur enfance. Cette violence, qui venait du père, touchait leur mère ainsi qu'eux-mêmes. Au fil de leur récit, on constate que la peur et l'insécurité teintaient la vie quotidienne de ces hommes :

C'était un climat de terreur qui régnait à la maison. Quand je dis climat de terreur, on vivait entre deux volées. Ce que je veux dire, c'est que... quand j'étais à la petite école, ou quelque chose comme ça, j'avais peur de revenir à la maison. J'étais pas content quand la cloche sonnait moi. J'avais peur de revenir pis que le monsieur, que mon père, soit choqué ou que j'ai fait quelque chose... ou sans qu'il y ait de raison. On marchait tout le temps sur des œufs. On espérait juste que c'te soir là on mange pas de volées. C'est ce que je veux dire par vivre entre deux volées, c'est stressant, c'est un climat de terreur. (Francis)

Mon souvenir jeune jeune jeune c'est que mes parents se disputaient souvent... c'était la chicane dans maison souvent. Cette époque-là ça été l'enfer... vraiment l'enfer (il fait référence à cette période de son enfance où ils n'ont pas beaucoup d'argent)... À cette époque-là, je vivais sous une certaine peur. Quand mon père arrivait à maison, on voulait comme pas le voir (Paul)

Dans les deux cas, la mère était elle aussi victime de la violence du père. D'ailleurs, la relation de ces hommes avec leur mère ne paraît pas meilleure. Paul a peu abordé le sujet de sa mère alors que Francis a décrit une relation mère/fils teintée par la violence du père. La déception et l'incompréhension semblent habiter les hommes dans cette relation comme l'explique Francis :

La relation avec ma mère c'était : on étaient ensemble en essayant de rien faire pour choquer mon père. Dans mes jeunes années, la relation c'était ça. On étaient pas proches. J'ai commencé aussi peut-être à en vouloir un petit peu à ma mère parce qu'elle me protégeait pas là-dedans. J'me sentais comme pas protégé... « Pourquoi ... T'es la seule qui peut peut-être m'aider. Toi aussi tu vis ça. Pourquoi que tu me protèges pas. (Francis)

Il apparaît ainsi que, dans les milieux où le père était violent, les hommes n'ont pas développé une relation adéquate ou significative autant avec celui-ci qu'avec leur mère. On pourrait penser que c'est toute cette violence et toutes les répercussions qui en découlent qui ont rendu les rapprochements et les liens significatifs impossibles.

En somme, au plan familial, les hommes interrogés ont vécu dans des contextes différents. Certains rapportent une enfance sans problème, d'autres signalent avoir été violentés et n'avoir pas été protégés, alors que d'autres encore estiment n'avoir jamais eu de relations réelles avec leurs parents. Le plus souvent, c'est le père qui paraît problématique dans l'enfance des hommes. D'ailleurs dans la recherche d'Adams en 2009, la plupart du temps, les abus étaient perpétrés par le père.

3.1.2 Des événements marquants vécus dans l'enfance qui se répercutent sur l'ensemble de la vie

Tous les hommes rencontrés, sauf un, ont mentionné des faits marquants dans leur enfance et souvent insistaient sur un qui semblait encore plus significatif que les autres. Ces faits sont soit un événement précis soit une condition de vie plus générale qui, aux yeux des hommes, a été marquant pour leur vie. Ces événements peuvent être liés à la famille, à l'école ou référer à des pertes. Aucun n'est présenté comme étant positif.

Pour plus de la moitié des hommes, le fait le plus marquant dans l'enfance est en lien avec la famille et généralement est relié au père. Pour Francis et Paul, il s'agit de la violence du père qu'ils ont vécue. En fait, le climat accompagnant cette violence paraît invivable au quotidien. D'ailleurs, le fait d'être eux-mêmes battus et de voir des actes de violence envers les autres membres de la famille a fait en sorte que le sentiment de peur a dominé dans leur enfance :

Mon père battait ma mère. On entendait très bien ma mère pleurer pis ma mère crier. Y a eu un moment donné que mon père a fait de la violence sur les enfants, faque mes frères, mes sœurs pis moi on a mangé des bonnes volées [...] J'ai été élevé dans cette violence-là. On a peur du père. (Paul)

Autre condition marquante reliée au père dans l'enfance : son absence dans la vie de l'interviewé. Non seulement cette absence paternelle a marqué ceux qui l'ont vécue durant leur enfance, mais certains comme Pierre en rapportent des répercussions jusqu'à l'âge adulte :

Moi, c'est ça que j'ai recherché quasiment toute ma vie... c'est le côté paternel. Ça m'a manqué beaucoup. Ça a pas existé. C'est ça que j'ai recherché toute ma vie. Son attention son amour, c'est ça que je cherchais moi. (Pierre)

Mathieu de son côté ne rapporte pas avoir été directement affecté par l'absence de son père. Cependant, cette absence aurait, de son point de vue, provoqué une condition qui s'est poursuivie jusqu'à sa vie adulte, et c'est cette condition qui est problématique pour lui :

J'ai été élevé par une mère monoparentale qui nous a élevés, quatre enfants, seule. Faque j'ai développé une petite dépendance affective au niveau de ma mère... parce que c'était la seule personne présente dans ma vie. Donc, ça m'a amené à développer une dépendance face aux femmes si on veut. (Mathieu)

Nick a, pour sa part, expliqué qu'il a été marqué par une faillite de son père due à la consommation de drogues de ce dernier,

Ça me fait mal de voir mon père qui prend de la drogue. Quand il perd sa business, j'ai dit : « c'est plate papa, c'est à cause de la drogue ». (Nick)

Bob lui dit avoir été affecté par la séparation de ses parents, non pas car sa relation avec chacun d'eux s'est détériorée, mais essentiellement par les conséquences de cette séparation comme le fait que son père soit en couple avec une autre femme :

Mon père, il était avec une autre femme, c'est sûr que ça fait mal... ça fait mal à Noël et des affaires comme ça. (Bob)

Tous les hommes qui expliquent avoir vécu une situation familiale difficile durant leur enfance en auraient eu des répercussions tout au long de leur vie. On constate, par ailleurs, que, dans tous les cas, il s'agit d'une condition de vie plutôt que d'un événement précis et isolé.

Pour Martin et Léo, l'événement marquant sur lequel ils mettent l'emphase a eu lieu à l'école. Ici, il s'agit d'événements précis. Ces hommes auraient vécu, selon leurs dires, ces situations durement et tous les deux font des liens avec le développement de leur personnalité à l'âge adulte :

Après que j'ai sauté l'année au primaire, j'étais plus le premier de classe. J'étais encore dans les bons, mettons dans le premier tiers, mais j'étais pas systématiquement le premier, ce que j'avais été cinq ans de temps. Ça a peut-être fait que... dans ma personnalité, l'image a beaucoup primé, c'est-à-dire de pas montrer qu'on peut avoir des échecs. (Martin)

Le professeur m'a mis une suce dans la bouche, pis il m'a mis carrément en avant de la classe, pis il m'a laissé là, devant les autres, pas dans le coin. C't'une humiliation atroce, pis c'est à ça que je reviens souvent... le pourquoi j'ai de la misère à parler devant les gens... pis que j'ai peur du ridicule. J'ai peur d'avoir l'air... J'manque d'estime de moi. J'manque de confiance. (Léo)

Différentes pertes vécues dans l'enfance paraissent avoir affecté Vincent. La perte réfère ici à des déménagements et des décès. Selon lui, ces pertes multiples sont venues modifier sa façon d'entrer en relation avec les gens autour de lui. Vincent explique que la perte liée au départ de ses sœurs l'a grandement affectée :

Mes sœurs sont reparties dans notre ville natale; c'étaient eux autres ma mère. C'est eux autres qui s'occupaient de moi. Quand que sont parties, c'était absolument l'enfer. Quand mes sœurs sont parties... ça a créé une grosse perte. J'me suis renfermé. J'pense que ç'a commencé là [...] J'ai perdu beaucoup de monde de bonne heure, pis j'pensais pas que ça m'avait affecté ben ben. Il y en a un qui s'est fait tuer, mais c'est surtout des suicides et des accidents [...] Je v'nais en criss (quand les gens mouraient)... Ouais j'tais tout le temps choqué contre la vie. Pis après ça, j'ai arrêté de m'approcher du monde. Je me suis mis dans tête que le monde alentour de moi meurent... ça donne rien de commencer à avoir des amis, j'les perds de toute façon. C'est idiot, mais c'est ce que j'avais vécu au travers des années. Mon expérience c'était ça. (Vincent).

Ainsi, il apparaît chez tous les hommes rencontrés, à une exception près, qu'un événement ou une condition dans l'enfance les a marqués. Nous avons pu constater que, dans presque tous les cas, ce qui s'est passé dans l'enfance a eu des impacts durant toute la vie. Toutefois, il est impossible de se référer uniquement à ces faits pour comprendre la dynamique du passage à l'acte dans l'homicide conjugal. En effet, c'est lorsque nous plaçons les événements de l'enfance sur le continuum de vie que nous constatons le sens que les interviewés donnent à l'événement et que ceux-ci prennent tout leur sens.

3.1.3 Des événements porteurs d'une remise en question

La méthodologie utilisée dans cette recherche a permis de dégager chez tous les hommes, sauf un, d'autres événements marquants au cours de la vie, différents de ceux identifiés dans l'enfance et de ceux que l'on nomme élément déclencheur qui précède immédiatement le meurtre que nous verrons plus loin. En plus d'être marquants, ces faits ont souvent amené la vie des hommes à changer en regard des choix qu'ils ont faits subséquentement. C'est ce qui nous a amenée à les nommer « événement porteur d'une remise en question ».

Ces événements nous apparaissent comme étant le nœud de la vie de ces hommes. C'est ce qui, selon leur témoignage, semble les avoir le plus touchés et qui paraît avoir eu les plus grandes répercussions sur la suite de leur vie. Pour certains hommes, ce point tournant peut être en lien avec leur enfance, alors que pour d'autres, il s'agit d'une condition contribuant directement au meurtre de la conjointe.

L'événement porteur d'une remise en question est propre à chaque homme que nous avons rencontré. Ils seront tous présentés individuellement en raison de l'importance que nous jugeons qu'ils ont eue dans leur vie.

Pour Martin, il s'agirait de la relation avec sa maîtresse. Dans cette relation, il affirme qu'il vivait ce qu'il avait toujours souhaité comme relation avec une femme, ce qui était le contraire de sa relation avec sa conjointe. Auprès de sa maîtresse, Martin se décrit comme un homme épanoui et libre :

C'était... le bonheur... j'ai dit : « mon dieu, ça se peut... ça se peut que ça soit comme dans les films et comme dans les livres... Ça se peut... ». Avec elle, je m'ouvrais, je lui disais... il y avait pas de cachette... Je m'ouvrais avec elle et elle acceptait ça [...] c'était une libération [...] (Martin)

Cette relation dans la vie de Martin lui aurait réellement démontré que la relation qu'il avait avec sa femme, la victime, ne fonctionnait pas et qu'il était possible pour lui d'être heureux et de vivre autre chose dans sa vie amoureuse. Cette relation, estime-t-il, a joué un rôle non négligeable dans la commission du meurtre de sa conjointe.

De son côté, Mathieu raconte qu'il a vécu une rupture avec la victime, d'une durée d'une semaine, environ une année avant le meurtre. Sa conjointe n'aimant pas son rythme de vie aurait demandé à Mathieu de changer, ce qu'il refuse. Cependant, cette séparation lui fait réaliser qu'il aime cette femme et qu'il souhaite être avec elle. Le couple se fréquente à nouveau et Martin dit accepter alors de faire les compromis exigés par sa conjointe pour que la relation fonctionne. Il en vient à tout abandonner dans sa vie et à se consacrer exclusivement à sa conjointe, dit-il :

Lorsqu'est partie, à peu près une semaine, j'ai réalisé qu'a me manquait. J'avais développé comme une dépendance pis c'était ma première relation aussi longue... faque j'avais comme développé une dépendance face à elle. Pis quand qu'est revenue, ben là j'ai décidé de faire des compromis... donc j'ai écarté on pourrait dire les personnes négatives dans mon entourage qui consommaient, qui m'influençaient toujours à sortir. Ça a commencé comme ça. Par la suite, bon ben là a voulait pus que je vois de filles. J'ai commencé à délaisser mes amies de filles, délaisser mes amis de gars, jamais sortir, même avec elle... parce que je connaissais tout le monde dans mon quartier et a l'aimait pas ça. Pis c'est ça... j'ai arrêté de sortir aussi. Donc là, est comme devenue un peu le centre de mon univers affectif. Là j'allais moins souvent chez ma famille eh... on était tout le temps orienté vers elle à ce moment-là. (Mathieu)

Le fait de tout mettre de côté pour donner l'exclusivité à sa conjointe placera tranquillement Mathieu dans une position de dépendance extrême face à elle n'ayant plus qu'elle dans sa vie.

Nick confie qu'il vivait avec la pression de rapporter de l'argent à la maison, car sa conjointe jouait compulsivement au casino et travaillait peu. C'est lui, dit-il, qui était responsable de gagner suffisamment d'argent pour que sa femme puisse jouer au casino et pour subvenir aux besoins de toute la famille. Lorsqu'il perd son emploi, Nick raconte qu'il est devenu désespéré ne voyant pas comment il pourrait subvenir aux besoins de sa famille

Quand j'ai perdu ma job, j'étais très malheureux. Là, ça va mal déjà avec ma femme : elle joue au casino... Pis la compagnie a fermé, c'est pire, j'ai pas d'argent. Qu'est-ce que je vais faire, parce que je peux pas aller trouver une job aussi payante que ça, et j'arrive pas, si j'ai pas de job là, c'est sûr que ma femme elle va me mettre dehors. J'ai pleuré, j'ai dit : « Qu'est-ce que je vais faire, je ne sais pas qu'est-ce qui va arriver... Parce que, moi, je vais faire tout : travailler dur, ça, je peux, mais je peux pas travailler plus... je peux pas ». (Nick)

Nick indique que les difficultés financières qu'il vit l'amènent à accepter le fait que sa femme parte avec un autre homme pour que lui puisse subvenir aux besoins de sa famille.

Francis rapporte qu'il a connu plusieurs échecs amoureux dans son passé. Les filles mettaient fin à la relation, car elles n'acceptaient pas ses comportements contrôlants. Ces ruptures l'ont toutes affecté, car, chaque fois, Francis vivait de l'incompréhension et se remettait en question *chaque rupture a été vécue par moi comme un échec... j'comprenais pas ce qui passait.* (Francis)

La relation amoureuse qu'il a eue avant celle avec la victime était très importante pour Francis. Ainsi, lorsque cette conjointe met fin à la relation, il le prend durement. Il était sérieux dans cette relation et croyait qu'elle pouvait durer.

La relation avant l'homicide... la personne m'avait laissée. J'sors avec une personne, elle me laisse pour ça (les comportements violents). J'commençais à vouloir être plus sérieux. Je voulais voir les choses plus sérieusement eh... je le prends ben ben mal. J'ai fait une tentative de suicide quand cette personne-là m'a laissé. Ça me tentait pas d'être tout seul. (Francis)

Plus tard, quand Francis se retrouve en couple avec la victime, il tente de camoufler l'homme contrôlant qu'il est, afin que son union fonctionne. Il feint d'accepter certains comportements de sa conjointe, mais profondément il est fâché et accumule les frustrations.

Dans un autre contexte de rupture amoureuse, Léo rapporte que la relation qu'il avait avec une femme avant la victime lui apportait ce qu'il avait cherché durant son enfance. Même qu'en entrevue, lorsque qu'il parle de cette relation, il la nomme la « *période stable de sa vie* » :

(C'était) une relation ousque, à quelque part, j'ai retrouvé dans elle ce que j'aurais aimé avoir quand j'étais petit : l'amour, comme... de l'attention d'une personne qui était fière de moi. (Léo)

La rupture d'avec cette conjointe l'affecte grandement, confie Léo

J'étais pu capable de dormir, pu capable de manger. J'tais pas capable de rester tout seul. J'vivais pu. J'allais pu travailler, ça me tentait pu... ça me tentait pu de rien faire. (Léo)

Ce malaise, raconte Léo, fait en sorte qu'il s'engage rapidement dans une relation avec une autre femme, afin de ne plus être seul.

Pour Vincent, l'événement qu'il juge le plus significatif dans sa vie est aussi la rupture d'avec sa conjointe avant la victime. Cependant, dans ce cas-ci, c'est Vincent qui demande le divorce. Bien que ce soit sa décision, indique-t-il, le divorce lui fait vivre beaucoup de regret. Il estime que s'il avait accepté de s'ouvrir davantage à sa conjointe de l'époque, la relation ne se serait peut-être pas terminée :

Même si c'était ma décision le divorce, j'ai pris ça dur pareil parce que, tant qu'à moi, c'était un échec. Le divorce, ça m'a affecté ben plus que j'avais pensé. C'est un regret que j'ai traîné. C'est un regret que je traîne encore aujourd'hui, je le regrette encore un petit peu. Même à ce jour, a me connaît pas parce qu'il y a ben des affaires que j'ai jamais dit Chu pas ouvert. J'trouve ça dommage. J'me dis que peut-être pas avoir été si renfermé, peut-être que ça aurait marché... parce que je l'aimais. (Vincent)

Dans sa relation suivante avec la victime, Vincent décide de s'ouvrir à cette femme croyant que cela est une des raisons qui a causé son divorce. Cependant, sa conjointe utilisera les confidences de Vincent pour le ridiculiser et le rabaisser, causant beaucoup de déception chez Vincent.

Paul raconte que lorsqu'il s'est présenté avec sa première conjointe sérieuse dans sa famille, son père lui a donné un conseil concernant son couple. Ses paroles ont eu pour effet de renforcer son côté contrôlant, note-t-il :

Un moment donné, on va souper avec mon père pis ma mère pis... ça m'a frappé pis ça m'a resté jusqu'à ce que je pogne ma sentence... mon père m'a dit : « Paul, dis toi une chose... c'est toi qui porte les culottes dans le couple ». Ç'a été des paroles qu'il aurait jamais dû me dire. À partir de là, moi je crois que c'est à partir de ce moment-là que j'ai pris le contrôle sur ma conjointe de l'époque ou sur les autres conjointes : « Regardez, c'est moi qui dirige ». Peu après que mon père il m'a dit ça, eh... ça a commencé à mal aller avec ma conjointe : moi j'ai voulu prendre le contrôle de sa vie. (Paul)

Paul considère que, dans toutes ses autres relations, il a été violent et contrôlant envers ses conjointes.

Pierre, dont le père était absent durant l'enfance, raconte qu'il a compensé la figure paternelle manquante en prenant deux de ses oncles comme modèles. Cependant, ses oncles étaient impliqués dans le milieu criminel et Pierre s'est lui aussi retrouvé impliqué dans ce milieu. Cela comblait un certain vide causé par l'absence du père, dit-il :

Les deux oncles en question, que moi j'idolâtrais, que j'aimais... c'était comme mes idoles. On les mettait plus ou moins sur un piédestal, on parlait d'eux autres pis c'était comme wow, c'est ça mon influence c'est ça. Je voulais imiter mes oncles, c'était comme mes modèles ça là... leur mode de vie. Ils étaient toujours bien habillés, ils avaient de l'argent ils avaient un certain respect que moi je voyais comme du respect. C'est ça... j'aimais leur mode de vie, pis je voulais être comme eux autres parce que j'aimais ce que j'entendais : des gens qui portaient des opinions, mettons, sur mes oncles, je trouvais ça cool moi là, là je voulais être de même. Mes oncles avaient un certain nom dans le milieu quand même, ils étaient quand même respectés... Pis une chose étant l'autre, j'ai rencontré des gens pis : « Ah, tu es le neveu à ... t'es le neveu de... ». J'ai rencontré des gens je m'ai en allé din mauvais amis... c'est ça, j'ai commencé à commettre des délits. Je me sentais accepté, je me sentais aimé. Pis mes oncles eux, ceux que je prenais comme modèles tout ça : « tabarnouche, eille, mon neveu il roule là », tsé... Mais, dans le fond, tout ce que j'ai toujours recherché, moi, ç'a été l'attention de mon père. Je le sais ça, je l'ai jamais eue. (Pierre)

Un style de vie criminel amènera Paul a faire des choix reliés de près ou de loin au monde criminel tout au long de sa vie.

Bob a vécu le décès de sa grand-mère dans son enfance. Ce décès a causé des éloignements au sein de sa famille qui l'ont grandement affecté. En effet, les membres de sa famille ont commencé à moins se fréquenter. Lorsque, quelques années plus tard, son père et sa sœur décèdent à leur tour, cela contribue à amplifier le sentiment d'éclatement de la famille qu'il vit :

J'ai perdu ma grand-mère. Ça a changé beaucoup de choses... On était une grande famille, on était tout le temps là pour Noël, le Jour de l'an ou Action de grâce, ces affaires de même. Les fêtes... tout le monde était là, tu voyais les cousins. Pis après, elle est partie, ça a changé beaucoup. J'ai trouvé ça dur parce que ça a changé, parce que ça a fait des affaires ben plus petites. C'était une grosse différence quand ma grand-mère était pas là. (Bob)

Oh ç'a été très dur quand elle est morte [sa sœur]. Ça fait même une grosse différence avec mes nièces pis mon neveu après, pour les voir après, parce que là ils sont allés sur le bord de leur père pis la relation ça changé beaucoup après... ça s'est séparé. On était vraiment proche de mon père, on faisait beaucoup des choses ensemble, pis là, tout ça, c'était parti. Ça a changé beaucoup quand mon père est décédé. (Bob)

Tout cet éloignement dans la famille causé par les décès successifs a fait en sorte que, pour Bob, la famille a pris une place importante, parfois même au détriment de son couple, dira-t-il.

Enfin, bien que Jean n'ait pas identifié un événement particulièrement marquant parmi ceux qu'il a vécus, il a rapporté, à maintes occasions, avoir laissé derrière lui plusieurs éléments de sa vie pour satisfaire sa conjointe, comme certaines passions, sa ville et même un de ses enfants lors d'un déménagement.

L'événement porteur d'une remise en question est différent pour chacun des interviewés. Ce qui est néanmoins commun à tous, c'est que l'événement vécu semble avoir changé le cours de leur vie. Chacun raconte que suite à l'événement sur lequel il met l'accent, il a vécu, plus ou moins consciemment, une remise en question sur ce qu'il était, faisait ou choisissait.

Tout comme la description qu'ils font des conditions de vie qui ont marqué leur enfance, l'événement qu'il identifie comme étant porteur d'une remise en question ou d'un tournant pris dans leur vie, considéré isolément et non dans le contexte de vie des hommes qui tuent leur conjointe, peut sembler sans réelle importance en lien avec l'événement tragique. C'est, lorsqu'il est considéré dans l'ensemble de la vie de ces hommes, avec ce qui s'est passé avant et ce qui s'est passé ensuite, qu'il semble jouer un rôle crucial dans la suite du déroulement de leur trajectoire, jusqu'au jour de l'homicide.

3.1.4 La relation avec la victime

La relation entre le meurtrier et la victime pourrait avoir un rôle important à jouer dans l'enchaînement événementiel menant à l'homicide conjugal. D'ailleurs, différents chercheurs se sont intéressés à cette dimension, plus spécialement les antécédents de violence conjugale au sein du couple. Une des principales conclusions est que plusieurs femmes ont connu une relation violente avec leur conjoint avant d'être tuées (Blok, 2000; Aldridge et Browne, 2003; Campbell et coll. 2003; Belfrage, 2004; Serran et Firestone, 2004; Martins Borges et Léveillée, 2005; Adams 2007). La violence conjugale traduit une dynamique particulière au sein du couple. Dans notre recherche, le récit des hommes interrogés permet de discerner que les relations amoureuses avec les victimes semblaient non pas nécessairement violentes, mais problématiques sur différents plans.

Afin de bien comprendre la relation avec la victime, trois sections sont présentées. La première examine la dynamique du couple afin de comprendre les motivations des hommes derrière l'engagement et la poursuite de la relation. La deuxième tente de préciser pourquoi la relation, dans bien des cas, ne fonctionnait pas et, finalement, la dernière section montre que pour certains, dès le début de la relation, celle-ci était problématique.

3.1.4.1 Dynamique

Nous avons regroupé les dynamiques de relation en quatre profils types que nous nommons : la pression, la dépendance, l'utilité et l'idéalisation.

a) La pression

La *pression* ici résulte de l'effort que l'homme dit mettre pour que la relation fonctionne même s'il n'est pas bien dans cette relation. En d'autres mots, les hommes qui correspondent à ce profil type ne peuvent accepter que la relation ne fonctionne pas. La possible rupture correspondrait à un échec, ce qui est, pour eux, impensable. Dans ce cas, il semble pire de mettre fin à l'union plutôt que de continuer dans cette relation qui ne marche pas. Martin se trouve dans cette situation. Il confie :

J'avais une relation difficile avec ma conjointe sauf que je m'en suis jamais confié à personne... fallait pas que ça se sache. Moi, je suis un gars parfait; mon couple ne peut pas pas bien marcher. Pour moi, l'envisager (le divorce) avec ce que ça représentait comme aveu d'échec... pour moi, c'était pas envisageable (Martin)

Francis, qui a vécu plusieurs déceptions amoureuses dans sa vie, révèle qu'il avait développé un désir de stabilité et voulait fermement que la relation avec la victime fonctionne. S'attribuant la responsabilité des ruptures amoureuses précédentes, celui-ci se met « beaucoup de pression sur les épaules » afin que la relation se passe bien :

J'avais comme tout misé dans cette relation là... comme un aboutissement. J'avais fait la tentative de suicide avant. Là, je me suis dit : « Là, faut que ça marche. Là faut être cool, faut que tu fasses ça bien, tu vas être capable, tu vas réussir. Là tu t'en aperçois que c'est toi le problème ». Bon, je m'étais mis beaucoup beaucoup de pression sur les épaules (Francis).

Par refus d'admettre que le couple ne marche pas ou voulant à tout prix réussir une « union à long terme », certains hommes ont préféré prendre la responsabilité de faire fonctionner la relation.

b) La dépendance

Le profil-type de relation se classant sous la rubrique *dépendance* regroupe des hommes qui dévoilent avoir le sentiment de s'être oubliés dans leur relation amoureuse. Ces hommes estiment avoir fait passer les désirs et les demandes de leur conjointe avant les leurs et avoir accédé à leurs désirs ne voulant pas et ne pouvant pas se retrouver sans la victime. Mathieu confie :

Je cédaï toujours à ses demandes, faque tsé, y avait pas trop de conflits. À ce moment-là, c'était normal, ça me tentait pas de la perdre à ce moment-là, tsé. J'tais trop rentré dedans. C'était comme... c'q a veut, c'est correct. (Mathieu)

Pour Nick, le fait que la victime soit la mère de ses enfants a aussi contribué au développement d'une dépendance envers sa conjointe et l'aurait amené, selon sa perception, à vouloir nécessairement rester en couple :

Je suis pas capable de laisser ma femme, de couper le pont pis divorcer. J'arrive pas à ça parce que eh... avec les enfants j'ai besoin d'elle... pour élever les enfants. J'ai des enfants collés, c'est sûr que j'ai besoin de ma femme pour élever mes enfants. Pis, pour moi, la séparation c'est pas bon pour les enfants. (Nick)

Les deux hommes qui entrent dans cette catégorie de la dépendance estiment qu'ils n'ont pas considéré leurs besoins dans la relation, car ils ne voulaient pas que leur couple se brise, et cela, bien que leur propre bien-être soit compromis :

J'pense que c'était plus ça qui a fait qu'avec elle, j'm'es senti complètement perdu dans cette relation-là. J'veux dire en tant qu'individu, j'avais pu de vie, tout était basé sur elle. (Mathieu)

c) L'utilité

La notion d'*utilité* fait ici référence à des relations qui ne sont pas réellement basées sur des sentiments d'amour. L'homme entretient plutôt cette relation parce qu'il en retire des bénéfices ou, encore, pour combler un manque, comme en témoignent respectivement Pierre et Léo :

J'étais en transition pis... bon l'idée de me marier était : « je vais peut-être avoir une libération totale un peu plus vite tsé ». Je voyais les avantages que ça pouvait avoir, tsé c'était plus une affaire de kif kif. Ça faisait l'affaire des deux. C'était plus de convénience que d'autres choses. (Pierre)

[C'était] pour aller combler ce qui me manquait. J'aime être en relation avec une femme. J'avais comme l'impression que je retrouvais ma mère dans eux autres. C'est de remplir un vide avec quelqu'un, pis ça aurait pu être n'importe qui... Je veux pas être méchant en disant ça, mais ça aurait pu être n'importe qui. (Léo)

Paul décrit une relation particulière avec la victime. En effet, la victime n'est pas une conjointe ou une ex-conjointe, mais une amie, une voisine. La relation devient utilitaire quand Paul, se trouvant en contexte de séparation houleux avec sa conjointe, il se noue d'amitié avec cette femme laissant entendre que la victime lui donnait un support alors qu'il traversait une crise amoureuse.

J'avais travailler, j'ai ma bouteille entre les deux jambes. Moi la boisson, je ne vis que là-dessus maintenant, pis j'en veux aux femmes qui m'ont fait du mal et tout ça... Et là, je fais la connaissance d'une voisine d'en face pis elle m'invite chez eux pour prendre un café. Faque moi, j'arrive là avec ma bière pis j'explique à cette voisine que, moi, je suis en instance de divorce. Je lui explique la situation. C'est plus une personne à qui je peux parler que autre chose. C'est aussi une place où je peux prendre une bière, que je peux m'amuser, pis elle faisait mes lunchs pis tout allait bien. (Paul)

La relation affective de ces trois hommes avec leur conjointe, selon ce qu'ils en disent, leur procurait des avantages, et c'est pour cette raison qu'ils restaient dans la relation, bien plus que par amour ou désir de bâtir quelque chose.

d) L'idéalisation

Certains des hommes que nous avons interviewés paraissent avoir idéalisé leur relation avec la victime. Pour eux, il n'était pas concevable que la relation se termine, et ce, pour diverses raisons. Jean dit avoir accepté de changer sa vie pour faire plaisir à sa conjointe et planifiait finir sa vie avec elle :

Moi, je me suis en venu icitte pour réaliser un de tes grands rêves, te rapprocher de ta famille. Je me suis éloigné de ma fille pour m'en venir icitte... Toute ma parenté, moi, sont pas ici, mais je l'ai fait et ça m'a fait plaisir de le faire pour toi. Regarde, à l'âge que tu as là, on prépare notre retraite là... Moi je préparais ma retraite dans sept ans plus tard, on a dit qu'on préparait notre retraite. (Jean)

Pour Vincent, l'idéalisation réfère au fait qu'il veut se racheter face à des erreurs du passé, ceci essentiellement en voulant sauver la victime de ses malheurs :

Je me disais que ça va s'arranger (les problèmes du couple). Autrement, je serais pas resté. Pis il y avait le goût... un petit peu le goût du sauveur au travers de ça. De vouloir sauver quelqu'un, tsé, parce qu'elle avait été battue, elle, avant, avec son autre ex là. Moi je trouve ça affreux, il y avait un petit peu de ça aussi, tsé. Ça a commencé un petit peu avec ça aussi : « je vais l'aider, je vais la sortir de là ». Sur la coke c'était comme une double personnalité. Je trouvais qu'a faisait pitié un moment donné, faque, tsé, j'ai voulu aidé... j pense qu'à quelque part, j'ai voulu la sauver. (Vincent)

Bob semble lui aussi idéaliser sa relation avec sa conjointe. Parce qu'il était en couple depuis tellement longtemps, il croyait impossible que l'union se termine.

Ma femme pis moi on était 22 ans ensemble. C'était pas une petite relation, c'était une grosse relation (Bob)

Les différentes dynamiques de relations que nous dépeignent les hommes rencontrés pour cette recherche nous amènent à conclure que la base des relations n'étaient pas nécessairement saines et que, bien souvent, l'homme cherchait à faire en sorte que la relation fonctionne pour combler divers besoins ou désirs.

3.1.4.2 Des relations problématiques

Les divers propos des hommes indiquent souvent clairement que leur relation amoureuse avec la victime ne fonctionnait pas. D'ailleurs la moitié des hommes étaient conscients que leur relation ne fonctionnait pas et l'identifie.

Elle avait tout le temps des hauts et des bas. Des journées tout allait bien et d'autres journées, ça allait pas du tout, et à ce moment-là c'était beaucoup plus difficile. Donc c'était toujours... c'était toujours imprévisible. Vivre avec elle, c'était comme vivre sur un volcan en éruption : on ne sait jamais quand ça va péter là. (Martin)

J'étais incapable de dire non à cette relation. J'avais tous, tous, tous les messages pour le faire. j'ai comme l'impression qu'à quelque part je l'ai tellement haï cette personne-là. (Léo)

J'étais pas heureux, mais j'avais tout misé dans cette relation là et je voulais que ça fonctionne à tout prix. (Francis)

Elle, elle avait une problème. A faisait beaucoup de cocaïne. Moi j'en faisais pas. Je buvais par exemple, parce que j'étais un gars qui prenait un verre quand même. Mais elle c'était... c'était pas mal trop ce qu'a faisait. Pis quand on avait des arguments, c'était toujours par rapport à ça plus ou moins, la consommation. Ça faisait pas ben ben mon affaire. Qu'a prenne un verre, ça me dérangerait pas, je buvais moi-même tsé. Mais que je savais qu'elle consommait de la cocaïne pis tout ça. Ça j'aimais moins ça. La relation, c'était pas fort, c'était pas fort. (Pierre)

Disons qu'il y avait beaucoup de choses qui allaient pas. Il y a des bouts c'était l'enfer, mais des bouts c'était quasiment le paradis aussi. A critiquait. A critiquait continuellement ce que je faisais, tsé. C'était jamais assez bien pour elle. Dans les moments d'enfer, quand a piquait ses crises eh... moi je restais disons debout devant elle pis je la laissais vider son sac. Ça me faisait mal. Je refoulais. Je refoulais parce que je répondais pas à ses crises. J'me disais que si je répondais, c'est sûr que ça aurait empiré. (Jean)

Ces différents propos témoignent que le quotidien des relations pouvait être difficile et que les hommes étaient conscients que des aspects de leur relation ne fonctionnaient pas.

Pour trois des hommes interviewés, la relation avec la victime semblait fonctionner au départ.

On sort ensemble, c'est bien, c'est une bonne femme, on s'entend bien. Elle a un caractère fort un peu, ce qu'elle veut il faut lui donner. Elle est un enfant gâté un peu si on peut dire. (Nick)

J'étais avec quelqu'un d'anglophone qui avait les mêmes intérêts, on aimait la même musique, on aimait les mêmes émissions tsé. On était capable de parler d'affaires, des années 70 pis des années 60 qu'on se souvenait tous les deux... beaucoup de points communs. Elle aimait faire de la moto, moi je fais de la moto depuis 16 ans. Il y avait beaucoup de points communs. (Vincent)

Il y a rien de mal à dire pour ma femme parce que c'était une bonne femme. C'était une femme que je pouvais avoir confiance. J'ai jamais eu de misère avec ma femme dans ma vie (Bob)

Toutefois, il est possible de constater au fil du récit que ces relations ne fonctionnaient pas réellement :

Physiquement ma femme elle m'a battu parce que, quand moi je travaille, je suis fatigué, je veux me reposer, mais elle elle dit : « on va au casino ». Je lui dis : « laisse moi me reposer quelques heures ». Elle pogne mes cheveux, les tire comme ça et dit : « tu viens ou tu viens pas ? ». J'ai pas le choix. Je dis : « OK ». C'est comme ça qu'elle était avec moi... c'est toujours ma faute, n'importe quoi, c'est toujours ma faute. Elle me dit de faire de quoi pis, si ça va mal, c'est toujours ma faute. (Nick)

A l'avait des sérieux problèmes de consommation, c'était la dope, l'alcool, tout ça. Était fine quant a consommait pas, mais sur la coke pis l'alcool c'était absolument l'enfer. (Vincent)

Moi je travaillais pendant des heures de fou. Je partais à 4h00 du matin et des fois c'était tard le soir quand j'arrivais. Pas toujours, mais au moins cinq jours par semaine. Trois quarts du temps, je travaillais le samedi aussi. On avait tout le temps quelqu'un chez nous. La maison était tout le temps plein comme ça. On l'a gardé (la mère de sa femme atteinte d'Alzheimer) pendant un an et demi, et ça changé note vie entre moi et ma femme... parce qu'on avait pas d'intimité. C'est pas mal dur. Je dirais que la dernière année c'était pas mal dur. Je peux dire que c'était frustrant parce on était pas tout seuls. C'est comme, il y a quelqu'un d'autre dans ta vie. C'est pas pareil quand t'as quelqu'un dans la maison ,tu peux pas vivre pareil. (Bob)

Ce qui est frappant dans ces récits, c'est que la majorité des hommes attribue le fait que leur couple ne fonctionnait pas à des comportements et attitudes de leur conjointe. Peu d'hommes s'identifient comme étant la cause du non-fonctionnement ou en font leur affaire autant que l'affaire de leur conjointe.

3.1.4.3 Des débuts de relations particuliers

Les récits de sept hommes laissent entrevoir que le début de la relation avec la victime s'est fait dans des conditions particulières.

Elle, au début, elle était dépendante. A voulait me suivre partout. A voulait tout le temps que je sois avec elle. A l'aimait pas mes amis. A voulait pu que je vois des filles [...] Après trois mois, était rendu chez nous là, pis a voulait pu bouger de chez nous. On a pris un appartement. Ç'a duré peut-être un an comme ça, un an et demi. Par la suite là, a m'a fait des ultimatus : « tu lâches tes chums, t'arrêtes de sortir, si tu consommes encore je m'en va »... (Mathieu)

Ma femme je l'ai rencontré à 17 ans. On a pas resté ensemble tout suite la première année, mais ça pas pris longtemps. Je pense que c'était six mois après. (Bob)

Dans mon adolescence, j'étais très timide avec les filles. J'osais jamais faire les premiers pas pour demander à une fille si elle voulait sortir avec moi. Je m'étais fait souvent le scénario que je serais jamais capable de me trouver une fille [...] C'est elle qui m'a demandé de sortir avec elle et non pas moi qui a fait les premiers pas sur le plan affectif. J'avais aucune confiance en moi, alors, pour moi, c'était comme un miracle qu'une fille puisse s'intéresser à moi. Je me suis rendu compte de son caractère et tout ça. Je me suis aperçu assez rapidement que c'était pas la fille idéale pour moi. (Martin)

Je l'ai rencontrée parce que sa soeur c'est une bonne amie de ma tante et mon oncle. Je l'ai trouvée jeune pis j'ai même pas pensé que... J'ai dit : « elle est jeune. Moi chu trop vieux pour elle. Ça m'intéresse pas ». Une fois, je vais à l'hôpital avec elle. C'est pour lui rendre service d'aller à l'hôpital. Pis là, l'infirmière a demandé si je suis son mari. J'ai dit à elle : « elle me demande si je suis ton mari ». Là ma femme a dit : « oui dis que tu es mon mari ». Pis j'ai dit : « oui je suis son mari ». Depuis cela, on sort ensemble. (Nick)

J'ai pas pensé... j'ai juste pensé à l'avantage que ça pouvait avoir tsé. J'ai pas regardé d'autres aspects du mariage parce que, en réalité, un mariage... quand tu te maries, c'est parce que tu aimes la personne, tu veux passer ta vie avec. J'ai pas regardé ces choses-là moi. (Pierre)

Ç'a commencé sur des bases difficiles où j'ai perdu confiance. Jje suis devenu très méfiant vis-à-vis l'autre personne. On pouvait faire ce qu'on voulait faire... ça me faisait mal. J'ai enduré ça. J'étais pas capable de mettre un terme à ça on dirait. Toutes mes relations, ça s'est fait : « on se voit et on sort ensemble ». Même pas eu le temps de connaître la personne. (Léo)

Un moment donné je suis rentré chez nous. Là, j'ai dit à ma femme que je m'en allais que j'avais rencontré quelqu'un d'autre. J'y ai dit : « j'ai rencontré quelqu'un d'autre pis ça cliqué ». Je savais même pas si elle viendrait vive avec moi l'autre, parce que elle aussi était mariée pis elle vivait avec son mari. Je lui avais pas demandé si a voulait venir vivre avec moi, sauf que j'avais dit à ma femme que je m'en allais. Et puis, finalement, de son côté avait fait à peu près pareil. Ça fait que... après ça on s'est en allé vivre ensemble. (Jean)

Puisque toutes les relations des hommes de cette recherche semblaient plus ou moins problématiques, il apparaît intéressant que les débuts de relations soient survenus dans des contextes particuliers. En effet, une telle constatation nous permet d'approfondir notre réflexion sur la dynamique de l'homicide conjugal en regard du contexte du début des relations. Se peut-il que pour des relations qui commencent sur des bases particulières, il devient impossible de développer une relation saine et durable?

3.1.5 Le contexte précédant le meurtre

Nous définissons ici le contexte comme les moments précédant d'assez près la commission du meurtre. En fait, le couple vivait bien souvent une crise avant que le meurtre n'arrive. D'ailleurs si l'on regarde les principaux mobiles attribués aux homicides conjugaux commis entre 1994 et 2003 soit l'intensification d'une querelle (41 %), la jalousie (21 %) et la frustration (19 %) (Beattie, 2005), cela démontre bien le possible contexte chaotique des relations dans les temps précédant le meurtre.

Il importe de bien identifier ces contextes afin de saisir la dynamique du couple dans les moments précédant le meurtre. C'est en plaçant ensuite l'élément déclencheur dans ce contexte que celui-ci prend tout son sens.

Le contexte diffère de l'élément déclencheur référant à un ensemble de situations ou d'événements plutôt qu'à un élément précis. À la lumière des entrevues effectuées, il est possible de regrouper les récits en deux grandes catégories de contexte : une première qui réfère à une séparation et une deuxième à des contextes différents.

3.1.5.1 Contexte de séparation

Plusieurs couples étaient séparés ou allaient se séparer lorsque l'homme a assassiné sa conjointe. Dans certaines séparations, c'est la conjointe qui a décidé de quitter le conjoint. L'élément de surprise à l'annonce de la séparation semble dominer comme réaction chez les hommes confrontés à la situation, comme Mathieu et Bob :

J'm'attendais pas à ça... franchement... absolument pas, tsé. Je savais qu'a s'éloignait. J'me sentais rejeté. Elle était moins affective, pis j'sentais qu'était moins amoureuse, Mais j'm'attendais pas qu'elle s'en aille là tsé. (Mathieu)

Quand est partie, c'était comme plus une surprise. Ça m'a fait vraiment du mal. Je l'aimais beaucoup, c'était dur. Ça m'a touché beaucoup, c'est sûr. J'étais fâché, comme. J'étais surpris. C'est arrivé de même. (Bob)

Dans d'autres situations, pour Jean et Vincent notamment, ce sont les hommes qui ont demandé à leur conjointe de quitter le domicile :

Là, je lui ai dis : « c'est ben de valeur c'est fini ». Après, elle est revenue. Je m'étais un peu calmé et tout ça, et puis on a reparlé ensemble. Là je lui ai dit encore une fois : « ça marche pus, c'est ben de valeur. Faque, finalement, je l'ai mis dehors. (Jean)

J'trouvais qu'a faisait pitié... J'l'avais sacrée dehors un moment donné de la place où je louais. J'l'avais sacrée dehors, après ça est revenue en pleurant. A dit : « j'couche dans mon char », et tout ça . J'ai dit : « voyons donc, qu'est-ce qui se passe là ». Ça faisait quelques semaines que je lui avait dit « trouve toi une place, tu peux rester ici, mais trouve toi une place », A disait qu'a trouvait pas, qu'il y avait rien. C'est un autre affaire qui me trottait dans tête : « regarde tu peux te trouver une place... tout le monde est capable de se trouver une place à rester ». Pourquoi qu'elle partait pas pour trouver autre chose ? Pourquoi qu'a voulait rester là ? « Les raisons que tu restes icitte... on a pu de raisons. Trouve toi une place, trouve toi quelqu'un... trouve toi une place, vas-t-en ». (Vincent)

Les hommes qui demandent à leur conjointe de partir disent vivre des situations qu'ils ne sont plus capables de tolérer. Ceci devient la motivation qui les pousse à demander à leur conjointe de quitter.

Toujours dans un contexte de séparation, Nick soutient avoir de lui-même décidé de partir pour laisser sa conjointe vivre avec un autre homme, croyant que celui-ci serait plus en mesure de s'occuper de sa famille :

J'ai dit : « si c'est quelqu'un que tu es entre bonnes mains, je fais tout pour toi je t'aime. Avec les enfants, je fais tout pour vous. Si c'est une bonne personne... ». Elle dit : « oui, c'est une bonne personne ». J'ai dit : « je n'arrive pas à te rendre heureuse. Je t'aime beaucoup. Mais tout ce que... tout ce que tu peux être heureuse avec les enfants, je suis prêt pour te laisser... si je le fais c'est parce que je t'aime ». (Nick)

Dans plus de la moitié des couples vivant une séparation, la victime avait un autre homme dans sa vie. Dans tous les cas, l'homme connaissait l'existence de cette relation et plusieurs, comme Jean et Francis, le savaient même au moment de la séparation :

Un moment donné a s'est mis à sortir avec un des employés. Un moment donné, a m'a dit qu'elle était fatiguée a dit : « faut que je prenne une journée de congé par semaine ». Pis eh... il y avait déjà quelque chose qui se passait entre un de mes employés pis elle tsé. Je le voyais. (Jean)

Pourquoi que j'ai complètement été déstabilisé quand a m'a dit : « je t'ai trompé plusieurs fois », quand les gestes sont arrivés c'est eh... Moi j'me suis dit : « bon, c'est une autre petite chicane, ça va passer... faut pas capoter avec ça. Sauf que là, le fait qu'à me dise : « je t'ai trompé, t'es un criss de cave, tu t'en es pas rendu compte ». (Francis)

Dans cinq situations sur les sept impliquant une séparation, une période de deux semaines à deux mois s'est écoulée entre la séparation et le meurtre. Dans quatre de ces cinq situations, l'homme n'habitait plus avec la victime au moment du meurtre. Toutefois, ces quatre hommes ont eu l'occasion de revoir la victime au moins une fois avant l'événement fatal. Pour trois hommes, c'est la victime qui est revenue vers eux, alors qu'un des interviewés est retourné voir sa conjointe à son domicile.

Pour deux hommes les contacts avec la victime étaient fréquents du fait qu'ils cohabitaient.

Enfin, pour un homme, le manque d'information ne nous permet pas de savoir depuis combien de temps le couple était séparé au moment où le meurtre a été commis.

3.1.5.2 Des cas particuliers

Trois cas différents en raison de leur configuration particulière. Dans le premier, l'homme dit souhaiter que sa femme meure pour pouvoir vivre sa relation avec sa maîtresse. Dans le deuxième cas, il s'agit d'un homme qui a tué une amie. Enfin, dans le troisième cas, l'interviewé soutient que le meurtre est arrivé de façon accidentelle.

3.1.6 L'événement déclencheur

Dans tous les récits des hommes interviewés dans le cadre de notre étude, il y a un élément déclencheur qui, selon eux, a conduit au meurtre. Il peut s'agir d'une parole, d'un geste ou d'une action ayant comme conséquence directe d'engendrer chez chacun d'eux une réaction fatale pour la victime.

3.1.6.1 Une dispute

Dans la majorité des histoires, c'est lors d'une dispute avec la victime que l'homme commet le meurtre. Celui-ci serait en quelque sorte l'aboutissement de ces disputes qui se révèlent fatales. Selon les interviewés, au cours de ces querelles, la victime aurait tenu des paroles jugées insultantes par eux. Pour Vincent et Jean, ces paroles étaient en lien avec leurs enfants.

Ce soir-là, a me suivait partout dans la maison... avec toutes de sortes de mots, toutes sortes d'insultes. Elle l'a dit une parole. Je me suis reviré de bord pis j'y ai cassé le cou. Pis ç'a été de même. A l'a dit : « Maybe i can't reach you but your son is still young ». J'me suis reviré de bord pis je l'ai tuée. (Vincent)

Une journée est venue pis on a eu une autre dispute. A m'a dit : « Parfait. Toi pis tes enfants, je vais vous traîner en justice jusqu'à temps que vous soyez tout nus dans rue. Moi, mes enfants c'est ben important. Le fait qu'elle a mentionné mes enfants, là je me suis reviré de bord, j'ai rentré dans cuisine, j'ai été chercher un couteau, pis je l'ai tuée. (Jean)

Fait à noter, dans tous les cas, les enfants n'étaient pas ceux du couple. L'homme les avait eus lors d'une union précédente.

Alors que pour Vincent et Jean, les paroles précédant le meurtre visaient les enfants de l'homme, dans le cas de Francis et de Nick, les paroles insultantes les visaient directement. Francis a appris au cours de l'ultime querelle, que son union avec la victime se terminait, ce qui est venu ajouter aux insultes :

Ma conjointe, a m'a annoncé qu'elle me laissait. C'était dans une dispute. A m'a annoncé qu'a me laissait, pis a voulait s'en aller. A m'a dit qu'elle m'avait trompé. A m'a dit que... en tout cas, il y avait des injures, que j'étais un criss de cave et tout ça. Le fait qu'à me dise : « je t'ai trompé. T'es un criss de cave. Tu t'en es pas rendu compte », ç'a été plus... incisif. Ça a éveillé en dedans de moi une furie, malheureusement meurtrière (Francis).

Dans le cas de Nick, le couple était séparé au moment de la dispute fatale et des insultes. Cependant, il avait espoir de reprendre la relation avec sa conjointe. Par contre, lors de la dispute, sa femme lui a annoncé qu'elle ne voulait pas revenir en couple avec lui :

J'ai dit : « je vais pouvoir rester avec vous, je suis content. On va être correct, on va avoir la maison on va être tous ensemble. Mais non, c'est pas ça. Elle dit : « non, tu es parti de ma vie... tu pars même si on a de l'argent ». Elle m'a dit qu'elle veut être avec l'autre . J'ai dit que je vais tuer l'autre gars. Là, elle m'a insulté. Elle m'a insulté dans ma langue. Ça m'a fait très très mal... parce que c'est comme me dire que j'ai pas de couilles, j'ai pas de courage. Elle me dit : « même si tu le tues je serai pas avec toi » (Nick)

Nous pouvons constater que dans les cas où l'homme s'est senti insulté directement, il y avait la présence d'un autre homme dans la vie de la victime. La relation de la femme avec cet autre homme paraît être la raison de la chicane.

3.1.6.2 Une altercation physique

Pour Pierre et Léo, le meurtre a lieu lors d'une altercation physique entre eux et leur conjointe. Il est possible de penser que l'altercation physique est survenue au cours d'une dispute. Toutefois à la différence des hommes cités plus haut, les hommes ici rapportent que la mort de la victime est causée par l'attaque physique; il ne semble pas que les hommes aient réagi à des paroles insultantes :

Un moment donné, avec ma femme, en s'en allait en route en campagne, j'ai voulu lui exprimer qu'est-ce que je vivais par rapport à elle, par rapport à ses dettes pis tout ça... Et puis, un moment donné dans la conversation, j'ai sorti une arme pour y montrer qu'il fallait que je me promène avec ça pour me défendre (à cause de ses dettes de drogues à elle), mais j'ai jamais eu le temps de finir de lui expliquer ça parce, quand qu'a vu l'arme, a eu peur... Quelqu'un sort un arme et te mets ça quasiment dans figure... faqu'elle a empoigné le gun et il y a un coup de feu qui a parti, tsé, pis ça été final (Pierre)

Cette journée-là, y a une goutte qui a fait débordé le vase, pis c'est quand qu'a m'a sauté dans le dos... ça été fini (Léo)

Pour Bob, Mathieu et Martin, l'élément déclencheur menant au meurtre paraît être spécifique à leur histoire, et il est impossible de les regrouper dans une quelconque catégorie. Pour Bob et Mathieu, c'est en réaction à des agissements de leur conjointe que le meurtre serait survenu :

Quand ça arrivé, ma femme était venue pogner des choses dans maison, pis a pris un des articles de ma mère. Ça m'a touché beaucoup. J'ai été la voir, pis c'est là que le drame est arrivé. (Bob)

A se présente à mon travail avec 2-3 amies. Je comprenais pas ce qu'elle faisait là. A me voit pis là a fait un geste comme ça (se met la main devant la bouche, le pointe et étouffe un rire). Pis là, a part à rire avec ses amies. Je me suis senti humilié... comme si je serais rien. À ce moment-là je me suis dis : « a fait exprès, a l'aime ça me faire souffrir. Jje lui en voulais. Tu veux me faire du mal, m'a t'en faire du mal pis tu vas payer. (Mathieu)

L'histoire de Martin se différencie de la majorité des autres histoires de cette recherche, car celui-ci énonce clairement qu'il souhaitait que sa conjointe meure. Il ne l'aurait pas assassinée dans un contexte de détresse, de perte ou de colère. En effet, il affirme qu'il souhaitait depuis un bon moment que sa femme meure dans un accident afin qu'il puisse vivre ouvertement sa relation avec sa maîtresse. Ce qui semble être l'élément déclencheur conduisant à l'homicide dans son cas, ce qui a fait que son scénario d'accident est devenu celui d'un meurtre résiderait, selon son récit, dans les propos que sa maîtresse lui a dit :

Elle a laissé entendre que... qu'a serait peut-être pas là éternellement. Elle m'a juste dit quelque chose comme : « c't'année ça va être l'année des grands changements » Pis je lui ai pas demandé : « qu'est-ce que tu entends par là ? », mais j'ai comme compris entre les lignes qu'il y avait... j'ai l'impression qu'elle voulait que je quitte ma femme pour elle... je sais pas, mais dans ma tête c'est ça que j'ai compris. (Martin)

L'examen des événements déclencheurs ne permet pas de faire une analyse compréhensive du phénomène de l'homicide conjugal. Ces événements, directement associés à l'homicide, ne peuvent expliquer comment ces hommes en sont venus à tuer leur conjointe. En effet, ces déclencheurs pris isolément paraissent anodins face la réponse meurtrière qui, elle, paraît disproportionnée. C'est plutôt en s'attardant au contexte entourant la relation conjugale ainsi qu'à un possible enchaînement d'événements dans la vie de ces hommes pour mieux comprendre le passage à l'acte homicide.

3.2 Quelques éléments de compréhension du délit plus ou moins antérieurs à celui-ci

En cours d'entrevues, certains hommes ont rapporté des événements de leur vie et la façon dont ils ont vécu ces événements. L'abandon et le rejet semblent avoir été ressentis par plusieurs hommes de l'échantillon. De plus, plusieurs hommes ont décrit certaines caractéristiques personnelles et certains points semblent communs. Fait particulier aussi, tous les hommes que nous avons interviewés ont abordé, spontanément, la façon dont, eux, se représentaient leur délit. Chacun a donné son explication des raisons faisant qu'il a tué sa conjointe. Par la suite, nous leur avons demandé si selon eux, quelque chose aurait pu être fait pour éviter le meurtre. Voyons maintenant ce qu'ils avaient à dire.

3.2.1 Abandon et rejet

Plus de la moitié des hommes rencontrés ont identifié un événement de leur vie qui leur aurait fait vivre un sentiment d'abandon ou de rejet. Pour certains, l'événement marquant a eu lieu dans l'enfance et le sentiment de rejet ou d'abandon ressenti est vécu face aux parents. Pour Francis et Vincent, par exemple, c'est un événement précis qui a causé ce sentiment :

On avait entrepris les démarches pour dire à ma mère : « viens avec nous autres, sors de là... viens faire ta vie avec nous autres ». Moi j'tais bien parce que je savais que je mangerais pas de volées ou quelque chose comme ça avec mon demi-frère... J'avais dit à ma mère : « regarde, on s'était arrangé. On pourrait vivre ensemble dans le sous-sol de la maison en attendant ». J'dis ça à ma mère, je mets ça sur pied, pour essayer de la sortir de là, pis a me dit : « non ». Ma mère a m'a dit non... elle aimait mieux rester avec mon père. A m'avait dit : « ça se fait pas. J'peux pas m'en aller, j'peux pas partir de lui, il va venir me chercher. J'ai vécu un rejet. J'ai vécu du rejet de vraiment me faire dire non. (Francis)

J'étais quand même un assez gros bébé. Ma mère était toute petite pis, un moment donné, j'me suis souvenu d'un autre événement qui a fait une séparation entre moi pis mes parents; c'est que... chu venu pour m'assir sur ma mère, pis ma mère a dit : « ah ! tasse toé t'es trop pesant ». Moi, je rationalise beaucoup. Ça fait que, probablement que j'ai rationalisé : « ah ben OK, je suis trop gros... chu trop pesant pour elle. J'va me tasser... J'ai jamais réessayé après, j'me suis jamais recollé. Ça a fait une séparation (Vincent)

Pour Pierre, c'est plus une condition de vie liée au contexte familial qui lui a fait ressentir du rejet :

J'ai toujours ressenti comme du rejet (l'absence de son père) parce que tsé, les autres enfants à l'école, souvent les enfants on parle ensemble pis : « ah, j'ai été avec mon père en fin de semaine, pis on a été voir ci on a été voir ça... on a été voir une game de balle, n'importe quoi, des activités », pis moi je n'avais pas de ça. Je pouvais pas exprimer ça (Pierre)

Jean, pour sa part, rapporte des situations qui lui ont fait vivre du rejet et qui ne sont pas liées à ses parents, mais plutôt aux filles.

Si j'invitais, exemple, une fille pour aller au snack-bar ou quelque chose de même, les filles me disaient non. J'tais un peu comme rejeté, je me sentais rejeté parce que je voyais que d'autres gars leur demandaient pis y allaient, pis ça marchait. Mais moi, ça marchait pas. (Jean)

Certains hommes ont aussi vécu des situations de rejet ou d'abandon à l'âge adulte. Pour la majorité de ceux-ci, le rejet est en lien avec une relation amoureuse. Et, majoritairement, il s'agit de la relation avec la victime.

Dans le cas de Jean, la relation que la victime entretenait avec un autre homme a contribué à créer ces sentiments chez Jean

J'ai commencé à y en parler un moment donné pis... eh, je lui ai demandé... j'ai dit : « tu fais quoi là ? »... « ah ! je fais rien de mal ». Pisa m'a accusé d'être jaloux. A dit : « t'es jaloux, t'es malade, va te faire soigner ». A dit : « je fais rien de mal pis je vais continuer » Je me suis senti un peu comme si j'étais pu rien pour elle. Je me sentais que j'tais quasiment un déchet pour elle. A m'a rejeté... pis le pire, c'est qu'a disait : « je vais continuer ». Donc, c'est qu'a savait qu'elle faisait quelque chose (Jean)

De même, pour Mathieu, ce sont les agissements de sa conjointe, à l'extérieur du foyer, qui lui ont fait vivre du rejet :

Elle a commencé à se faire des amis, faque là, elle a commencé à sortir tout seule. Ça, au début, j'voyais pas de problème avec ça. Mais là, elle a commencé à me laisser de plus en plus seul. Là, j'ai commencé à vivre des sentiments de rejet pis eh... d'abandon. À ce moment-là, j'ai trouvé ça difficile. (Mathieu)

Léo rapporte aussi avoir ressenti du rejet dans une relation amoureuse, mais il ne s'agit pas celle vécue avec la victime :

Ben, je pense que c'est plus que du rejet. Pour moi, c'est un rejet où je perdais toute ce que j'avais tant voulu avoir dans ma vie. C'que moi j'avais besoin, je l'avais là, pis je l'ai perdu. Faque ce qu'on peut ressentir en dedans c'est énorme... c'est comme si j'vivais pu... (Léo)

3.2.2 Des caractéristiques personnelles

À l'exception de deux, tous les interviewés ont décrit leur personnalité. Majoritairement, ceux-ci se sont dépeints comme des hommes renfermés, accumulant les frustrations et les déceptions et ayant de la difficulté à parler de leurs émotions :

J'avais des amis, mais pas des tonnes d'amis... mais j'en avais quelques-uns Moi, j'étais plus un enfant renfermé. (Jean)

Très jeune j'me suis renfermé sur moi-même. J'tais incapable d'exprimer c'que je ressentais.

Je gardais tout en dedans. Je gardais tout en dedans. J'éclatais. J'avais de la misère à exprimer ce que je ressentais vraiment tsé (Pierre)

Ces difficultés à s'exprimer ou cette tendance à se renfermer sur soi-même serait présente depuis l'enfance, selon ces hommes.

3.2.3 Explication du délit

Nous le disions précédemment, chacun des hommes rencontrés a livré, en entrevue, sa perception des raisons l'ayant conduit au meurtre. Ceci s'est fait naturellement, sans que nous leur ayons posé la question.

La plupart, comme Mathieu, Pierre et Paul cités ici, évoquent des raisons précises pour expliquer la commission de leur délit et les mentionnent clairement.

Moi, en gros, moi j'dis que c'est ma dépendance excessive envers cette personne-là qui m'a amené à commettre mon crime. (Mathieu)

Pourquoi c'est arrivé, c'est ça là, grosso modo... c'est arrivé par rapport que j'ai agi irresponsablement moi là là... si j'ai pas d'arme avec moi, dans le char, est pas morte... c'est sûr que c'est de ma faute (Pierre)

Avec ma compréhension, aujourd'hui, probablement qu'elle a payé pour toutes les autres qui m'ont fait chier. C'est plate à dire, mais cette madame –à, elle a voulu me donner un coup de main, elle a voulu me faire voir un paquet d'affaires, pis elle a payé de sa vie (Paul)

Dans la plupart de ces raisons précises, l'homme se les attribue et ne remet pas la faute sur sa conjointe. Ceci est différent de ce que nous avons observé avec l'élément déclencheur. En effet les hommes semblaient majoritairement attribuer à la conjointe ce qui, dans les instants justes avant le meurtre, a causé l'acte. Mais les hommes attribuent le meurtre proprement dit à des conditions ou à un trait de caractère propre à lui.

Pour Vincent, Jean et Francis, c'est une accumulation de faits ou d'événements dans leur vie ou, plus spécifiquement, concernant leur relation avec la victime qui est signalée pour expliquer le délit :

La raison (de l'homicide), c'est une accumulation de longtemps avant ça... un développement de caractère que j't'ais rendu au point que la possibilité de tuer était là. Ok, il y a eu un événement, il y a eu une situation qui s'est développée dans cet aspect-là, mais j'pense que ma capacité à tuer était déjà ancrée due à... deuil par-dessus deuil, rejet, abandon... c'est sûr. (Vincent)

C'est tout arrivé en même temps, j'ai pas eu le temps de guérir d'un (l'accident de son frère), pis là ma mère est morte. C'était une affaire de trop. J'ai perdu ma mère, mon frère a eu un accident en 2005, il est resté paraplégique, pis là, dans le mois de septembre, on a fait un party bénéfique pour ramasser des fonds pour acheter un camion pour sa chaise électrique. Cette soirée-là j'ai perdu ma mère. J'pense ça m'a touché beaucoup, parce que moi pis ma femme on s'est séparés un peu avant ce party. (Bob)

Ce que j'ai vécu dans mon enfance, le fait de garder une image négative de la femme, le fait de pas faire de ménage dans mes pensées, tout ça, eh... les échecs amoureux que j'ai vécus, tout ça menait vers c'te genre de chose là. Il y a des liens à faire là-dessus. (Francis)

Les différentes conditions ou événements vécus successivement ont fait en sorte que l'homme a accumulé ou développé des sentiments pouvant expliquer comment ils en sont venus à tuer.

3.2.4 La prévisibilité de l'événement

Les explications données par les hommes que nous avons rencontrés concernant leur délit laissent entendre que plusieurs d'entre eux sentaient qu'un événement grave allait éventuellement se passer dans leur vie. Cette constatation porte à supposer une certaine prévisibilité de l'acte. Jean et Mathieu, entre autres, auraient exprimé directement leur intention de tuer leur conjointe à des professionnels.

Entre-temps (après avoir mis sa conjointe à la porte) j'avais été au CLSC, j'avais demandé de l'aide. Je voulais voir un psychologue parce que c'était trop difficile. Si ma mémoire est bonne, je pense j'ai eu trois rencontres avec la travailleuse sociale... j'y ai dit... j'y ait dit : « J'ai eu des envies de la tuer ». (Jean)

À ce moment-là (après leur rupture, il tente de communiquer avec son ex-conjointe, mais il la voit avec un nouveau conjoint) j'ai fait des menaces suicidaires pis homicidaires et là ils (les policiers) m'ont conseillé d'aller voir un psychologue. (Mathieu)

Jean ajoute qu'il a compris que sa conjointe, la victime, sentait aussi qu'il avait des intentions possiblement dangereuses :

Là, a commencé à... dans sa famille à dire qu'elle avait peur que je la tue. Ses frères sont venus me voir. Ils m'ont posé la question... si c'est vrai qu'il y avait du danger que je la tue. J'ai dit que, selon moi, le plus grand danger c'était quand je l'ai mis dehors, parce que là là, j'étais à bout (Jean)

Léo, Francis et Vincent font référence à un « trop plein » sorti, malheureusement, de façon meurtrière contre leur ex-conjointe :

Moi, j'ai commencé à construire ma prison intérieure, si on peut dire, ben jeune. Pis jusqu'à la journée de l'événement, ousqu'il restait probablement plus de place pour sortir... fallait que je sorte de là. Cette journée-là, j'avais pu d'espace dans ma prison, les murs ont pété... pis pas à peu près. (Léo)

J'essaie d'être ce que je suis pas. J'garde tout en dedans. Chu une marmite qui est sur le bord d'exploser. J'ai perdu complètement le contrôle de moi-même. Chu rentré dans une furie et je l'ai tuée. Quand j'ai entendu justement ça (que sa conjointe le quittait), ben ce que j'essayais d'être, l'être faible que j'étais y avait pu de contenance. (Francis)

Moi, j'étais armé. Ça faisait longtemps, ça faisait des années que j'étais armé. Il s'agissait rien que quelqu'un appuie sur la gâchette. C'est tout ce que ça prenait... Bref, ça aurait pu être quelqu'un d'autre. Ça aurait pu se passer avant... tsé, je m'en rends compte aujourd'hui ça aurait pu se passe avant ça, j'étais chargé, j'étais armé, j'attendais juste que quelqu'un pèse sur le bon piton : that's it. J pense que j'aurais pu tuer n'importe qui à n'importe quel moment .[C'est l'accumulation... moi faut pas j'accumule trop, faut que je vive mes émotions. (Vincent)

3.2.5 Ce qui aurait pu être fait

En fin d'entrevue, nous avons posé une question précise à chaque participant. Nous voulions voir, avec chacun d'eux, si quelque chose aurait pu être fait pour éviter le meurtre.

Seul Léo a dit que rien n'aurait pu être vraiment fait pour éviter le drame :

J'penserais pas... Tsé ça serait trop facile de dire : « si ma sœur serait venue me chercher », « si j'aurais été ailleurs »... La seule aide qui aurait pu avoir, m'a te dire ben franchement, c'est si j'me serais réveillé avant. Y aurait fallu qu'on me pogne pis qu'on me mette en retrait, si tu veux là... pis prendre la prise de conscience là. (Léo)

Plus généralement, les hommes ont mentionné qu'avoir reçu de l'aide extérieure aurait pu aider à éviter le meurtre. C'est ce qu'indiquent notamment Bob, Francis et Mathieu :

Si j'avais été voir quelqu'un pour avoir l'aide quand on me l'a proposé c'est sûr, quand j'étais... après la mort de ma mère, j'avais besoin. J'étais pas capable de travailler, pas capable de dormir, j'étais comme un zombi. C'est là... pis j'ai pas été. Comme j'ai dit j'avais besoin [...](Bob)

Si j'aurais pu parler un peu de mes émotions, si j'aurais insisté pour aller chercher de l'aide. (Francis)

J'aurais dû dire au psychiatre les pensées que j'avais. Malgré que, j'y ai dit, mais quand que je voyais que ça m'habitait encore j'aurais dû encore y aller.(Mathieu)

D'autres, comme Vincent et Martin, mentionnent qu'avoir mis fin à la relation aurait pu contribuer à éviter le drame :

La chose principale qu'il y aurait fallu, c'est que je m'en aille de là... (Jean)

La première fois de toutes les insultes et tout ça... la première fois j'aurais dû partir de là. J'avais pas encore perdu ma maison pis tout ça... c'est là qui aurait fallu que ça finisse. Tsé, j'aurais dû reconnaître l'instabilité de (sa conjointe).Parce qu'était instable. A l'a peut-être vécu ben des affaires quand était jeune, pis a l'a commencé à m'en parler un moment donné, mais... mais peu importe, c'est pas une bonne dynamique d'être dedans, ... du tout du tout du tout. (Vincent)

Il y a deux choses qui auraient pu être faites... Au tout début, quand ça s'est mis à mal aller, partir tout de suite, en courant. Mais une fois que c'est enclenché, une fois que je vois qu'il y a des problèmes majeurs, consulter un professionnel... pour le couple. (Martin)

Francis souligne l'éducation ou l'information qu'il aurait voulu avoir dans son enfance face à la violence conjugale et familiale. Puisqu'il en était victime et qu'il voyait son père violenter sa mère, il croit qu'avoir reçu de l'information sur le sujet l'aurait aidé :

Je sais pertinemment bien que si tout ça m'avait été enseigné, au secondaire, ou avant ou quelque chose comme ça... j'aurais eu moins de chance que j'me rende là, dans cette situation-là. Pis probablement que ça serait pas arrivé. (Francis)

Dans un même ordre d'idée, Paul estime que s'il avait été accusé pour violence dans ses relations antérieures, cela aurait aidé à changer sa vision des choses :

J'pense que, à quelque part, que lorsque cette blonde-là a levé les charges contre moi, si les autorités... même si ma blonde dans ce temps-là a décidé de laisser tomber, si les autorités auraient, eux, décidé de garder les charges, peut-être que la victime serait pas morte. Je le crois sincèrement. Ça m'aurait amené en prison et à faire des programmes et avoir une autre vision de la vie parce que... ben c'est comme si je gagnais à chaque fois.... Là encore, j'avais gagné, car ma blonde elle a levé les charges... (Paul)

Jean considère, quant à lui que le fait de ne pas s'être retrouvé plus ou moins seul, au moment de la rupture d'avec sa conjointe l'aurait aidé :

Quand qu'il y avait quelqu'un avec moi, c'était moins pire. Quand je tombais tout seul... Le jour là, mon garçon était à l'université, y avait pu personne quasiment sur le camping, peut-être deux ou trois travailleurs forestiers qui étaient encore campés là .J'avais de l'ouvrage en masse à faire, mais j'avais pas le cœur à le faire. Si il y avait eu des campeurs, beaucoup de campeurs, ben j'aurais été obligé de travailler, ça aurait été différent. (Jean)

Enfin Mathieu et Pierre avancent que la consommation de drogues ou d'alcool a contribué au passage à l'acte. Ils sont convaincus que s'ils n'avaient pas été intoxiqués au moment du drame, ils n'auraient pas tués leur ex-conjointe :

Plus sombrer dans consommation de drogues quand tu sais que tu es déjà fragile au niveau des émotions. Ça, c'est le genre de chose qui a fait que j'ai passé à l'acte... les problèmes étaient déjà là, mais je suis sûr que si j'avais pas consommé j'aurais pas passé à l'acte. (Mathieu)

J'étais encore en boisson... la boisson à l'aide pas ben ben le jugement là tsé... moi quand je prends un verre moi mon jugement il est altéré, mais pas à peu près... j'ai comme un dédoublement de personnalité moi là là chu pu le même gars pantoute pantoute. (Pierre)

La grande majorité des interviewés sont donc d'avis, et surtout conscients, que certaines actions prises par eux auraient pu contribuer à éviter le meurtre de leur conjointe.

3.3 Les facteurs ordinairement associés à l'uxoricide

Certains facteurs ne peuvent être passés sous silence, car ils pourraient avoir joué un rôle dans la vie de certains hommes rencontrés ou avoir contribué au passage à l'acte. Pour certains de ces éléments, on pourrait s'attendre à ce qu'ils jouent un rôle primordial dans l'homicide conjugal. Toutefois, en regard de l'échantillon de cette recherche, ils ne paraissent pas si prégnants et, parfois même, à contre-courant de ce que l'on trouvait dans les écrits comme les antécédents de violence au sein du couple. Ces éléments sont la consommation, la violence dans les relations antérieures, l'image de la femme, la jalousie et la criminalité.

3.3.1 Consommation de substances psychoactives

Trois hommes interviewés - Pierre, Mathieu et Paul - ont rapporté avoir des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues. Et, tous les trois rapportent qu'ils étaient intoxiqués au moment du meurtre.

Ceux-ci affirment que leur consommation d'alcool changeait leur comportement ou bien qu'elle leur aurait causé des problèmes dans leur vie :

Moi, quand je prends un verre, mon jugement il est altéré, mais pas à peu près. J'ai comme un dédoublement de personnalité. Chu pu le même gars pantoute. J'ai éclaté dans des arguments avec d'autres gars aussi des fois en boisson là. La boisson me rend violent. Ç'a été la cause de ben des problèmes, la boisson dans ma vie (Pierre)

Pour Mathieu, selon la vision qu'il en a, la consommation, notamment d'alcool se ferait par plaisir et occasionnellement. Elle se conjugue toutefois à une consommation de drogues qui n'est pas précisée au-delà de la substance, la cocaïne. Pour Pierre et Paul, la consommation d'alcool et de drogues constituerait plutôt un mode de vie :

Je consommait à l'occasion, les fins de semaine, de la cocaïne, j't'ais pas un buveur, mais je buvais à l'occasion quand je sortais [...] (Mathieu)

J'étais habitué à aller dans les clubs partout où je rencontrais du monde par le passé. À taverne, dans le club, on boit pas du coke là... tout le monde boit de l'alcool faque j'en bois moi aussi, c'est eh... c'était comme plus ou moins un mode de vie... c'est ça que c'était devenu pour moi. (Pierre)

J'ai 17 ans. Moi je bois pis je consomme pis chu dans coke, chu dans drogue dure aussi, pis j'vas dans les bars [...] (Paul)

Presque tous les participants à cette étude consommateurs de substances psychoactives intoxiqués au moment de l'événement meurtrier affirment que le fait d'être sous l'influence de l'alcool ou de la drogue a altéré leur jugement lors du délit :

Ça m'a empêché de discerner le bien du mal là, totalement. J'veux dire être conscient de ce que je fais. C'est le genre de chose (la consommation de drogue) qui a fait que j'ai passé à l'acte. (Mathieu)

Ces hommes ne paraissent pas vouloir excuser leur geste par leur consommation, mais précisent que cela a pu les désinhiber et, ainsi, leur permettre de commettre le délit.

3.3.2 Violence antérieure dans les relations intimes

Il va de soi de penser qu'un geste homicide, commis en contexte conjugal, n'est que l'aboutissement d'une violence pratiquée depuis beaucoup plus longtemps. Aussi, on se serait attendu à un nombre plus élevé que les trois hommes rencontrés avouant avoir commis des actes de violence conjugale au cours de relations antérieures. Pour Paul, il s'agit de violence physique grave, de violence sexuelle et de violence psychologique :

Ma violence au début avec ma conjointe, ç'a été sur les objets : claquer sur la table, fermer une porte d'armoire fort... Ça c'était ma violence. A pouvait être psychologique aussi, « criss de folle », au début c'était de même. Un moment ça a évolué un petit peu plus. Plus je m'encourageais à dire; « ben regarde, elle aussi c'est une salope », pis plus que je buvais... un moment donné j'ai dit : « moi aussi je vais coucher avec... je vais chez eux », mais a me dit : « tu es encore saoul, je veux pas te parler ». Mais là, je suis rentré pis je l'ai obligé à avoir des relations sexuelles avec moi. Dans d'autres mots, je l'ai violée (Paul)

Francis quant à lui parle de violence psychologique importante et constante et de quelques épisodes de violence physique :

La violence psychologique que j'ai fait, que chu pas fier pis qui a commencé très tôt - intimidation du regard, des yeux méchants euh... poser des questions, insulter, crier des noms, hausser le ton, menacer. Ça, c'est le genre de violence psychologique tout aussi néfaste sinon plus... que j'ai malheureusement fait avec... avec mes conjointes de l'époque (Francis)

Léo, parle surtout de contrôle. D'ailleurs Paul et Francis ont aussi évoqué la notion de contrôle de leur conjointe :

Moi j'ai découvert dans mon dernier programme que j'étais une personne contrôlante, avec mes conjointes, c'était la même affaire (Léo)

Paul et Francis viennent d'un milieu dans lequel il y avait de la violence : le père battait la mère et les enfants. Ces hommes constatent que voir leurs parents continuellement en conflit a été pour eux un mauvais exemple et un mauvais modèle de relation :

Tsé tu es enfant, tu comprends pas vraiment ce qui se passe, mais tu comprends ce qui se passe parce que tu viens de voir ton père passer avec une autre femme. Ton père, il a le contrôle sur ta mère, il la frappe. Ma mère est toujours soumise faque, ça été un mauvais exemple de relation... oui de relation et de modèle dans la vie. Un moment donné, le modèle dans la vie, c'est le visage paternel pis maternel. Pis moi, j'ai ce modèle-là, qui est agressif, violent alcoolique, qui bat sa femme, pis sa femme qui est soumise. Moi j'ai ce modèle-là.... Ces chicanes-là, un moment donné, c'est comme normal chez nous. J'ai été exactement comme mon père avec mes blondes (Paul)

De voir mon père battre ma mère, de voir mon père être misogyne, de voir mon père être sexiste, de voir mon père être jaloux possessif bon... j'en avais peur oui sauf que c'est le seul coach que j'ai dans vie. (Francis)

En regard de ces témoignages, on comprend que, dans l'esprit de certains hommes ayant tué leur conjointe, le fait d'avoir vécu de la violence dans l'enfance aurait eu un effet sur leur violence à l'âge adulte.

3.3.3 Antécédents criminels

Les hommes ayant officiellement des antécédents criminels ne sont pas majoritaires dans cette recherche. En effet, moins de la moitié ont un passé criminel. Les autres en étaient à leur premier crime.

Seulement deux des interviewés ont purgé une sentence fédérale avant le meurtre de leur conjointe. Dans les deux cas, il s'agissait de vols, auxquels s'ajoutaient, pour l'un, un crime violent et un crime sexuel.

Un autre a écopé de travaux communautaires pour complicité lors d'un vol à main armée.

Ces données vont dans le sens des écrits recensés qui mentionnent que les hommes qui tuent leur conjointe ont souvent peu d'antécédents judiciaires (Dobash, 2004).

Il est toutefois possible que certains hommes aient commis des délits sans se faire arrêter et qu'ils aient jugé bon de ne pas le dévoiler à l'entrevue. Dans un même ordre d'idée, si ces délits sont en lien avec de la violence conjugale, il est aussi possible que les hommes aient préféré ne pas les mentionner. Il pourrait ainsi y avoir une sous-représentation des antécédents criminels pour les hommes ici interrogés.

Les éléments présentés dans cette section seraient, rappelons-le, non pas causaux, mais associés à l'homicide conjugal pour certains hommes rencontrés.

3.3.4 Image de la femme

Peu d'hommes ont parlé de l'image qu'ils avaient de la femme. Chez les deux qui l'ont fait, Francis et Paul, un lien est établi entre la violence du père envers la mère vécue dans l'enfance et l'image qu'ils se sont faite ultérieurement de la femme :

J'ai commencé à développer une image de la femme négative. Dans c'te temps là (quand lui et sa mère se retrouvaient dans des foyers pour femmes battues), j'ai commencé à faire des associations, parce qu'a (sa mère) retournait. Ça ça avait développé beaucoup de déception en dedans de moi. J'avais commencé à concevoir des idées en voyant ma mère aller, en voyant... eh... ce qui se passait, en la voyant revenir tout le temps. J'ai commencé à avoir une idée négative de la femme dans ce temps-là : « ah ben coudons à doit aimer ça ». (Francis)

Les femmes deviennent ainsi associées à l'acceptation de la violence.

Après ça là, ça va encore ben plus mal avec les femmes... parce que la femme est devenue pour moi un objet. Je rencontre une fille pis il se passe du cul, pis « that's it », c'est comme ça que ça marche. C'est comme ça que je les vois (les femmes), pis tu marches à claques sa gueule pis, c'est moi qui contrôle, c'est moi qui mène la business, pis c'est d'même que ça marche. (Paul)

Bon, j'me suis dit : « ben coudons les femmes doivent aimer ça se faire battre » (Francis)

Dans le récit de Paul et de Francis, on comprend que, dès leurs premières relations amoureuses, ils ont été violents :

J'essayais d'être tout le temps avec, d'être tout le temps avec la personne. J'appelais sans cesse, j'posais des questions, des questions souvent eh... : « avec qui tu étais? », « qu'est-ce que tu fais? » « pourquoi tu parles à tel gars? » Ça, c'est avant même d'avoir de l'expérience en amour, le mal était déjà fait. C'était déjà en dedans de moi et ça été dès la première relation. J'étais déjà comme ça, dès la première blonde. Ça s'est pas développé (Francis)

Les différentes ruptures vécues par ces hommes n'améliorent pas l'image qu'ils se font des femmes. Les différents rejets venus de la part des femmes n'aident pas non plus l'image qu'ils se font d'elles, comme en témoigne leur récit :

Ça (lorsque ses conjointes mettent fin à la relation amoureuse) faisait rien pour arranger l'image négative de la femme que j'avais déjà... Malheureusement, j'ai pensé longtemps à cause de ça eh... : « bon, les femmes c'est des menteuses, les femmes c'est des salopes, on peut pas leur faire confiance ». C'est comme ça que je pensais à l'époque : c'est ce que ça a fait. Ça a rehaussé cette image négative là, cette image misogyne, l'image d'un gars macho... c'est ce que ça l'a fait. À chaque rupture, à chaque échec amoureux, j'comprendais pas ce qui passait. (Francis)

Faque, a décidé de mettre fin (à la relation). A dit : « on va rester des amis ». Mais là, dans l'espace d'un court temps, un peu avant Noël, il y a trois femmes qui me laissent tomber. Faque, ça marche pas pantoute dans ma tête. Ça m'a frustré. Ça m'a pas fait de peine, ça m'a mis en tabarnak que tsé... c'était la troisième fois qu'une femme me sacrait là, ça allait pas ben pour moi. (Paul)

On peut constater que l'enfance vécue dans un climat de violence par ces hommes a fait en sorte que dès les premières relations amoureuses, ceux-ci se montraient violents envers leurs conjointes. Par la suite, l'image négative qu'ils entretenaient de la femme ne s'est pas modifiée, car différents événements survenus dans leur vie, ont fait en sorte d'alimenter cette image négative et de renforcer sa perception négative des femmes.

3.3.5 Jalousie

Les écrits parlent beaucoup de la jalousie des hommes dans un contexte d'infidélité de la part de la victime dans les cas d'uxoricides (Wilson et coll.,1995).

Toutefois, dans notre étude, la jalousie ne se dégage pas des propos des hommes confrontés à l'infidélité de leur ex-conjointe avec un autre homme. Du moins pas explicitement.

Seuls Francis et Paul se sont décrits comme étant jaloux dans leurs relations amoureuses :

Dans mes relations avec mes premières blondes, j'étais déjà jaloux. J'étais déjà possessif et j'étais déjà contrôlant, sans même avoir d'expérience, sans même avoir rien. J'avais déjà des comportements de c'te nature-là, jaloux, possessif et contrôlant. (Francis)

Moi, je suis un gars qui est possessif, je suis jaloux eh... je veux pas qu'elle aille d'amis. W, c'est une fille qui parle avec tout le monde, pis moi ça fait pas mon bonheur, pis je me choque des fois : « j'ai ma blonde, touche pas à ma blonde, parle pas à ma blonde ». Elle a pas le droit d'avoir d'amis (Paul)

Aucun des autres hommes interrogés n'a fait référence au sentiment de jalousie. Au contraire, Jean a même pris soin de mentionner que ce n'est pas par jalousie qu'il a tué sa conjointe :

On m'a beaucoup accusé, on m'a beaucoup dit que j'ai tué par jalousie, parce qu'elle voulait s'en aller avec un autre. Mais j'ai beau leur dire : « écoute, je l'ai mis dehors deux semaines avant. C'était fini tsé ». J'étais pas jaloux parce qu'elle s'en allait avec lui là, je l'ai mis dehors [...](Jean)

De même Mathieu soutient que le fait de voir sa conjointe avec un autre homme n'a pas suscité de jalousie en lui. C'est plutôt une prise de conscience à l'effet que sa conjointe ne reviendrait pas avec lui qui l'a déstabilisé :

Quand je l'ai vue avec quelqu'un d'autre, dans ma tête, c'était pas être avec quelqu'un d'autre, c'était : « a reviendra pas avec moi ». Tsé, c'était ça dans le fond... c'est que là, je la perds vraiment, là est avec quelqu'un d'autre. C'était plus ça dans ma tête. J'avais toujours l'espoir qu'a revienne, Tout le temps, tout le temps. (Mathieu)

3.3.6 Demandes d'aide

À partir des témoignages que nous avons recueillis, nous avons pu constater que la moitié des hommes participant à cette étude ont déjà voulu avoir ou ont déjà reçu de l'aide professionnelle au cours de leur vie :

J'ai été à l'hôpital... On m'avait donné des ressources, parce que là, j'avais dit : « j pense qu'il y a un problème, j pense qu'il y a quelque chose de pas correct là... ça marche pas, c'est toujours la même affaire, pis là, moi, ça me vire à l'envers carrément quand [...] » On m'avait dit : « va à telle place ». Je suis allé pour chercher de l'aide, rencontrer des psychologues faire des choses comme ça. Les listes d'attente étaient de six mois à un an. Mais après six mois, on rembarque dans beat, ça va bien, les choses vont bien... j pense pu que j'ai besoin d'y aller. (Francis)

Il (le psychiatre) m'a prescrit à ce moment-là... il m'a posé une question : « pourquoi j'tais en dépression ». Donc, j'y a dis. Il m'a prescrit des médicaments, pis ça finit là... des antidépresseurs, pis c'est tout, j'm'en va chez nous. (Mathieu)

Quand a fermé, la compagnie a offert pour le psychologue. Moi, j'étais dans les premiers à aller voir, parce que je sais que : « oh, si ça a fermé, qu'est-ce que je vais faire ? Parce que je peux pas aller trouver une job aussi payante que ça ». Même comme ça, j'arrive pas. Si j'ai pas de job là, c'est sûr que ma femme elle va me mettre dehors et eh... ou quelque chose comme ça. (Nick)

Lors des rencontres avec la travailleuse sociale, Jean dit avoir verbalisé son envie de tuer sa conjointe. On l'aurait toutefois renvoyé chez lui en lui disant qu'il allait s'en remettre :

J'y ai dit j'ai eu des envies de la tuer... tsé... je lui si dis... ah retournez vous en chez vous monsieur, vous retombez vite sur vos pattes... je suis retourné chez nous. (Jean)

Les différentes formes d'aide reçues des hommes rencontrés en entrevue ne semblent pas les avoir aidés alors qu'ils en avaient besoin. Leurs besoins ne paraissent pas avoir été cernés judicieusement et l'aide offerte s'est révélée, selon leurs dires, non adéquate ou même inexistante.

CHAPITRE IV

Discussion

La discussion de ce mémoire s'articule autour des deux façons que nous avons eues d'examiner les récits de vie recueillis auprès des hommes uxoricides qui ont accepté de se confier à nous, à savoir : 1) en recherchant l'enchaînement événementiel qui aurait pu conduire au passage à l'acte et 2) en examinant les principaux thèmes émergeant des récits qui pourraient contribuer à l'expliquer.

4.1 L'enchaînement événementiel

L'objectif principal de ce mémoire de recherche consistait à voir si on pouvait trouver, dans la vie d'une cohorte d'hommes ayant assassiné leur conjointe, un enchaînement d'événements pouvant contribuer à expliquer et, éventuellement, prévenir, le passage à l'acte.

À la lumière des résultats de notre recherche, il est possible d'identifier un enchaînement d'événements propre à chacun des hommes uxoricides rencontrés définissant en somme sa vie. Le fait de placer les événements significatifs rapportés par ces hommes sur une ligne biographique a permis de refaire chronologiquement leur trajectoire de vie.

L'exercice ici ne consiste pas à prendre les événements séparément. Il s'agit de regarder la vie de ces hommes dans son ensemble selon ce que chacun y voit comme étant marquant, pour ensuite considérer les perceptions qu'ils ont de ces événements qu'ils nomment comme étant marquants et la manière qu'ils ont eue d'y réagir, selon ce qu'ils en disent. Pour tous les récits, il apparaît que certains événements de la vie de ces hommes les ont marqués et ont changé, d'une certaine façon, le cours de celle-ci.

Au-delà de la présence d'un enchaînement d'événements dans la vie des hommes interrogés, il semble y avoir un point commun à tous les récits, sauf un. L'étude des lignes de vie et des propos des hommes a montré en effet qu'il est, la plupart du temps, possible de diviser la vie de l'individu en trois parties de l'enfance jusqu'au meurtre de la conjointe. Ces parties sont délimitées à partir d'un événement marquant survenu dans l'enfance, d'un événement porteur d'une remise en question et de l'événement déclencheur conduisant à l'homicide. Ici encore, c'est l'exercice de reconstituer graphiquement les lignes de vie de chacun des hommes rencontrés qui a permis d'identifier les trois événements paraissant prendre une place considérable dans la vie de ceux-ci, constituant, à tout prendre, autant de points tournants.

4.1.1 *L'événement marquant dans l'enfance*

Pour tous les hommes rencontrés, sauf un, il apparaît qu'un événement au cours de l'enfance a marqué leur vie. Pour certains, il s'agit d'un événement précis, comme une humiliation à l'école, alors que pour d'autres, c'est une condition de vie comme l'absence du père. Au fil des discours des hommes, on constate que ces événements ou conditions ont eu des impacts sur eux jusqu'à l'âge adulte.

L'événement marquant survenu dans l'enfance nous paraît capital. Tout d'abord, bien souvent, c'est un des seuls éléments que les hommes ont spontanément abordés en lien avec leur enfance, ou du moins, c'est l'élément dont ils ont le plus parlé. Notre démarche méthodologique allait dans ce sens, c'est-à-dire que nous ne voulions pas interroger directement les hommes sur des sphères de leur vie en particulier, mais plutôt de les laisser rapporter spontanément les événements jugés par eux suffisamment importants pour être dignes de mention. Nous voulions qu'eux-mêmes indiquent, ce faisant, ce qu'ils considèrent comme le plus marquant dans leur vie, notamment au cours de leur enfance. Tous ont abordé leur enfance, mais ils ont aussi ciblé un événement ou une condition de vie en particulier. Les hommes semblaient résumer leur enfance à l'événement sur lequel l'accent était mis.

Ce qui nous semble d'autant plus intéressant, c'est que par le discours des hommes, nous avons pu constater que certains auraient développé des comportements ou attitudes en lien avec les situations ayant marqué leur l'enfance. Que ce soit sur le plan de leur image négative de la femme, de leur refus de s'ouvrir aux autres, d'avoir développé une dépendance face aux femmes ou encore de s'être refusé de vivre un échec.

La majorité des hommes participant à l'étude ne décrivent pas leur enfance comme heureuse. Des contextes de vie, des situations ou des perceptions ont contribué à faire naître un malaise à cette époque de leur vie.

L'enfance des hommes qui ont tué leur conjointe a fait l'objet de plusieurs études en recherche essentiellement afin de déterminer si certaines conditions vécues à ce moment de leur vie pourraient avoir eu un rôle à jouer dans la commission de l'homicide. Toutefois, malgré ces nombreuses études, il ne paraît pas y avoir de consensus quant à des caractéristiques communes ou significatives propres aux hommes qui tuent leur conjointe qui pourraient expliquer le passage à l'acte et, éventuellement, permettre de le prévenir.

Les hommes de notre échantillon ne font pas exception à ce constat. En effet, dans notre analyse, on retrouve des différences dans l'enfance des hommes. Certains ont vécu dans un climat violent, d'autres ont eu des parents absents, et quelques-uns disent avoir eu une belle enfance. Lorsque la famille paraît dysfonctionnelle, c'est le plus souvent le père qui est problématique dans la famille. Ceci est concordant avec les résultats de l'étude d'Adams (2009). En effet, il est ressorti de cette étude que, lorsque des abus ont été commis dans l'enfance des hommes qui ont assassiné leur conjointe, c'était par leur père.

Il importe ici de souligner que les résultats doivent être nuancés pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il existe une multitude de conceptions de la définition de la violence, de l'abus ou de la négligence. Il est donc possible que certains des hommes rencontrés aient vécu de la violence psychologique et même physique de la part d'un parent, sans qu'ils se considèrent victimes de violence. Ils pourraient, de ce fait, ne rapporter aucune violence dans leur enfance.

4.1.2 L'événement porteur d'une remise en question

Nous remarquons que, dans tous les récits, un événement marquant dans la vie des hommes est survenu entre l'enfance et le moment du meurtre. Ce qui est commun à cet événement pour tous les hommes interviewés c'est, en premier lieu, que celui-ci n'a aucun lien avec le meurtre ou la victime.

En second lieu, cet événement apparaît être très significatif dans leur vie. En effet, après avoir vécu cet événement, les hommes affirment avoir changé certains aspects de leur vie. C'est pourquoi nous l'avons appelé l'événement porteur d'une remise en question. D'ailleurs, en entrevue, plusieurs hommes ont longuement parlé de cet événement permettant de constater l'impact qu'il eut dans leur vie. Dans certains cas, même, la perception que l'homme a de cet événement pourrait avoir eu des répercussions sur la relation qu'il avait avec la victime même si, comme mentionné précédemment, bien souvent l'événement s'est produit dans la vie de l'homme avant que celui-ci rencontre la victime. Reste que la dynamique de leur relation semble teintée de la perception qu'a l'homme de cet événement porteur d'une remise en question. Ceci d'autant qu'aucun des participants à l'étude n'a apparemment vécu cet événement de façon positive.

De plus, il nous semble, les actions et décisions prises ultérieurement à l'événement l'ont été pour modifier une situation mal vécue : pour pallier à une déception, à une perte ou même un échec.

Toutefois, les récits montrent que l'homme n'obtient pas ce qu'il vise par ces tentatives de changer les choses. On pourrait penser que, plus ou moins consciemment, les hommes se rendent compte ou perçoivent que les efforts, sacrifices et actions qu'ils ont faits aboutissent encore une fois à un échec; que malgré leur volonté de remédier à un contexte désagréable dans leur vie, et les efforts consentis pour y parvenir, leur situation continue de se détériorer.

Certes, cet événement à lui seul n'explique pas le passage à l'acte homicide. Cependant, nous posons que la façon dont l'homme a vécu cet événement a perturbé négativement ses perceptions, ses réflexions et ses actions subséquentes, et cela a pu jouer un rôle au moment de commettre le meurtre.

D'ailleurs, il nous est apparu, à travers le récit que font les hommes de leur vie, que certains établissent clairement, d'autres implicitement, un lien plus ou moins direct entre les événements sur lesquels ils mettent l'accent et les circonstances ayant conduit au passage à l'acte.

4.1.3 Événement déclencheur

Pour tous les hommes rencontrés, il y a un événement déclencheur menant au meurtre. Cet événement se produit dans les instants précédant le meurtre. De prime à bord, on serait porté à croire que cet événement est la raison qui explique le meurtre. Mais, à l'écoute et à la relecture des différents récits, il apparaît que le geste meurtrier est disproportionné par rapport à l'événement déclencheur. En effet, bien souvent il a suffi d'une parole, d'une menace ou d'une insulte pour que l'homme tue sa conjointe.

Si l'événement déclencheur semble anodin, il prend plus de sens lorsqu'on considère les événements significatifs dans la vie des hommes et le contexte de relation du couple. Il apparaît ainsi que l'événement déclencheur devient un prétexte au passage à l'acte homicide et non sa raison première. D'ailleurs, Vincent a fait ce genre de réflexion en entrevue. Il dit avoir longtemps cru avoir tué sa conjointe en réaction aux menaces qu'elle a proférées à l'égard de son fils à lui. Aujourd'hui, il affirme que tout ce qu'il a vécu au cours de sa vie a fait en sorte que la « capacité » de tuer était présente chez lui.

L'ensemble de la vie de ces hommes doit être prise en considération dans la compréhension du geste uxoricide, car il ne paraît pas être la résultante d'une condition particulière ou d'un événement distinct que ces hommes auraient vécu dans leur vie tels un abus, un échec

professionnel, un problème de consommation ou une condition de vie comme une dépression. Chacun des interviewés a un parcours de vie propre à lui, et nous ne pouvons faire de lien entre les types d'événements vécus pas plus que nous ne pouvons affirmer que de vivre tel type d'événement peut « prédire » l'homicide conjugal. En effet, il semble qu'un cumul d'événements, apparemment plus ou moins anodins, survenus tout au long de la vie des hommes et prenant une signification particulière pour eux peut aider à l'explication et à la compréhension dans le passage à l'acte.

Ce qui nous apparaît commun aux hommes uxoricides rencontrés est la structure de vie marquée d'événements dans l'enfance, d'un événement plus spécialement porteur d'une remise en question et d'un événement déclencheur.

Dans cette perspective, se limiter à questionner l'homme qui a tué sa conjointe sur son enfance ou sur des thèmes spécifiques peut nous amener à négliger des raisons, des conditions, des motifs, voire une compréhension globale à l'origine du passage à l'acte. À la lumière de notre étude, il nous semble erroné de penser que c'est dans l'événement déclencheur ou uniquement dans la relation avec la victime que les explications d'un tel geste se trouvent. Il apparaît plutôt que la possibilité du passage à l'acte s'est construite au fil des événements vécus par l'homme au cours de sa vie. La perception que les hommes ont eue de ces événements les a amenés à prendre des décisions, à commettre des actions dans le but de changer les choses. La majorité des événements marquants rapportés par les hommes étaient négatifs. Dans leur dynamique de relation avec la victime, il semble que les hommes voulaient tout faire pour qu'elle fonctionne.

Tel que le suggérait Agnew, la période de la vie entre l'enfance et le moment du meurtre est apparue, à l'analyse, être riche en informations pour la compréhension du crime. En effet, ce qui se passe au cours de cette période peut donner certaines pistes de compréhension sur la dynamique du passage à l'acte des hommes qui tuent leur conjointe. Une étude de cette période de la vie de l'homme permet des hypothèses et des conclusions compréhensives, car il est possible de faire des liens et de comprendre certains comportements et attitudes des hommes. On ne fait pas que décrire ce qui s'est passé dans leur vie, on tente de comprendre comment eux l'ont vécu et comment cette façon de vivre tel ou tel événement est venue modifier la façon de vivre un événement subséquent.

Il s'agit de comprendre, au fil du récit, si ce que l'homme a vécu dans son enfance et, surtout, la façon dont il l'a vécu a pu influencer sa façon de réagir à d'autres événements plus loin dans sa vie et si, en bout de ligne, au moment du meurtre tout ce que l'homme a vécu et qu'il identifie comme marquant dans sa vie a pu contribuer au passage à l'acte.

Ainsi, en regard de notre échantillon, on peut avancer que l'homicide conjugal n'est pas la résultante d'une cause. C'est plutôt les impacts de ce que l'homme a vécu comme événements marquants dans sa vie, selon ses propres perceptions à lui, qui ont contribué à l'amener jusqu'au meurtre de sa conjointe.

Les hommes que nous avons rencontrés racontent avoir changé, accepté, toléré ou même modifié des sphères de leur personnalité ou de leur vie dans le but d'être en relation avec la victime, de préserver cette relation ou de tout faire pour qu'elle fonctionne. Ces hommes estiment en être venus à s'oublier dans cette relation. Les différents événements de leur vie conjugués ensemble, pourraient bien avoir contribué à rendre possible le fait que ces hommes ont tué leur conjointe ou dans certains cas leur ex-conjointe.

Nous estimons que notre recherche, malgré ses limites et l'impossibilité de généraliser ces résultats, apporte des pistes intéressantes dans la compréhension de l'homicide conjugal. La méthodologie utilisée pour aborder la vie de ces hommes meurtriers paraît porteuse s'agissant de comprendre la dynamique du passage à l'acte.

4.1.4 Exemples d'enchaînements d'événements

Voyons cinq exemples qui permettront d'exposer plus concrètement en quoi consistent les enchaînements d'événements qui se dégagent de la vie des hommes rencontrés.

Francis

Francis rapporte que la violence de son père sur sa mère a contribué à le rendre violent envers les femmes, ainsi qu'à développer une image négative des femmes. Cette violence familiale vécue par Francis marque son enfance. Francis explique que dès ses premières relations amoureuses, il a manifesté une attitude de violence envers ses conjointes. Il rapporte même avoir essayé plusieurs échecs amoureux au cours de sa vie du fait, pense-t-il, de cette violence.

Francis relate que lorsque les femmes le quittaient, elles évoquaient comme raison ses comportements contrôlants, mais lui ne comprenait pas cette raison, car il ne se percevait pas comme contrôlant ou violent puisqu'il ne touchait pas physiquement ses conjointes, admet-il. En entrevue, Francis mentionne que la rupture de la relation amoureuse qu'il avait avec une conjointe avant sa relation avec la victime l'a grandement affecté au point de l'amener à faire une tentative de suicide. Cette rupture a fait en sorte qu'il en vienne à se dire que le problème vient lui, puisque les femmes le quittent toujours pour la même raison. Francis perçoit avoir besoin d'aide, mais il ne va jamais consulter. Cette rupture constitue donc l'événement porteur d'une remise en question chez Francis. Plus tard, lorsque celui-ci entame une relation amoureuse avec la victime, il dit vouloir à tout prix éviter une autre rupture. Pour ce faire, il décide de changer sa conduite, de ne rien dire et d'accepter tous les comportements de sa conjointe. Il préfère taire ses insatisfactions et accumuler les frustrations, soutient-il. Il se retrouve ainsi dans une relation difficile à vivre pour lui. Lors d'une querelle dans le couple, la victime lui annonce qu'elle le quitte et qu'elle a eu plusieurs aventures avec d'autres hommes, sans que lui ne s'en soit aperçu. C'est à ce moment que Francis commet le meurtre, il ne peut entendre ces propos et rapporte que l'homme qu'il tentait d'être ne se contrôlait plus. Pour lui, ceci est donc l'élément déclencheur.

Mathieu

Mathieu raconte avoir développé une dépendance face aux femmes en raison du fait qu'il a été élevé par une mère monoparentale. Il explique que c'est le fait d'avoir eu, à cette période de sa vie, uniquement cette personne significative, qui a contribué à développer chez lui une dépendance face aux femmes en général. Lorsque Mathieu, jeune adulte, se retrouve en couple et que celui-ci se sépare temporairement, il réalise qu'il aime sa conjointe et qu'il veut être avec elle. Le couple se réunit à nouveau et Mathieu fait tout pour répondre aux désirs de sa conjointe, estime-t-il, de peur que le couple se brise à nouveau. Il affirme avoir abandonné sa vie pour satisfaire sa conjointe, ce qui l'a placé en situation de dépendance extrême envers celle-ci. Ce changement est porteur d'une remise en question. Le couple finit par se briser et Mathieu en est atterré. Il a de la difficulté à vivre au quotidien et s'exile dans la consommation de drogues. Un soir, son ex-conjointe se présente sur les lieux de son travail avec certaines de ses amies et le groupe de fille se moque de lui. Ceci, pour Mathieu, constitue l'événement déclencheur conduisant au meurtre, puisqu'il a déclenché une colère sans commune mesure chez lui. C'est au cours de cette soirée qu'il a tué son ex-conjointe.

Martin

Martin explique que lorsqu'il a sauté une année au primaire il s'est trouvé à ne plus être le premier de sa classe. Il explique que cela l'a affecté et que le refus de l'échec a commencé à prendre une place importante dans sa vie. Il l'aurait, en fait, suivi toute sa vie. La pression ou le refus d'admettre un échec, raconte Mathieu, l'aurait placé dans une position l'amenant, à l'âge adulte, à refuser de mettre un terme à son mariage qui ne fonctionnait pas et dans lequel il n'était pas heureux. Au cours de sa relation, Martin rencontre une femme qui devient sa maîtresse et avec laquelle il découvre qu'une relation amoureuse peut être agréable. En fait cette relation déclare Martin, est tout ce qu'il a toujours espéré d'une relation amoureuse. Cependant, il est impossible pour lui de demander le divorce d'avec sa femme, car ceci correspondrait, à ses yeux, à un aveu d'échec. Pour lui, calcule Mathieu, l'idéal serait que sa femme meure dans un accident. Ainsi, il pourrait vivre sa relation avec sa maîtresse au grand jour sans avoir « l'odieux » de demander le divorce. Cette rencontre constitue pour Martin l'événement porteur d'une remise en question. Lorsqu'il perçoit un ultimatum de sa maîtresse concernant leur relation, il sent de la pression et, l'accident souhaité n'arrivant pas, il décide de provoquer le lui-même. Ainsi, dans l'histoire de Martin, la perception de l'ultimatum serait l'événement déclencheur qui conduit à l'homicide.

Nick

Dans son enfance, Nick a vu son père perdre son commerce essentiellement à cause de sa consommation de drogue. Son père perd aussi beaucoup d'argent en jouant à la loterie. Il dit que cette situation l'a rendu triste. Cette faillite et les habitudes de vie de son père sont les conditions qui marquent l'enfance de Nick. À l'âge adulte, celui-ci se retrouve en relation avec une femme qui a un problème de jeu pathologique. Cette conjointe est très exigeante envers Nick. Elle le harcèle, soutient-il qu'il l'amène jouer au casino et que, de son côté, il rapporte de l'argent pour faire vivre la famille et, ajoute-t-il pour soutenir sa dépendance au jeu. Nick reconnaît qu'il vit difficilement cette situation, mais il veut avant tout que sa femme soit heureuse et que ses enfants ne manquent de rien. Lorsqu'il perd son emploi, Nick se dit grandement affecté, car il ne voit pas comment il pourra continuer à subvenir aux besoins de sa famille. Cette perte d'emploi devient l'événement porteur d'une remise en question chez Nick qui, à la même période, découvre que sa conjointe a un amant. Nick rapporte qu'il accepte alors de plein gré de les laisser partir, elle et ses enfants, avec l'amant jugeant que cet homme sera plus en mesure que lui de s'occuper financièrement de sa propre famille. Lorsqu'il apprend que la banque lui autorise un prêt, Nick croit que sa conjointe et lui reviendront ensemble. Mais sa conjointe en décide autrement. Au cours d'une discussion, elle l'insulte et lui dit que jamais ils ne reformeront un couple. Ceci constitue pour Nick le déclencheur faisant qu'il en arrive à tuer sa conjointe.

Vincent

Vincent rapporte avoir vécu plusieurs deuils dans son enfance. Sous ce vocable, il fait allusion à des décès et à des déménagements qui l'ont affecté, créant une crainte que les gens autour de lui disparaissent. Vincent confie qu'il a alors cessé de s'ouvrir aux gens autour de lui afin de ne plus vivre de perte. Plus tard dans sa vie, Vincent divorce d'avec une conjointe, mais il dit avoir regretté sa décision quelque temps plus tard. Il croit que s'il avait été plus ouvert à parler de lui dans son couple, celui-ci aurait eu plus de chance de fonctionner. Ce divorce conduit Vincent à se remettre en question. Lorsqu'il entre en relation avec la victime, Vincent décide cette fois de s'ouvrir à elle afin que la relation fonctionne. Il ne veut pas refaire les mêmes erreurs qui ont causé son divorce. Toutefois, cette nouvelle conjointe, la victime, utilise les confidences de Vincent pour l'humilier à maintes reprises. Il dit alors se sentir trahi. Il rapporte que ces humiliations répétitives, ajoutées à des problèmes de toxicomanie chez la victime, ont contribué à créer un climat invivable au sein du couple.

Lorsqu'une fois la victime entre intoxiquée à la maison, qu'elle insulte Vincent, il n'en peut plus. Mais il rapporte que c'est lorsque sa conjointe a proféré des menaces à l'égard de son fils qu'il est passé à l'acte. Ces menaces sont donc pour lui l'événement déclencheur ayant conduit à l'homicide.

Les différents exemples présentés plus haut montrent bien, selon nous, qu'il existe un enchaînement de différents événements au cours de la vie des hommes à travers ce qu'ils ont rapportés avoir vécu. En liant ces événements les uns aux autres, on voit les répercussions qu'ils ont pu avoir les uns sur les autres, malgré parfois un espace de plusieurs années entre chacun. Pris séparément, les événements peuvent sembler anodins, mais l'homme, dans son récit, donne un sens différent aux événements en parlant de ses perceptions face à ceux-ci et des réactions qu'ils ont provoquées, et en faisant parfois lui-même des liens entre eux et avec le meurtre qu'ils ont commis.

Ces événements sont apparus naturellement dans le discours des hommes, c'est-à-dire que lorsque nous leur avons demandé de nous parler des événements significatifs de leur vie, c'est ce qui est ressorti avec le plus d'emphase. Ainsi, les hommes ont attribué à ces événements une importance particulière dans leur vie. Nous pensons qu'avoir eu accès aux différents rapports et dossiers officiels constitués sur chacun des hommes rencontrés nous aurait empêchée de bien saisir la place prise par ces événements dans leur vie, car à première vue, ils peuvent sembler sans importance. C'est le discours des hommes qui leur donne sens et importance. Connaissant leur personnalité et leur histoire telles qu'elles sont décrites dans les rapports produits par diverses instances, avant même de les rencontrer, nous aurions pu être tentée de mettre l'accent ailleurs dans nos reformulations.

Évidemment, cet enchaînement mettant l'accent sur trois événements ou situations apparus comme étant clés : l'enfance, la remise en question et le déclencheur, ne peut expliquer à lui seul comment l'homme en est venu à commettre le meurtre d'une conjointe. Toutefois, en y greffant d'autres éléments de sa vie, comme sa relation avec la victime ou dans le cadre d'autres relations intimes, nous arrivons à une piste intéressante pour mieux comprendre la dynamique de l'homicide conjugal.

4.2 L'analyse thématique

Même si l'objectif de ce mémoire n'est pas de faire un portrait des individus qui tuent leur conjointe, certains thèmes se sont dégagés des entrevues en ce sens. Il appert, d'une part, que ces thèmes jouent un rôle dans la compréhension de la dynamique du passage à l'acte et, d'autre part, que nos résultats sont parfois en accord et parfois en contradiction avec les résultats d'autres recherches citées dans la recension d'écrits. Nous en ferons ici état.

Un certain stéréotype de l'homme qui tue sa conjointe est répandu dans l'imaginaire collectif, de même que dans certains écrits scientifiques sur le sujet, et couramment dans les médias. On réfère ici à un homme intoxiqué, sans travail, souvent violent envers les femmes, jaloux, possessif et qui tue sa femme dans un contexte de séparation ou d'adultère, car il refuse qu'elle le quitte, et encore plus pour un autre. Certains cas d'uxoricides peuvent se comprendre de cette façon ou, à première vue, peuvent donner cette impression. Toutefois, nos résultats de recherche ne vont pas entièrement ou généralement dans ce sens.

4.2.1 *Des relations problématiques*

Une première constatation qui fait l'unanimité, à une exception près, dans les récits des hommes interviewés est que la relation avec la victime en était une qui ne fonctionnait pas. Et même dans le cas qui fait exception, certains éléments dans le récit du répondant tendent à montrer que la relation entre lui et la victime n'était pas saine.

Plusieurs hommes ont confié qu'ils savaient dès le début que leur relation avec la victime ne fonctionnait pas, alors que d'autres disent l'avoir constaté plus tard, à mesure que celle-ci évoluait. Certains indiquent avoir eu besoin de recul pour avouer que leur relation ne fonctionnait pas. Tous ont nommé des sphères problématiques importantes qui, de leur point de vue, minaient la qualité de la relation du couple. Malgré cela, tous ont poursuivi dans cette relation pour diverses raisons. Pour certains, il paraissait préférable de continuer dans une relation qui ne fonctionne pas plutôt que de mettre fin à cette relation. Ces hommes affirment qu'ils ne pouvaient pas accepter que la relation se termine, même si plusieurs aspects de celle-ci les rendaient malheureux. Ainsi, ils ont paru avoir pris, plus ou moins consciemment, la responsabilité du fonctionnement du couple en acceptant des situations de leur point de vue inadmissibles et en taisant leur insatisfaction pour ne pas compromettre la poursuite de l'union. D'autres admettent qu'ils éprouvaient un sentiment de dépendance et ne pouvaient pas envisager de se retrouver sans leur conjointe. Ils auraient alors décidé de faire passer les désirs et les besoins de celle-ci en premier lieu en oubliant les leurs. Ces hommes avouent qu'ils acceptaient cette dynamique afin que leur conjointe demeure auprès d'eux. La fin de l'union aurait, par conséquent, provoqué chez eux une peine immense et beaucoup d'incompréhension. Enfin, ceux qui étaient en couple avec la victime depuis longtemps ont admis qu'ils ne pouvaient tout simplement pas concevoir que la relation puisse se terminer. Ils disent avoir fermé les yeux, s'être convaincus que tout fonctionnait correctement ou que tout allait s'arranger et qu'en fin de compte leur union allait continuer.

D'autres laissent entendre qu'ils étaient en couple non pas par amour, mais plutôt pour ce que la relation pouvait leur apporter au plan personnel. Pour l'un, il s'agissait de combler un vide amoureux suite à une rupture douloureuse, pour un autre de trouver du support pour passer au travers d'un divorce, et pour un autre encore d'être en relation afin de paraître plus stable aux yeux de la loi et obtenir ainsi une libération totale plus rapidement.

Il ressort donc des récits entendus de la plupart des hommes rencontrés qu'ils se seraient retrouvés dans des relations qui ne fonctionnaient pas, mais auxquelles ils s'accrochaient. Ce qui est majoritairement partagé par les interviewés, c'est qu'ils ne voulaient pas que leur couple se brise, et ce, malgré le fait que leur bien-être personnel en fût compromis. Certains vont jusqu'à affirmer avoir changé leur personnalité ou, du moins, avoir tenté de le faire pour que la relation fonctionne. Dans ces cas, il apparaît en somme que, pour le conjoint, le maintien de la relation devient plus important que son propre bonheur.

Ce qui est marquant dans les récits que nous avons recueillis, c'est que même si les hommes étaient conscients que leur relation ne fonctionnait pas, ils ont non seulement décidé de poursuivre celle-ci, mais ils ont tenté de pallier les problèmes conjugaux et les frustrations qui en découlaient en se rendant responsable du bon fonctionnement du couple, de même qu'en n'exprimant pas à leur conjointe leurs insatisfactions, inconforts ou déceptions dans la relation. Ce choix de ne pas communiquer ses sentiments valide à nos yeux le malaise vécu au sein du couple.

Pour certains des hommes rencontrés au cours de notre recherche, le meurtre serait apparu comme une façon de mettre un terme à cette relation qui les rendait malheureux, parfois même après que leur conjointe les ait quittés. Ces hommes signalent qu'ils ne pouvaient essayer un échec, une déception ou un rejet amoureux.

Il importe de mentionner le fait que le non-fonctionnement de la relation amoureuse ne nous apparaît pas être l'unique raison de l'homicide conjugal. Aucun des hommes rencontrés ne prétend d'ailleurs que c'est à cause de la relation dysfonctionnelle vécue avec la victime qu'il en est venu à la tuer. Il s'agirait plutôt d'un ajout à un ensemble d'événements ou de situations perturbantes vécus au cours de leur vie. Leurs propos indiquent que des facteurs comme la jalousie, le manque d'intimité et l'isolement de l'entourage, d'une part, et des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue, d'autre part, auraient contribué à amplifier le mauvais fonctionnement de la relation.

Le fait de laisser les hommes libres de raconter ce que chacun trouve significatif dans sa vie a ainsi permis de saisir que c'est l'accumulation de tout ce qu'ils ont vécu au cours de leur vie qui fait qu'ils sont devenus les hommes qu'ils sont au moment du passage à l'acte homicide.

4.2.2 *Criminalité et violence antérieure dans les relations amoureuses*

Dobash et coll. (2004) établissent que les hommes qui tuent leur conjointe n'ont pas toujours des antécédents criminels. L'échantillon de notre mémoire tend à aller dans ce sens. En effet, trois hommes ont rapporté avoir commis des délits dans le passé, deux d'entre eux ayant écopé de sentences de prison. Dobash et coll. (2004) suggèrent, par ailleurs, que lorsqu'il y a présence d'antécédents judiciaires, ceux-ci seraient reliés à des événements de violence envers les femmes. Cette fois, les résultats de notre recherche vont plus ou moins dans ce sens. En effet, on aurait pu s'attendre à ce que plus que trois hommes aient des antécédents criminels. Plus encore, un seul homme rapporte des antécédents de violence envers les femmes.

Tel que mentionné dans la recension des écrits, deux façons de penser l'homicide conjugal sont possibles. La plus répandue place le meurtre conjugal à l'extrémité d'un continuum de la violence conjugale au sein du couple. Dans cette perspective, la présence d'antécédents de violence conjugale manifestée par l'homme apparaît comme l'un des principaux facteurs pouvant mener à l'homicide conjugal (Campbell et Soeken, 1999; Campbell et coll. 2003; Roberts, 2009). Dans de nombreuses études, les auteurs signalent que la majorité des femmes tuées par leur conjoint avaient été violentées par lui avant le meurtre (Blok, 2000; Aldridge et Browne, 2003; Campbell et coll. 2003; Belfrage, 2004; Serran et Firestone, 2004; Martins Borges et Léveillé, 2005; Adams 2007).

La deuxième façon de penser l'homicide conjugal est moins partagée. Elle suggère que le meurtre conjugal est spécifique et que le lien avec la violence conjugale ne peut en expliquer tous les cas. Les résultats de notre recherche tendraient plus vers cette deuxième vision.

En effet la violence conjugale n'est pas au cœur des récits des hommes participant à notre recherche, bien qu'elle soit parfois signalée, notamment lorsque les hommes racontent des querelles, des insultes, des claquages de portes ou d'autres manifestations qu'ils attribuent souvent à une certaine frustration. De fait, ces événements qui pourraient traduire des manifestations de violence conjugale de la part de l'homme étaient plutôt évoqués par les interviewés uniquement afin d'illustrer le malaise régnant au sein du couple. Aucun n'a abordé les conséquences que ces agissements pouvaient avoir eu pour la conjointe.

Le récit des hommes que nous avons rencontrés nous a amenée à considérer d'autres éléments de leur vie telles des humiliations, des pertes, des ruptures amoureuses, des mises à pied au travail, bref des échecs personnels, comme les nomment les interviewés, pour comprendre leur état d'esprit au moment du meurtre.

La méthodologie employée supposait qu'à partir d'une consigne large les invitant à nous conter leur vie, on laisse les hommes parler pour qu'ils mettent eux-mêmes l'accent sur ce qui leur semblait significatif dans le cours de celle-ci, cela afin de nous aider à comprendre comment ils en seraient venus à assassiner leur conjointe.

Ainsi le récit des hommes de notre échantillon concernant les antécédents de violence dans le couple ne concorde pas avec ce qui est dit majoritairement dans les écrits scientifiques. Dans notre échantillon, moins du tiers des hommes révèlent des antécédents de violence conjugale. Plus important encore, aucun des trois hommes qui se seraient livrés à de tels actes au cours de leur vie n'aurait violenté la femme qu'ils ont tuée, si l'on se fie à leur propos. Les résultats de cet échantillon d'hommes qui ont tué leur conjointe viennent donc renforcer l'idée que tous les hommes qui tuent leur femme ne les ont pas nécessairement violentées auparavant.

Il importe de mentionner qu'il est possible que certains hommes interviewés dans le cadre de notre étude aient eu des agissements de violence physique, verbale, économique ou sexuelle envers leur conjointe, mais qu'ils ne reconnaissent pas avoir été les auteurs de telles formes de violences.

Et puisque nous nous sommes basée uniquement sur l'autorévélation et parce que nous les avons rencontrés en vue « d'élucider » les éléments ayant contribué au meurtre de leur conjointe, il est possible que certains d'entre eux aient préféré ne pas révéler avoir été violents envers leur conjointe ou des conjointes antérieures. Toutefois, puisque les hommes se sont portés volontaires pour participer à l'étude et qu'ils ont, de notre point de vue, abordé avec sincérité différents aspects de leur vie souvent sensibles ou problématiques, on peut penser qu'ils ont été aussi sincères dans leur propos concernant les comportements violents qu'ils auraient eus vis-à-vis de leur conjointe avant l'homicide. Ceci ne résout toutefois pas la question de la lecture que l'on fait de ces comportements qu'un autre pourrait juger d'une manière alors qu'on les interprète d'une autre façon. Notre étude ne permet pas d'approfondir cet aspect de la question à l'étude. Aussi, tout comme pour les antécédents de violence conjugale, puisque la méthodologie est axée sur l'autorévélation, il est possible que les hommes aient choisi de ne pas mentionner leurs antécédents judiciaires autres que liés à de la violence conjugale lors des entrevues. Mais, encore une fois, comme ils se sont ouverts et, à notre avis, ont fait preuve de franchise sur des sujets autrement plus sensibles, il y a tout lieu de penser qu'ils n'auraient pas été rébarbatifs à révéler leurs antécédents judiciaires, s'ils avaient jugé que cela pouvait être en lien avec l'homicide à l'étude.

4.2.3 L'attachement

Les hommes rencontrés dans le cadre de notre recherche pourraient présenter certains déficits sur le plan de l'attachement dans leurs relations amoureuses.

Des recherches ont montré que des lacunes dans l'attachement aux parents dans la petite enfance peuvent causer une variété de problèmes à l'adolescence et l'âge adulte (Carraud et coll., 2007). Dans notre étude, l'enfance des hommes n'a pas été fouillée en profondeur puisque la méthodologie ne visait pas à explorer des moments précis de la vie des répondants, mais plutôt le déroulement de celle-ci. Il devient donc difficile d'établir précisément si les hommes rencontrés ont vécu des lacunes importantes dans le lien avec leurs parents au cours de leur enfance ou avec d'autres personnes significatives à ce moment ou par la suite qui pourraient avoir eu un impact sur leur attachement aux autres à l'âge adulte. Certains éléments nous amènent toutefois à penser que tel aurait été le cas pour plusieurs.

En effet, trois hommes ont mentionné avoir grandi sans la présence de leur père et deux de ces hommes rapportent en avoir été affectés tout au cours de leur vie. Deux autres hommes ont raconté qu'ils n'étaient pas proches de leurs parents et qu'ils ne s'ouvraient pas à eux durant leur enfance. Ces hommes ont admis que cette dynamique de ne pas s'ouvrir et parler de soi s'est poursuivie dans leurs relations amoureuses. Deux hommes ont rapporté avoir vécu dans des milieux violents, ce qui, soutiennent-ils, aurait eu des impacts dans leur vie, particulièrement dans la sphère des relations amoureuses. Il apparaît donc que la presque totalité des hommes de notre recherche vivent des déficits au plan relationnel dans leurs relations amoureuses. Participant à notre recherche ont vécu des déficits au plan relationnel.

Rappelons qu'à partir de leur étude portant sur une population d'hommes violents, Carraud et coll. (2007) avancent que la qualité de l'attachement envers la conjointe se définit à travers deux dimensions, soit l'anxiété face à l'abandon et l'évitement de l'intimité. Toujours selon ces auteurs, en liant ces deux dimensions, il est possible de dégager deux types d'attachement : *sécuré* et *insécuré*. L'attachement *insécuré* s'associe à des niveaux élevés d'anxiété ou d'évitement. Toujours selon Carraud et coll. (2007), les auteurs de violence conjugale présenteraient un attachement de type *insécuré*.

Des observations faites sur des hommes violents ont amené à les décrire comme des hommes ayant un registre d'émotions pauvre et ayant des difficultés à s'affirmer (Rondeau, 1994). Il s'agit ici d'hommes violents et non pas d'hommes qui ont tué leur conjointe. De notre côté, on constate, à travers le récit qu'ils font de leur vie, que la majorité des hommes de notre échantillon ont de la difficulté à identifier et à exprimer leurs émotions. En effet, presque tous les hommes participant à notre étude signalent ne pas avoir exprimé à leur conjointe les insatisfactions vécues au cours de la relation, et ce, pour différentes raisons. Certains évoquent la peur d'être rejetés, d'autres la crainte que la réaction de la conjointe amplifie la crise présente dans le couple. Cette absence de communication a pu créer de la frustration chez l'homme et contribuer à envenimer la relation dans le couple. D'ailleurs, plusieurs l'expriment explicitement. Le lien avec la théorie de l'attachement se constate ici dans le fait que les hommes choisissent de ne pas parler de leurs émotions à leur conjointe, car ils ont peur des conséquences que cela pourra engendrer comme la séparation ou la colère de leur conjointe, reproduisant ainsi des comportements déjà manifestés dans l'enfance, pour différentes raisons, à l'égard des parents.

Toujours en lien avec l'attachement, Roberts et Noller (1998) soulignent que lors d'un conflit avec la conjointe, les hommes qui ont peur de l'abandon ne se retirent pas du conflit; ils restent plutôt auprès de leur conjointe tout en se concentrant sur leurs affects négatifs, ce qui peut mener à de la colère ou de la violence. Cette observation s'applique à huit des dix hommes de notre recherche. Ceux-ci, à travers leur témoignage, ont en effet paru relativement conscients que leur relation ne fonctionnait pas ou, du moins, ont révélé avoir ressenti un certain malaise ou des insatisfactions vis-à-vis de celle-ci. Toutefois, on l'a vu, au lieu d'en discuter avec leur conjointe pour que la situation s'améliore ou encore de quitter cette relation mal vécue, ces hommes ont choisi de rester dans ce contexte dysfonctionnel, accumulant frustration, déception, insatisfaction tout en persistant à y demeurer.

Le lien entre un attachement dysfonctionnel et l'homicide conjugal nous semble une avenue prometteuse qu'il serait pertinent d'approfondir dans des recherches subséquentes portant sur le sujet, d'autant que nos résultats, du moins dans certains cas, paraissent tendre dans cette direction déjà identifiée par différents auteurs.

4.2.4 *Séparation, infidélité et jalousie*

Selon bon nombre d'écrits, l'homicide conjugal s'inscrit très souvent dans un contexte de séparation du couple, d'infidélité de la part de la femme, de jalousie de la part de l'homme ou encore de désir de l'homme de contrôler sa conjointe (Stout, 1991; Wilson et Daly, 1996; Boisvert et Cusson, 1996; Belfrage, 2004).

En ce qui a trait aux hommes participant à notre recherche, la moitié des couples étaient séparés lors du meurtre et, dans un autre cas, le meurtre a été commis au moment où la conjointe annonçait qu'elle partait.

Pour quatre des six hommes séparés de notre étude, la conjointe avait un autre homme dans sa vie et, dans ces quatre cas, l'homme savait, au moment du meurtre, que sa conjointe avait une liaison avec un autre homme.

Dans le discours de trois de ces quatre hommes, aucun n'attribue le meurtre à la jalousie ou l'infidélité. Le premier soutient qu'il n'a pas tué sa conjointe par jalousie, car il l'avait déjà mise à la porte et lui avait dit d'aller rejoindre son amant. Pour un autre, c'est parce que sa conjointe refusait de revenir avec lui qu'il l'a tuée et non parce qu'elle avait un amant. Dans le troisième cas, ce n'est pas le fait de voir sa conjointe avec un autre homme qui l'aurait perturbé, mais de réaliser qu'elle ne reviendrait pas avec lui puisqu'elle s'installait avec l'autre.

Ainsi, il ne semble pas que la séparation proprement dite soit la cause première de l'homicide conjugale, du moins selon la lecture qu'en font les meurtriers. Bien plus que la séparation comme telle, ce serait plutôt le maintien des contacts entre les ex-conjoints qui placerait la femme dans une zone de vulnérabilité. S'ajoute parfois comme facteur de risque, le désir de l'homme de voir la conjointe lui revenir. Dans notre étude les six hommes séparés au moment du meurtre ont maintenu des contacts avec leur ex-conjointe. Parmi eux, quatre espéraient que le couple s'unirait à nouveau. Mais ceci, à un certain moment, leur est apparu improbable, voire impossible, les amenant plus ou moins directement à commettre l'irréparable qui, pourtant, conduisait à une séparation on ne peut plus définitive.

4.2.5 *Le contexte entourant le meurtre: Les disputes*

Selon nombre d'écrits, il semble que bien souvent une dispute entre l'homme uxoricide et sa conjointe ait précédé le meurtre (Stout, 1991; Cusson et Boisvert, 1994; Léveillée, Marleau et Lefebvre 2010). L'histoire de plusieurs des hommes participant à notre recherche paraît aller dans ce sens. En effet dans sept histoires sur dix, une dispute avec la conjointe ou l'ex-conjointe, prenant place juste avant le meurtre, a été relatée. Dans les trois autres histoires, le contexte est plutôt nébuleux et on ne peut véritablement dégager s'il y a eu dispute entre les acteurs avant le meurtre.

En regard des histoires racontées, l'événement déclencheur survient donc souvent lors de disputes. Les propos et, bien souvent, les insultes qui sont proférées, de même que des altercations physiques apparaissent pour l'homme comme une forme de provocation et une raison de passer à l'acte. C'est, du moins, ce qui se dégage du récit de plusieurs interviewés.

Dans un tel contexte, une dispute deviendrait une situation hautement à risque de passage à l'acte, car l'homme qui, bien souvent, a retenu ses émotions, déceptions, frustrations y voit l'opportunité de se libérer. Il faut tout de même admettre que cette dispute, ce qui la cause ou ce qui se dit ou fait alors qu'elle survient, bref ce qui pourrait être considéré comme étant l'événement déclencheur, ne peut justifier le geste fatal qu'est l'homicide conjugal. Il faut le voir et le comprendre comme un aboutissement qui s'est forgé tout au long de la vie du meurtrier.

4.2.6 *Prévisibilité de l'événement*

La prévisibilité de l'événement est un aspect important qui ressort de notre recherche. En effet, à la lumière des récits des hommes rencontrés, on constate que dans plusieurs histoires (n=5) le meurtre était en quelque sorte prévisible. Non pas parce que ces hommes étaient violents envers leur conjointe, mais plutôt en regard de leur vie en général. Certains, comme Mathieu et Jean, relatent avoir mentionné directement et ouvertement leur intention de tuer leur conjointe à des policiers, un psychiatre et un travailleur social. D'autres, comme Francis, Léo et Vincent, affirment avoir pressenti qu'un drame du genre se préparait dans leur vie.

Cet aspect de la prévisibilité de l'acte mérite qu'on s'y attarde puisque la moitié des hommes signalent qu'ils savaient, d'une certaine façon, ce qui allait arriver ou, du moins, que quelque chose de cette nature se préparait dans leur vie. Vincent mentionne même que la capacité de tuer était ancrée chez lui depuis longtemps. D'ailleurs, DeGreeff (1942) rejette l'explication du meurtre impulsif commis en dehors du libre arbitre de l'acteur.

Reste que plusieurs couples vivent des histoires de violence conjugale, une séparation ou un adultère sans que l'homme n'en arrive à tuer sa conjointe. Pourquoi certains passent-ils à l'acte? Peut-on parler d'une prédisposition individuelle, qui, mêlée à certaines conditions de vie, pousserait l'homme à tuer? Nos résultats tendent vers une telle conclusion. Mais dans ce cas, comment voir venir l'événement et comment arriver à le prévenir? Si notre étude donne quelques pistes de réponse, il reste encore beaucoup à découvrir avant de pouvoir répondre à cette question.

CONCLUSION

L'objectif général de cette recherche consistait à voir si, dans la vie d'hommes qui tuent leur conjointe, il était possible de trouver un enchaînement d'événements vécus qui pourrait aider à comprendre le passage à l'acte. En analysant le récit des dix hommes uxoricides que nous avons interviewés, nous avons été amenée à conclure qu'il est effectivement possible de dégager un enchaînement d'événements qui donne sens à l'homicide sans, bien entendu, le rendre pour autant acceptable. La difficulté réside dans le fait que, s'il se dégage bel et bien un enchaînement événementiel porteur de sens pour tous les hommes rencontrés, celui-ci est propre à chacun. Il devient alors difficile de tirer de nos résultats des généralités qui seraient directement applicables en vue de la prévention des homicides conjugaux. Ceci d'autant que la visée première de cette recherche sur les homicides conjugaux se voulait exploratoire, de sorte que les résultats portent sur un petit l'échantillon.

L'analyse et la discussion entourant les récits livrés en entrevue montrent, encore une fois, que les hommes qui tuent leur conjointe ne constituent pas une population homogène et qu'il est difficile, voire impossible, de tirer un portrait général de ces hommes. D'ailleurs, nos résultats sont parfois en contradiction avec certains éléments qui semblaient acquis dans l'étude de l'homicide conjugal, comme les histoires de violence conjugale au sein du couple ou la jalousie qui, quasi invariablement, auraient conduit au meurtre, tout en n'y menant pas inéluctablement. Ces éléments sont peu présents dans notre étude.

Par ailleurs, on pourrait être tenté de soutenir que le fait de travailler sur le plan des perceptions qu'ont les hommes des événements qui ont marqué leur vie, de les laisser libres de parler de ce qu'eux trouvent significatif peut introduire des biais dans la compréhension de leur histoire. Néanmoins, c'est cette perception que nous voulions obtenir et que nous voulions questionner, car aucune étude n'avait à notre connaissance étudié l'homicide conjugal sous cet angle. Au terme de cette étude, il nous apparaît que de laisser les hommes libres de présenter la façon dont ils ont vécu et perçu les différents événements qu'ils identifient comme étant marquants dans leur vie peut apporter des explications, ou du moins des pistes de compréhension, sur la dynamique du passage à l'acte dans l'homicide conjugale. Travailler au plan des perceptions permet aux hommes de nommer ce qui a été significatif dans leur vie et non de se concentrer artificiellement sur des sphères précises à partir desquelles le chercheur tente de tirer un portrait général des points communs plus factuels propres aux hommes ou à l'acte uxoricides.

Nous considérons que notre recherche apporte une vision différente de l'homicide conjugal et propose de nouvelles pistes à explorer pour mieux comprendre ces crimes violents.

Un des éléments qui ressort de notre étude et qui semble d'une importance capitale à considérer dans les efforts de prévention de ce type d'acte à l'issue fatale est sans contredit la notion de prévisibilité. En effet, nous avons pu établir que certains hommes savaient qu'un drame du genre allait se passer dans leur vie. Du moins est-ce là l'avis qu'ils formulent. Cela nous amène à penser que l'homicide d'une conjointe n'est pas un événement qui arrive par hasard dans un ciel sans nuage. On décèle dans le récit des hommes participant à notre étude, une forme de prévisibilité exprimée par les hommes eux-mêmes dans cinq récits sur dix. Il ne faut pas ici confondre prévisibilité et préméditation. Nous ne disons pas que ces hommes savaient qu'ils allaient tuer leur conjointe, mais ceux-ci affirment qu'une certaine détresse intérieure les amenait à penser qu'un jour ils « exploseraient ».

Deux hommes interviewés indiquent avoir exposé clairement leur intention de tuer leur conjointe à des professionnels de la santé. Trois autres signalent que, sans avoir exprimé directement leur intention de tuer, ils ont fait part d'un « trop-plein » dans leur vie qui se serait, finalement, extériorisé de façon meurtrière sur leur conjointe.

Cette notion de prévisibilité nous ramène à l'idée qu'il y aurait un enchaînement d'événements, plus ou moins facilement perceptible qui, se développant, pourrait aboutir dans la commission de l'homicide. L'analyse des trajectoires de vie apparue au fil des récits des hommes s'étant confiés à nous laisse entrevoir des enchaînements d'événements qui nourrissent et amplifient chez l'individu une certaine détresse destructrice. La victime, la relation avec elle et l'événement déclencheur viendraient, en quelque, sorte cristalliser chez l'uxoricide une forme de détresse destructrice qui se tourne vers autrui. L'enchaînement d'événements que nous dégagons du récit de chaque homme prend tout son sens ici : au fil des événements de sa vie, l'homme accumule de la détresse jusqu'à un certain moment où ce que dit ou fait la conjointe provoque l'étincelle faisant qu'il explose et passe à l'acte homicide. On constate ainsi que, souvent, l'explication à l'origine de l'événement meurtrier est loin des facteurs précédant ou entourant directement le crime. Ceci montre bien qu'il ne faut pas uniquement s'attarder à la relation avec la victime pour comprendre comment le conjoint en est venu à la tuer.

Une autre avenue qui nous semblait pertinente était d'explorer le concept de l'attachement en lien avec la commission d'homicides conjugaux. Puisque le lien entre la victime et l'agresseur est particulier dans l'homicide conjugal, nous croyons que l'attachement des hommes envers leur conjointe ou envers les femmes en général pourrait apporter son lot d'informations sur la dynamique de ces hommes et orienter l'aide dont ils ont besoin. Plusieurs des hommes interviewés dans cette recherche ont décrit des situations qui illustraient que l'attachement à la conjointe n'était pas sain. Aussi, dans plusieurs de ces cas, il était possible de faire un lien entre ce dysfonctionnement et des événements ou des conditions apparus plus tôt dans la vie de ces hommes, souvent dans l'enfance, et ayant troublé leur capacité d'attachement sain. Donc, aborder et approfondir l'enfance de l'homme en entrevue de même que ses relations antérieures avec l'ensemble des personnes qu'ils jugent avoir été significatives au cours de sa vie, en particulier les parents, que ces relations se soient révélées positives ou négatives, permettrait de détecter s'il y a eu violence, négligence, abandon ou rejet perçu par l'individu ayant pu affecter l'attachement.

Au plan méthodologique, nous sommes convaincue que le fait de pouvoir faire plus d'une entrevue avec ces hommes aurait pu bonifier la compréhension du parcours qui les a finalement conduits à tuer leur conjointe. Le fait de pouvoir approfondir certaines sphères de la vie de ces hommes, à la lumière d'une première analyse de leur récit, permettrait certainement de mieux cerner l'effet des événements jugés par eux comme étant marquants les uns sur les autres.

En matière de prévention, il est bien entendu impossible de sonder la vie de tous les hommes de la société, comme nous l'avons fait avec les hommes interviewés dans le cadre de notre étude. Cependant, nous estimons qu'une attention semblable devrait être portée sur la vie des hommes qui consultent un professionnel et qui semblent vivre une détresse intérieure, qu'elle paraisse ou non liée aux relations amoureuses. Plus de la moitié des hommes participant à notre étude nous ont confié avoir fait une demande d'aide à un moment de leur vie pour diverses raisons, et nous pensons que le malaise vécu par ces hommes aurait pu être fouillé davantage, comme on le fait dans le cas d'une femme qui consulte pour une ecchymose au visage en invoquant qu'elle est tombée dans l'escalier. Il faut examiner les relations conjugales pour s'assurer que personne n'est immédiatement en danger. Prenons l'exemple de Nick qui a consulté lorsque la compagnie pour laquelle il travaillait a fermé ses portes. Lors de ces rencontres, le fait de ne pas se limiter à la mise à pied aurait permis de constater que la conjointe de Nick avait des problèmes de jeu compulsif, et que de là venait la crainte et la détresse de Nick qui, perdant son emploi, se voyait dans l'impossibilité de subvenir à l'avenir aux besoins de sa famille.

Au terme de cette étude, il nous semble que pour comprendre ce qui amène un homme à tuer la femme qu'il aime ou du moins qu'il a aimée une partie de sa vie, et pour pouvoir anticiper l'événement, il ne s'agit pas de s'arrêter uniquement à des facteurs précis déjà connus et présents dans sa vie. Notre étude a montré qu'une combinaison d'événements, leur enchaînement, la signification que leur donne celui qui les vit et sa façon d'y réagir créent des situations et des circonstances qui se cristallisent tout au long de la vie jusqu'à ce qu'un élément déclencheur devienne un prétexte pour le passage à l'acte, dans certains cas fatal. C'est cet enchaînement d'événements qu'il faut continuer de chercher à identifier et, pour ce faire, trouver de nouveaux moyens, méthodologiques, d'y arriver.

RÉFÉRENCES

- Adams, D. (2007). *Why do they kill ? Men who murder their intimate partners*. Nashville, TN : Vanderbilt University press.
- Adams, D. (2009). Predisposing childhood factors for men who kill their intimate partners. *Victims and offenders* 4, 215-229.
- Agnew, R. (2006). Storylines as a neglected cause of crime. *Journal of research in crime and delinquency*, 43, (2) 219-247
- Aldridge, M. & Browne, K. D. (2003). Perpetrators of spousal homicide : A review. *Trauma, Violence & Abuse*, 4 (3), 265-276.
- Beattie, K. (2005). Homicides entre conjoints. Dans Au Coin, K. (Dir.), *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005* (p. 53-56). Ottawa, ON : Centre canadien de la statistique juridique. Catalogue numéro 85-224-XIF.
- Beatie, S. (2009). L'homicide au Canada, 2008. *Juristat*, vol. 29, no 4, Ottawa: Statistique Canada.
- Belfrage, H. (2004). Characteristics of spousal perpetrators : A study of all cases of spousal homicide in sweden 1990-1999. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 14, 121-133.
- Blackburn, M. & Côté G. (2001). « Mesure des symptômes dissociatifs chez des individus « borderlines » coupables de l'homicide de leur conjointe », *Criminologie*, 34, (2), 123-143
- Block C. (2000), The Chicago women's health risk study : Risk of serious injury in intimate violence.
- Boisvert R. (1996). « Éléments d'explication sociale de l'uxoricide », *Criminologie*, 29 (2), 73-87
- Brewer, V. E. & Paulsen D. J. (1999). A comparison of U.S. and Canadian findings on uxoricide risk for women with childrens sired by previous partners. *Homicides Studies*, 3 (4), 317-332.
- Browne, A., Williams, K. & Dutton, D. (1999). Homicide between intimate partners. Dans Smith, MD, Zahn MA, (Dir.), *Studying and Preventing Homicide*. Thousand oaks, CA : Sage publications.
- Campbell, J. C. & Soeken, K. (1999). Forced sex and intimate partner violence : Effects on women's risk and women's health. *Violence against Women*, 5, 1017.
- Campbell, J., Webster, D., Koziol-McLain, J., Blok, C., Campbell, D., Curry, M.A et coll. (2003). Risk factors for femicide in abusive relationships : results from a multisite case control study. *American Journal of Public Health*, 93, 1089-1097.
- Campbell, J. C., Glass, N., Sharps, P. W., Laughon, K., & Bloom, T. (2007). Intimate partner homicide : Review and implications of research and policy. *Trauma, Violence & Abuse*, 8 (3), 246-269.

- Carraud L. et coll. (2007) Attachement amoureux, agressivité émotionnelle et instrumentale chez des auteurs de violence conjugale. *Pratiques psychologiques 14*, 481–490
- Code Criminel de Poche. (2005). Canada : Édition Thomson et Carswell.
- Côté G., Hodgins, S & Toupin J. (1999). Psychopathie, comportement antisocial et violence. Dans Proulx, J., Cusson, M. & Ouimet, M (Dir). *Les violences criminelles*. Ste-Foy : Les presse de l'Université Laval, les éditions de l'IQRC.
- Cusson, M. & Boisvert, R. (1994). L'homicide conjugal à Montréal, ses raisons, ses conditions et son déroulement. *Criminologie, XXVII* (2),165-184.
- Cusson, M & Proulx, J. (1999).Que savons-nous sur la violence criminelle?. Dans Proulx, J., Cusson, M. & Ouimet, M (Dir). *Les violences criminelles*. Ste-Foy : Les presse de l'Université Laval, les éditions de l'IQRC.
- D'Alession, S. & Stolzenberg, L. (2010). The sex ratio and male-on-female intimate partner violence. *Journal of criminal justice, 38* 555-561
- Dansys Consultants Inc. (1992), *Les homicides familiaux perpétrés avec arme à feu*. Ministère de la Justice Canada. Consulté le 25 juillet sur le <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/res-rec/violence-fra.htm>
- Dawson, M., Pottie-Bunge, V. & Baldé, T. (2009). National Trends in Intimate Partner Homicides: Explaining Declines in Canada, 1976 to 2001. *Violence Against Women, 15*, 3
- DeGreeff, E., (1942). *Amour et crimes d'amour*. Bruxelles, C. Dessert
- Digneffe, F. (1989). *Éthique et délinquance*. Genève: Méridiens Klincksieck.
- Dobash, R. E., Dobash, R. P., Cavanagh, K., & Lewis, R. (2004). Not an ordinary killer- Just an ordinary guy. *Violence Against Women, 10* (6), 577-605.
- Dobash, R. E., Dobash, R. P., Cavanagh, K., & Medina-Ariza. J. (2007). Lethal and nonlethal violence against an intimate female partner. *Violence Against Women, 13* (4), 329-353.
- Dodge, K. (1991). The structure and function of reactive and pro-active aggression. Dans Pepler, D., Rubin, K. (Dir.), *The Development and Treatment of Childhood Aggression*. (pp. 201-218) Erlbaum, Hillsdale
- Dugan, L. (2003). Domestic Violence Legislation: Exploring its Impact on the Likelihood of Domestic Violence Police Involvement, and Arrest. *Criminology and Public Policy, 2*, (2), 283-312.
- Dugan, L., Nagin, D. S. & Rosenfeld, R. (2003). Exposure Reduction or Retaliation? The Effects of Domestic Violence Resources on Intimate Partner Homicide?. *Law & Society Review 37*, (1), 169-198.

- Dugan, L., S. Nagin, D. S. & Rosenfeld, R. (1999). Explaining the Decline in Intimate Partner Homicide: The Effects of Changing Domesticity, Women's Status, and Domestic Violence Resources. *Homicide Studies*, 3, 187-214.
- Dutton, D. G., & Kerry G. (1999). Modus operandi and personality disorder in incarcerated spousal killers. *International journal of Law and Psychiatry*, 22 (3-4), 287-299.
- Fox, J. A., & Zawitz, M. W. (2006). *Homicide trends in the United States*. Washington DC : Government Printing office.
- Fry, V., Manganello, J., Campbell, J. C., Walton-Moss, B. & Wilt, S. (2006). The distribution of and factors associated with intimate terrorism and situational couple violence among a population-based sample of urban women in the United states. *Journal of interpersonnal violence*, 21, 1286
- Garcia, L., Soria, C., & Hurwitz, E. L. (2007). Homicides and intimate partner violence : A literature review, *Trauma, Violence & Abuse*, 8 (4), 370-383.
- Gartner, R., Dawson, M., & Crawford, M. (1999). Woman killing: Intimate femicide in Ontario, 1974-1994, 26, 151-173
- Gelles, R. (1991). Physical violence, child abuse, and child homicide : A continuum of violence, or distinct behaviours? *Human Nature*, 2 (1), 59-72.
- Gottfredson, M. & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA : Stanford University press.
- Grenier, S. (1993). L'évolution des divers types d'homicides au Québec de 1954 à 1989. *Criminologie*, XXVI (2), 63-83.
- Hayslett-Mccall K. L. & Bernard T., J. (2002). Attachment, masculinity, and self-control : A theory of male crime rates. *Theoretical Criminology*, 6 (1), 5-33
- Hiroeh, U., Appleby, L., Mortensen, P. B. & Dunn, G. (2001), Death by homicide, suicide and other unnatural causes in people with mental illness : A population-based study. *The Lancet*, 358, 2110-2112
- Johnson, H., & Hotton, T. (2003). Losing control : Homicide risk in estranged and intact intimate relationships. *Homicide Studies*, 7, 58-84.
- Laperrière, A. (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : Démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. Dans J. Poupart, J-P. Deslauriers, L.-H.
- Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A.-P. Pires (Dir). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 309-332). Montréal, Gaëtan Morin.
- Léveillé, S., Marleau, J., Lefebvre, J. (2010). Passage à l'acte familicide et filicide : deux réalités distinctes. *L'évolution psychiatrique*, 75,19-33

- Léveillé, S., Lefebvre, J. (2010). *Ces hommes qui tuent leur famille*. Éditions ressources, Québec
- Loeber, R. & Le Blanc, M. (1990). Toward a developmental criminology. Dans Michael Tonry and Norval Morris (Dir) *Crime and justice* (pp. 29-150). Chicago, IL : University of Chicago press.
- Logan TK. & Walker R. (2009). Partner stalking psychological dominance or « business as usual » ? *Trauma violence abuse* 10, 247.
- Martin Borges L., & Léveillé S. (2005). L'homicide conjugal commis au Québec : Observations préliminaires des différences selon le sexe. *Pratiques psychologiques*, 11 (1), 47-54.
- McFarlane, J. M., Campbell, J. C., Wilt, S., Sachs, C., Ulrich, Y., & Xu, X. (1999). Stalking and intimate partner femicide, *Homicide Studies*, 3 (4), 300-316.
- Ministère de la Sécurité publique. *La criminalité dans un contexte conjugal – Statistiques 2008*. Document non publié. Consulté sur le <http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/statistiques/default.asp?id=6>, le 20 juin 2010
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée, *Cahiers de Recherche Sociologique*, 23, 147-181.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A.-P. Pires (Dir). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-206). Montréal, Gaëtan Morin.
- Pottie-Binge, V. (2009). Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes 1974-2000. *Juristat* no 85-002-xpf au catalogue de statistique Canada, Ottawa, vol 22, no 5
- Rennison C. M. (2001). *Intimate partner violence and age of victim, 1993-1999*. Washington, DC : US Department of Justice.
- Roberts, N. (2009). Intimate partner homicide : Relationships to alcohol and firearms. *Journal of contemporary criminal justice*, 25-76
- Rosenfeld R. (2000). Patterns in adult homicide : 1980-1995. Dans Blumstein A. & Walkman J. (Dir.). *The crime drop in America* (pp.130-163) New York : Cambridge University press
- Savoie, J., 2002, L'homicide au Canada, *Juristat*, Statistiques Canada, No 85-002-XIF vol., 23, no 8 au catalogue
- Serran, G., & Firestone, P. (2004). Intimate partner homicide : A review of the male proprietariness and the self-defense theories. *Aggression and Violent behavior*, 9, 1-15.

- Shackelford, T. K. (2001). Cohabitation, marriage, and murder : Woman killing by male romantic partners, *Agressive Behavior*, 27, 284-291
- Shaw, J., Hunt, I. M., Flynn, S., Amos, T., Meehan, J., Robinson J. & al. (2006). The role of alcohol and drugs in homicides in England and Wales. *Addiction*, 101, 1117.
- Smith, P. H., Moracco, K. E., & Butts, J. D. (1998). Partner homicide in context : A population-based perspective. *Homicides Studies*, 2 (4), 400-421.
- Statistiques Canada, (2006), Mesure de la violence faite aux femmes. Tendances statistiques 2006. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada
- Statistique Canada. (2009). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009*. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, no 85-224-x au catalogue
- Stout, K. D. (1991). Intimate femicide : A national demographic overview. *Journal of Interpersonal Violence*, 6 (4), 476-485.
- Stout, K. D. (1993). Intimate femicide : A study of men who have killed their mates. *Journal of Offender Rehabilitation*, 19 (3-4), 81-94.
- Wallace M., (2008), « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 29, n° 3.
- Walsh, S., & Hemenway, D. (2005). Intimate partner violence : Homicides followed by suicides in Kentucky. *Journal of the Kentucky Medical Association*, 103, 10-13.
- Wilson, M., & Daly, M. (1993). Spousal homicide risk and estrangement, *Violence and Victims*, 8 (1).
- Wilson M., Daly, M. & Daniele A. (1995). Familicide : the killing of spouse and children. *Agressive behavior*, 21, 275-291
- Wilson M., & Daly, M. (1996). La violence contre l'épouse, un crime passionnel. *Criminologie*, XXIX (2).

ANNEXES

ANNEXE A : AUTORISATION DU SERVICE CORRECTIONNEL



Service Correctionnel
Canada
Région du Québec
3, Place Laval - 2^e étage
Laval (Québec) H7N 1A2

Correctional Service
Canada

Quebec Region

Laval, le 13 novembre 2009

Sarah Forgues-Marceau

Notre référence *Your file*

Notre référence *Our file*
1440-M1 RQ-184

SUJET: Autorisation de recherche

Madame,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Directeur général, Recherche a autorisé votre projet de recherche intitulé « **À la recherche d'éléments susceptibles d'expliquer le passage à l'acte dans le parcours de vie d'hommes auteurs d'homicides conjugaux** »

Outre les modalités et conditions annexées au formulaire d'approbation (document joint), nous comptons sur votre collaboration en matière de confidentialité et sur tous les aspects de l'engagement qui suit :

- a) respecter les dispositions des lois et des politiques concernant les renseignements protégés et la vie privée des délinquants et des employés;
- b) reconnaître que l'autorisation de mener cette recherche est conditionnelle au respect des règles et règlements et au projet tel qu'approuvé. Toute dérogation entraînera une suspension ou un retrait de l'autorisation reçue;
- c) obtenir, au préalable, l'autorisation écrite des délinquants et des employés pour leur participation à la recherche et / ou pour consultation de leurs dossiers, conformément à la loi sur la protection des renseignements personnels. La formule de consentement devra comprendre les aspects suivants:
 - explications, justifications et risques possibles de l'étude;
 - indication que la participation est absolument volontaire et peut prendre fin en tout temps;
 - indication que la participation n'a aucune répercussion sur les conditions ou la durée de la peine;
 - indication qu'aucune récompense ne sera consentie au participant;
- d) s'abstenir de toute communication ultérieure des renseignements, aussi longtemps que leur forme risquerait vraisemblablement de permettre l'identification des individus concernés;
- e) ne pas remettre aux délinquants les outils utilisés dans le cadre de la cueillette de données,
- f) ne publier aucune des données recueillies, à l'exception du rapport présenté pour publication, sans le consentement du Service et / ou du Ministère;
- g) indiquer que les opinions et conclusions présentées ne constituent pas nécessairement celles du Service ou du Ministère.

.../2

Nous nous attendons à recevoir une copie de votre rapport pour approbation 6 mois avant toute publication ou présentation afin de s'assurer que les conditions d'approbation du projet ou de l'entente ainsi que les lois pertinentes ont été respectées.

Nous vous demandons de bien vouloir **signer cet engagement (RQ-184)** concernant votre projet de recherche « **À la recherche d'éléments susceptibles d'expliquer le passage à l'acte dans le parcours de vie d'hommes auteurs d'homicides conjugaux** » et de nous retourner la copie originale.

Nom : Sarah Forgues-Marceau _____
Signature

Par ailleurs, nous aimerions que vous nous avisiez de la date probable où votre étude sera complétée.
Toute correspondance doit être adressée à :

Administration régionale
a/s Comité régional de recherche
3 Place Laval, 2^e étage
Laval (Québec)
H7N 1A2

Ou à l'adresse courriel suivante :

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Original signé par
Nadia Poulin, ARPPA int.pour :
Denis Lévesque,

Président du comité régional de recherche

P.J. Autorisation de la Direction de la recherche.

c.c. Chargée de projets, Politiques et planification

(cote de fiabilité autorisée 06-11-2009)

ANNEXE B : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche

À la recherche d'éléments susceptibles d'expliquer le passage à l'acte dans le parcours de vie d'hommes auteurs d'homicides conjugaux

Chercheure

Sarah Forgues-Marceau, candidate à la maîtrise en criminologie, Université de Montréal

Directrice de recherche

Marie-Marthe Cousineau, Ph. D., professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

Co-directeur de recherche

Philippe Bensimon, Ph. D., Criminologue et praticien, Gestionnaire de la recherche, Direction de la recherche, Services correctionnels du Canada, Administration centrale, Ottawa

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectif de la recherche

L'objectif général de ce projet de recherche consiste à découvrir dans les événements vécus au cours de leur vie par des hommes ayant tué leur conjointe, des éléments susceptibles d'éclairer la dynamique ayant conduit à l'homicide.

2. Participation à la recherche

La participation à la recherche consiste dans une entrevue d'environ 1 heure 30 minutes menée par l'agente de recherche, où vous discuterez de votre vie en général. Au cours de cette entrevue, vous serez questionné sur vos attitudes, comportements et expériences. Cette rencontre a lieu à l'établissement de détention dans lequel vous vous trouvez. Ces entrevues feront l'objet d'un enregistrement sur cassette audio si vous y consentez.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Seule la chercheure aura accès aux cassettes. La directrice et le co-directeur auront accès aux verbatims anonymes aux fins d'analyse. Les cassettes et les retranscriptions des verbatims seront gardées dans un classeur barré à l'Université de Montréal. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un nom fictif et seul la chercheure aura la liste des noms des participants, qui elle aussi sera gardée dans le classeur barré. Aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée. Nul autre usage ne pourra être fait des informations sans votre consentement. Cette confidentialité est garantie par la *Loi canadienne des droits de la personne* et elle sera respectée. Les données personnelles seront détruites sept ans après la fin du projet.

Il est toutefois à noter que dans l'éventualité où la nature des informations partagées poserait un danger immédiat pour vous-même, une institution, un lieu, une tierce personne ou un enfant, nous serons dans l'obligation de rapporter de telles informations à l'attention des autorités carcérales.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur les homicides conjugaux. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Par contre, il se peut que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'agent de recherche qui pourra, s'il y a lieu, vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libres de ne pas participer ou de vous retirer en tout temps sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous n'avez qu'à en aviser le chercheur verbalement.

Si vous vous retirez en cours d'entrevue ou après celle-ci, la cassette de l'enregistrement de l'entrevue sera détruite. Vous êtes aussi libre de refuser de répondre à toute question sans toutefois mettre fin à l'entrevue.

Votre participation à la recherche n'aura aucune répercussion sur la durée de votre incarcération ou sur les conditions de votre peine. De plus, aucune récompense ne vous sera remise lors de votre participation. Par ailleurs, une non-participation n'entraînera aucune pénalité. Aussi, en aucune façon, votre participation au projet ne pourra être retenue contre vous.

6. Diffusion des résultats

À l'issue des analyses, une copie du rapport de recherche sera remise aux établissements de détention concernés et il sera possible pour vous, si vous le désirez, de consulter ce rapport.

B) CONSENTEMENT

Je consens de plein gré à participer à ce projet de recherche selon les conditions énumérées plus haut. Je déclare : avoir pris connaissance du présent document dont j'ai reçu copie, comprendre le but de l'étude en question, avoir eu la possibilité de parler de ma participation et avoir eu suffisamment de temps pour y réfléchir lors du processus de consentement.

Je consens librement à participer à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice ou refuser de répondre à une ou des questions.

Signature du participant : _____

Date : _____

Signature du chercheur : _____

Date : _____

Je consentement à ce que l'entrevue fasse l'objet d'un enregistrement audio.

Signature du participant : _____

Date : _____

Signature du chercheur : _____

Date : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Madame Marie-Marthe Cousineau, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant (514) XXX-XXXX, ou à l'adresse courriel : XXXXX

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) XXX-XXXX ou à l'adresse courriel : XXXXX (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

ANNEXE C : FICHE SIGNALÉTIQUE

Données socio-démographiques

1) Âge : _____

2) Déjà été marié : _____

3) Enfants : _____
co-habitation : _____

nombre : _____

4) Scolarité : _____

5) Emploi : _____

6) Source de revenu : _____

7) Salaire : _____

8) Origine ethnique : _____

Données relatives à l'emprisonnement

Pénitencier : _____

Type de condamnation

a) homicide involontaire _____

b) Meurtre au premier degré _____

c) Meurtre au deuxième degré _____

d) Autre : _____

Durée de la sentence : _____

Temps fait en date de l'entrevue : _____

Programme suivi en prison

Si oui : Nom _____

Durée _____

Complété ou non _____

Déjà fait prison ou arrêté: _____

ANNEXE D : CERTIFICAT ÉTHIQUE (CERFAS)

Université 
de Montréal

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE LA
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CERFAS)

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences, selon les procédures en vigueur, a examiné le projet de recherche intitulé :

À la recherche d'éléments susceptibles d'expliquer le passage à l'acte dans le parcours de vie d'hommes auteurs d'homicides conjugaux.

et soumis par : Sarah Fougues-Marceau, étudiante à la maîtrise
École de criminologie

Le Comité a conclu que la recherche proposée respecte les règles d'éthique énoncées à la « Politique sur la recherche avec des êtres humains » de l'Université de Montréal.

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CERFAS qui devra en évaluer l'impact au chapitre de l'éthique afin de déterminer si une nouvelle demande de certificat d'éthique est nécessaire.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave devra être immédiatement signalé au CERFAS.

Judith Comeau, présidente
Comité d'évaluation accélérée

Date de délivrance : 2008/03/10